



Document d'objectifs

Gorges de la Truyère *Site Natura 2000 « FR8312010 »*

Document de compilation



Sommaire

- Arrêté portant création du comité de pilotage
- Formulaire standard de données
- Fiches espèces
- Comptes rendus des réunions du comité de pilotage
- Comptes rendus des réunions des groupes de travail
- Bulletins



PREFECTURE DU CANTAL

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTRIELLES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRETE n° 2009-0708
portant création du comité de pilotage et de suivi du site Natura 2000
(zone de protection spéciale)
FR 831 2010 – « Gorges de la Truyère »

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages,

Vu le code de l'environnement, dans ses parties législative et réglementaire, livre IV, titre I^{er}, chapitre IV, relatif à Natura 2000, notamment ses articles L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants,

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Gorges de la Truyère » (zone de protection spéciale),

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Cantal,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Cantal,

ARRETE

Article 1^{er} – Conformément à l'article L414-2 du code de l'Environnement, il est créé un comité de pilotage qui sera chargé de l'élaboration et du suivi du document d'objectifs du site Natura 2000 FR 831 2010 – « Gorges de la Truyère ».

Article 2 – Sa composition est arrêtée comme suit, en application des articles L414-2 et R414-8 du code de l'environnement :

Représentants des services et des établissements publics de l'Etat (siégeant à titre consultatif)

Le Préfet du Cantal,

Le Directeur régional de l'environnement d'Auvergne,

Le Directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Cantal,

Le Directeur de l'Agence Cantal – Haute-Loire de l'Office national des forêts,

Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Cantal,

Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Auvergne;

Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Cantal,

Le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal,

Le Chef du Service de Défense et de Protection Civile du Cantal,

Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal,

Le Délégué régional de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne,

Le Chef de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage du Cantal,

Le Chef de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
Le Président du Conseil Général du Cantal,
Le Président de la Communauté de Communes du Caldauguès - Aubrac,
Le Président de la Communauté de communes de Margeride - Truyère,
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour,
Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort,
Le Maire d'Alleuze,
Le Maire d'Anglards de Saint-Flour,
Le Maire de Chaliers,
Le Maire de Chaudes-Aigues,
Le Maire d'Espinasse,
Le Maire de Faverolles,
Le Maire de Fridefont,
Le Maire de Jabrun,
Le Maire de Lavastrie,
Le Maire de Lieutades,
Le Maire de Loubarette,
Le Maire de Maurines,
Le Maire de Neuvéglise,
Le Maire d'Oradour,
Le Maire de Paulhenc,
Le Maire de Ruynes en Margeride,
Le Maire de Sainte - Marie,
Le Maire de Saint - Georges,
Le Maire de Saint - Marc,
Le Maire de Saint - Martial,
Le Maire de Sériers,
Le maire de Villedieu,
Le Président du Syndicat mixte Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL),
Le Président du Syndicat Mixte du lac de Garabit Grandval,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Représentants des propriétaires, usagers et socioprofessionnels

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal,
Le Président de la Chambre des Méliers du Cantal,
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal,
Le Président du comité départemental de la Fédération française de randonnée pédestre du Cantal,
Le Président de la Fédération départementale du Syndicat des exploitants agricoles du Cantal,
Le Président du Comité des Jeunes agriculteurs du Cantal,
Le Président de la Confédération paysanne du Cantal,
Le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Cantal,
Le Président de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Cantal,
Le Président de la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement
Le Président du Comité Départemental de Tourisme du Cantal
Le Président du Syndicat départemental de la propriété agricole du Cantal,
Le Président du Syndicat départemental des forestiers privés du Cantal,
Le Directeur de l' Association Départementale pour l'Amélioration des Structures des Exploitations Agricoles du Cantal
Le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne
Le Directeur du Conservatoire botanique national du Massif Central
Le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne
Le Directeur du Centre régional de la propriété forestière
Le Représentant d'E.D.F.
M. le Directeur du Réseau de Transport d'Electricité, GET Massif Central Ouest

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Article 3 – Conformément aux dispositions conjuguées de l'article R 414-8-1 du code de l'environnement et du décret n°2006-672 du 8 juin 2006, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, convoqués par le Préfet, désignent, à la majorité des membres présents ou représentés :

- le Président du comité,
 - la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, de l'élaboration du document d'objectifs.
- A défaut de désignation au cours de cette réunion, le Préfet assure la présidence du comité de pilotage et conduit l'élaboration du document d'objectifs.

Article 4 – Conformément à l'article R 414-8 du code de l'environnement, le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Article 5 – Le document d'objectifs est soumis à l'approbation du Préfet dans un délai de 2 ans à compter de la création du Comité de pilotage. S'il l'estime nécessaire, le Préfet peut dans ce délai demander sa modification. Si, dans ce délai, le document d'objectifs n'a pas été modifié ou soumis à son approbation, le Préfet arrête le document d'objectifs après en avoir informé le comité de pilotage et recueilli ses observations

Article 6 – L'arrêté portant approbation du document d'objectifs est publié au RAA et transmis par le Préfet aux Maires des communes membres du comité de pilotage.

Article 7 – Après approbation du document d'objectifs le Préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements afin qu'ils désignent, pour une durée de 3 ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de sa mise en œuvre. Ils procèdent à l'élection du président.

A défaut de désignation, le Préfet préside le comité de pilotage et suit la mise en œuvre du document d'objectifs pour une durée de 3 ans.

Le document d'objectifs est révisé dans les délais et selon les procédures prévues pour son élaboration.

Article 8 – Conformément à l'article R414-8-5 du code de l'environnement, le comité de pilotage suit la mise en œuvre du document d'objectifs. A cette fin, la collectivité territoriale ou le groupement ou, à défaut le service de l'état, soumet au Préfet au moins tous les 6 ans, un rapport qui retrace les mesures mises en œuvre et les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les modifications du document de nature à favoriser la réalisation des objectifs qui ont présidé à la désignation du site, en tenant compte, notamment, de l'évolution des activités humaines sur le site.

Article 9 – Le secrétariat est assuré par la collectivité territoriale désignée par le comité de pilotage ou, à défaut, par le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture.

Article 10 – Le Secrétaire Général de la préfecture, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Aurillac, le 27 MAI 2009

Le Préfet



Paul MOURIER

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
F	FR8312010	200511	200606

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Auvergne/S.P.N. - I.E.G.B. - M.N.H.N.

1.7. APPELLATION DU SITE:

Gorges de la Truyère

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

200604

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 3 0 7

WE (Greenwich)

LATITUDE

44 53 0

2.2. SUPERFICIE (HA):

21602,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

620

MAX

1065

MOYENNE

800

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR722

NOM DE LA RÉGION

Cantal

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
------	--------------	------------------	------------------------	---------------------------	-----------------------

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
A030	Ciconia nigra			P		D		
A031	Ciconia ciconia			P		D		
A072	Pernis apivorus	30-40p		P	C	B	C	B
A073	Milvus migrans	20-50p	P	P	C	B	C	B
A078	Gyps fulvus			P		D		
A080	Circaetus gallicus	10-15p		P	C	B	C	B
A081	Circus aeruginosus			P		D		
A082	Circus cyaneus	5-10p	P	P	C	A	C	B
A084	Circus pygargus			P		D		
A092	Hieraetus pennatus	15-20p		P	C	B	C	B
A094	Pandion haliaetus			P		D		
A098	Falco columbarius			P		D		
A103	Falco peregrinus	10-18p	P	P	C	B	C	B
A127	Grus grus			P		D		
A140	Pluvialis apricaria			P		D		
A215	Bubo bubo	6-8p			C	B	C	B
A224	Caprimulgus europaeus	>100p			C	B	C	B
A229	Alcedo atthis	P				D		
A236	Dryocopus martius	>50p			C	B	C	B
A238	Dendrocopos medius	P			C	B	C	B
A246	Lullula arborea	>100p	P	P	C	B	C	B
A255	Anthus campestris			P		D		
A338	Lanius collurio	>500p		P	C	B	C	B
A379	Emberiza hortulana			P		D		

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
A028	Ardea cinerea		P	P	C	B	C	B
A043	Anser anser			P		D		
A053	Anas platyrhynchos		P	P		D		
A086	Accipiter nisus		P	P	C	B	C	B
A087	Buteo buteo		P	P	C	B	C	B
A096	Falco tinnunculus		P	P	C	B	C	B
A097	Falco vespertinus			P		D		
A099	Falco subbuteo			P	C	B	C	B
A113	Coturnix coturnix			P	C	B	C	B
A123	Gallinula chloropus			P	C	B	C	B
A142	Vanellus vanellus		P	P	C	B	C	B
A153	Gallinago gallinago			P		D		
A155	Scolopax rusticola		P	P		D		

A160	Numenius arquata			P		D		
A168	Actitis hypoleucos	P	P	P	C	B	C	B
A179	Larus ridibundus			P		D		
A183	Larus fuscus			P		D		
A230	Merops apiaster			P		D		
A233	Jynx torquilla	P		P		D		
A282	Turdus torquatus			P		D		
A284	Turdus pilaris	P	P	P	C	B	C	B
A341	Lanius senator	P		P	C	B	C	B
A391	Phalacrocorax carbo sinensis			P	C	B	C	B
A085	Accipiter gentilis	5-10p			C	B	C	B
A459	Larus cachinnans	P	P	P		D		

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P			
B	<i>Typo alba</i>	P	A
B	<i>Athene noctua</i>	P	A
B	<i>Upupa epops</i>	P	A
B	<i>Alauda arvensis</i>	P	A
B	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	P	C
B	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	P	A
B	<i>Saxicola torquata</i>	P	A
B	<i>Oenanthe oenanthe</i>	P	A
B	<i>Lanius excubitor</i>	P	A
B	<i>Corvus corax</i>	P	D
B	<i>Passer montanus</i>	P	C
B	<i>saxicola rubetra</i>	O	A

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5
Pelouses sèches, Steppes	1
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	72
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	1
Autres terres arables	1
Forêts caducifoliées	12
Forêts de résineux	3
Forêts mixtes	1
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

intérêt paysager

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Gorges profondes aux versants abrupts, avec des milieux rocheux abondants sous forme de corniches, falaises et éboulis. On trouve des pelouses, des landes, des formations arbustives thermophiles. Sur les palteaux, des zones cultivées (bocage) alternent avec des vallées plus ou moins encaissées affluentes.

Il s'agit d'un des sites les plus intéressants en Auvergne et en France pour la conservation des rapaces forestiers et rupestres. La densité de Circaete Jean le Blanc est importante et la population d'Aigles bottés est l'une des plus florissante en Auvergne.

La population de Milan royal compte également parmi les plus importantes de la région.

Le Faucon pèlerin trouve là de nombreux sites de nidification. Les landes et milieux ouverts, cultivés ou non, permettent également la présence de nombreux couples d'Engoulevents, Alouettes lulu, Pies grièches.

Le site constitue également une voie de migration pour le passage des rapaces, cigognes, pigeons et passereaux.

A noter l'apparition occasionnelle de Aegyptius monachus dans le site.

4.3. VULNERABILITE

Sylviculture : risque ponctuel de perte de diversité de boisements et d'habitats...

Agriculture : risque de fermeture des milieux, risques de drainages ponctuels de prairies humides

Activités de loisirs : éviter le dérangements dans les zones de nidification pendant période de reproduction des oiseaux rupestres notamment.

Infrastructures : vigilance sur les créations de lignes électriques nouvelles, projets éoliennes

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

privé, public

4.6. DOCUMENTATION

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE % COUVERT.

FR00

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
102	A B C	10	+ 0 -
141	A B C	5	+ 0 -
623	A B C	20	+ 0 -
624	A B C	1	+ 0 -
621	A B C	1	+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

GESTION DU SITE ET PLANS

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN 2436 est			
IGN 2536 est			
IGN 2536 ouest			

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

Aigle botté

Aquila pennaas (Gmelin, 1788)

Code NATURA 2000 : A 092

Enjeu local de conservation très fort

Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	SPEC 3 . R
Liste Rouge France	VU
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Le nombre de couple est estimé entre 15 et 20 couples pour l'ensemble du site. L'aigle botté niche en milieux forestiers et chasse dans les milieux ouverts. Pour cette espèce, le maintien de la tranquillité autour du nid, mais aussi de haies, d'alignement d'arbre et plus généralement d'une agriculture extensive est à favoriser.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Il existe deux formes de plumage :

- la forme claire a le dessous corps et l'avant des ailes blanc cassé qui contrastent avec les rémiges noires ;
- la forme sombre est entièrement brune.

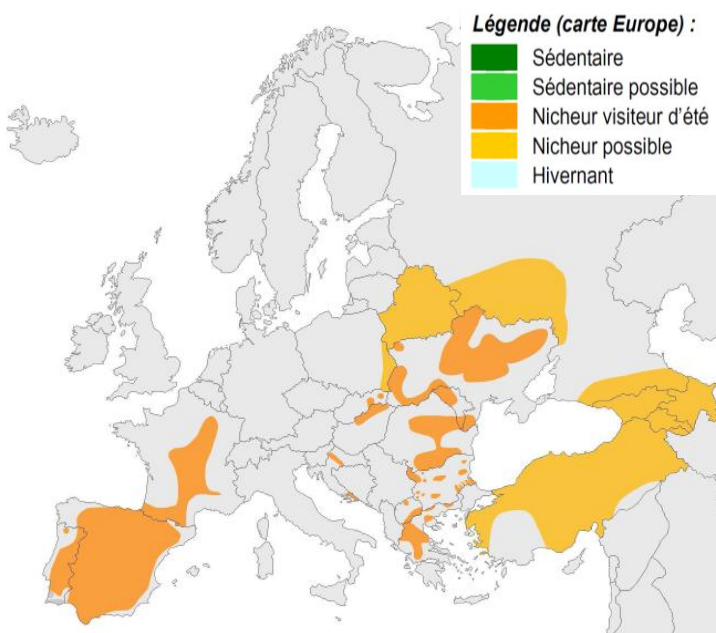
Les deux formes ont le dessus du corps et des ailes brun.

Les points blancs de chaque côté du cou, caractéristiques, sont communs aux deux formes. Il est possible d'observer une forme rousse considérée comme intermédiaire. Le mâle est plus petit que la femelle.

Répartition géographique

L'Aigle botte présente une distribution très fragmentée qui couvre le Maghreb, l'Europe sud occidentale et orientale, l'Asie Mineure et Centrale, l'ouest de la Mongolie et la Russie jusqu'aux environs du lac Baikal. Les populations européennes, migratrices, hivernent en Afrique subsaharienne et ponctuellement dans le bassin méditerranéen.

En Europe, l'espèce niche principalement dans le Sud- Ouest et l'Est du continent. Les deux bastions européens de l'espèce sont la Russie et l'Espagne, devant la France, le Portugal, l'Ukraine et la Turquie.



En France, l'espèce est présente le long d'une diagonale sud-ouest / nord-est reliant les Pyrénées orientales à la Bourgogne en passant par le massif Central. Les plus fortes densités se rencontrent dans la partie occidentale des Pyrénées.

Si l'Aigle botté se reproduit dans les quatre départements de l'Auvergne, il y est cependant relativement localisé. Il occupe préférentiellement les grandes vallées encaissées de l'étage collinéen, excepté dans le département de l'Allier où il utilise l'ensemble des chênaies domaniales du département, ainsi que les massifs forestiers de la Sologne bourbonnaise. Le Cantal est le bastion régional de l'Aigle botté, il y occupe les grands complexes des vallées et gorges des bassins du Lot et de la Dordogne et leurs principaux affluents (Truyère, Bès, Goul / Chavanon, Rhue, Santoire, Mars, Auze, Cère, Maronne).

Biologie et écologie

Régime alimentaire

Les observations et analyses du régime alimentaire de l'espèce dans la région Auvergne montrent une forte prédominance d'oiseaux de taille petite à moyenne (fringilles, hirondelles, turdidés, colombidés et petits corvidés), auxquelles s'ajoutent quelques jeunes lagomorphes et lézards verts, plus rarement des micromammifères (FOMBONNAT, 2004 ; NORE, 2007 ; RIOLS & RIOLS, 2009). Les lézards verts constituent vraisemblablement une part plus importante du régime alimentaire dans les gorges du sud de la région (Truyère et Haut Allier) et une consommation importante de campagnols terrestres (37%) est notée chez les couples de la haute vallée de la Dordogne où les proches plateaux accueillent de fortes pullulations (RIOLS, *op.cit*).

Reproduction et activités

Les sites de nidification apparaissent systématiquement localisés dans le tiers supérieur de fortes pentes et le plus souvent à moins de 50 m en dessous de la rupture entre plateau et pente.

Les couples sont fidèles à leurs nids, surtout si la reproduction connaît un succès - une aire est ainsi utilisée depuis 16 ans en forêt de Tronçais - (FOMBONNAT, *com.pers.*), la recharge de l'aire ne porte alors généralement que sur l'apport de matériaux verts.

Migrations

L'Aigle botté revient d'Afrique sahélienne (ou du pourtour méditerranéen) à partir des tous derniers jours de mars, très exceptionnellement un 10 mars 2008 mais surtout dans la première décade d'avril. L'envol des jeunes a lieu entre le 20 juillet et la mi-août, leur émancipation est très longue (7 à 8 semaines) et les familles sont encore observées sur les sites de nidification à la mi-septembre, parfois jusqu'à la fin du mois.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Effectif européen : 3000-5600 (Russie et Turquie exceptées)

Effectif national : 380-650

Effectif régional : 80-135 (70-118 ; 18,2 %)

Cantal : 30-60

L'Auvergne semble concernée à la fois par les populations de plaine du nord-est de la France parfois en régression et celles du sud et du sud-ouest, en bonne santé, voire en expansion.

Description sur le site

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

L'espèce niche dans les forêts de feuillus ou mixtes, principalement dans la partie supérieure d'une pente. L'Aigle botté étant très sensible au dérangement son habitat de nidification doit être calme.

Etat de la population

15 à 20 couples sont notés au sein du site, 6 à 8 couples sur les 20 km² de boisements riverains au barrage de Grandval, une des densités les plus fortes d'Auvergne.

Menaces

Dérangement à proximité du nid : Exploitation forestière - Création de pistes forestières - Bornage de parcelles - Approvisionnement de sites d'agraine aux sangliers - Implantation de nouvelles activités de loisirs

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

« Mise en défens » sur un rayon d'environ 200 mètres (en fonction de la topographie) autour du nid du 1^{er} avril au 15 août (pas de travaux forestiers, pas d'ouverture de nouvelles pistes... contrôle de la fréquentation des sentiers de randonnée fermeture des pistes forestières)

Ilots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha

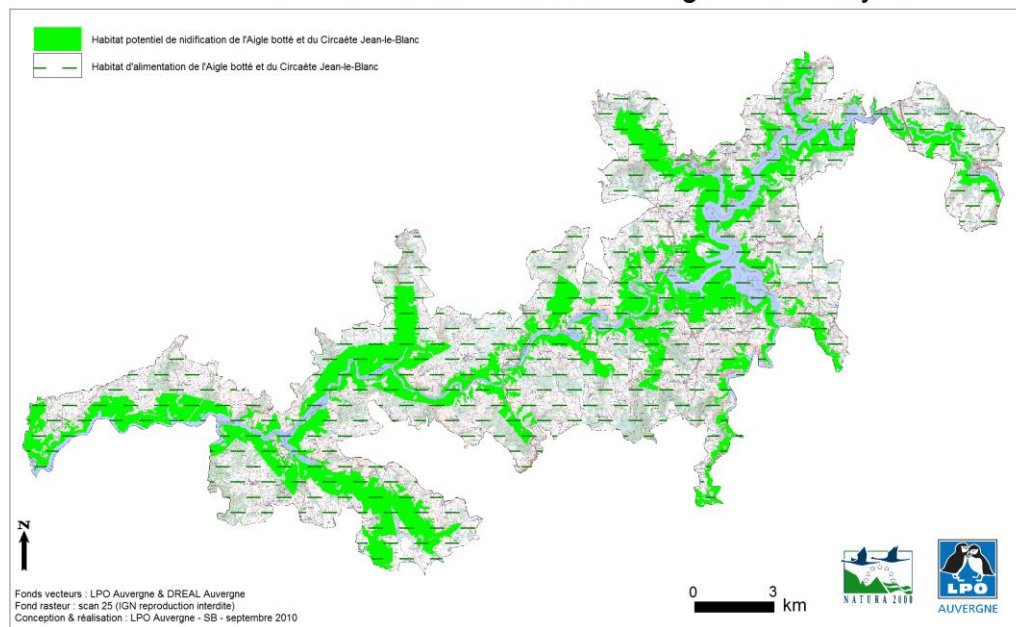
Domaine vital :

Maintien ou implantation de haie ou d'alignement d'arbre

Maintien d'un équilibre en surface boisée, surface prairial et de surface cultivée

Favoriser le bocage et pâturage extensif.

Habitats de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-Blanc dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Bibliographie régionale

- RIOLS R. (à paraître) - Aigle botté - *in* : LPO Auvergne - *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*.
- TOURET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Circaete Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)

Code NATURA 2000 : A 080

Enjeu local de conservation très fort

Classification

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	SPEC 3 . R
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Entre 10 à 15 couples se reproduisent dans la ZPS en zone forestière. Pour cette espèce, le maintien de la tranquillité autour du nid, mais aussi de landes, de muret, de haies, d'alignement d'arbre, et plus généralement d'une agriculture et d'une sylviculture extensive sont à favoriser.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Les parties inférieures (ventre, poitrine, dessous des ailes) sont très pâles plus ou moins densément tachetées ou barrées de brun selon les individus. Le dessus des ailes, le dos et la tête sont d'un brun plus ou moins soutenu qui descend en bavette sur la gorge et le haut de la poitrine. La tête est grosse, avec deux yeux à l'iris jaune d'or.

Répartition géographique

L'espèce est présente en période de reproduction dans tout le sud de l'Europe et le nord de l'Afrique jusqu'en Asie centrale et en Inde.

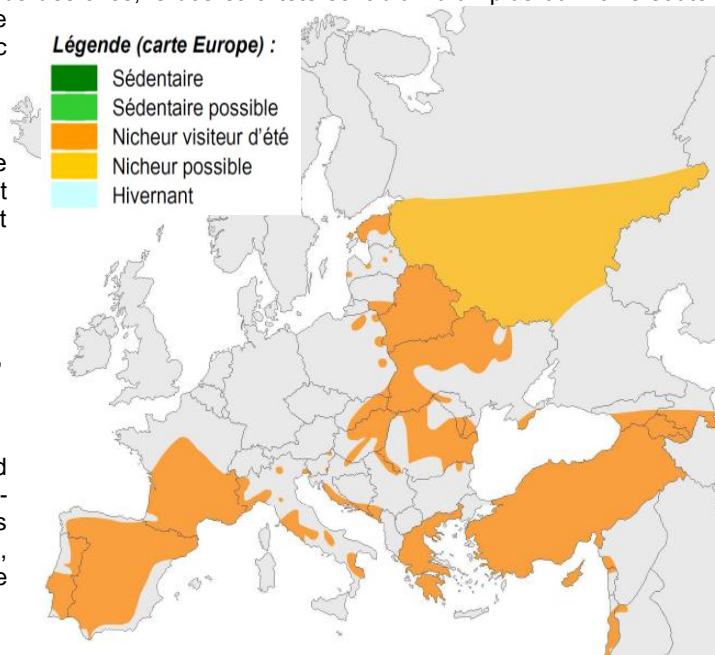
En Europe, l'espèce a une répartition européenne fragmentée. Elle est surtout présente en Europe méridionale (péninsule ibérique, France, Grèce, Balkans, Roumanie, Bulgarie) et centrale (Ukraine, Russie, Biélorussie). La Pologne et les Pays Baltes accueillent des populations marginales.

En France, l'espèce est présente au sud d'une ligne Noirmoutier - Orléans - Besançon. Ses principaux bastions sont les régions Auvergne, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. Elle est absente de Corse.

Le Circaète Jean-le-Blanc est assez

Légende (carte Europe) :

- Sédentaire
- Sédentaire possible
- Nicheur visiteur d'été
- Nicheur possible
- Hivernant



largement répandu à travers la région Auvergne. Il est toutefois absent du département de l'Allier, excepté la présence possible d'un couple en Montagne Bourbonnaise et d'un autre dans la partie aval des gorges de la Sioule en limite avec le département du Puy-de-Dôme.

Biologie et écologie

Régime alimentaire

Le Circaète possède un régime alimentaire unique dans l'avifaune européenne, composé en majorité de reptiles, en particulier de serpents. Ainsi, en Haute-Loire, les reptiles représentent plus de 98% des proies consommées dans les Gorges de la Loire (BOUDOINT, 1953) et dans le Puy-de-Dôme 100% sur un échantillon toutefois plus petit (CHOUSSY, 1973). Les proies les plus fréquemment capturées sont les Couleuvres à collier (*Natrix natrix*) et d'Esculape (*Elaphe longissima*), la Vipère aspic (*Vipera aspis*) et le Lézard vert (*Lacerta viridis*). D'autres proies sont ponctuellement capturées telles que des batraciens (Crapaud commun), des mammifères (Belette, Taupe...), parfois des oiseaux. Les petits lézards « gris » (Lézard des murailles, vivipares...) ainsi que l'Orvet (*Anguis fragilis*) sont fréquemment capturés au printemps et constituent des proies d'appoint à l'arrivée des oiseaux lorsque les reptiles ne sont pas encore très fréquents. Enfin, la consommation d'insectes, proies facilement accessibles en fin d'été, semble régulière en particulier par les jeunes oiseaux.

Reproduction et activités

Le Circaète se rencontre actuellement en Auvergne dans les vallées profondes qui lui offrent des sites de nidification relativement tranquilles (boisements mixtes et pinèdes des pentes abruptes) et des zones de chasse favorables (landes, éboulis rocheux, pelouses sèches...). Mais les oiseaux poussent leur recherche alimentaire jusqu'en altitude, sur les plus hautes crêtes de la région, les zones de plateaux, les tourbières....

Fidèles à leurs sites de nidification, les Circaètes changent en revanche assez fréquemment de nid d'une année sur l'autre, bien que cette habitude soit variable d'un couple à l'autre. Un même nid est rarement utilisé plus de 5 années de suite. L'aire est une petite construction pour cet oiseau de grande taille, et elle est rapidement construite dès le retour des oiseaux au printemps. Parfois, le Circaète utilise les aires d'autres espèces ou se fait emprunter le sien.

L'aire est le plus souvent installée dans un Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*), parfois dans un Sapin blanc (*Picea abies*).

Migrations

Le Circaète revient d'Afrique sahélienne dans notre région à la mi-mars. La ponte est effectuée en avril mai. L'élevage de l'unique poussin est long (70-80 jours) et celui-ci ne prend son envol qu'au cours du mois d'août. Les circaètes quittent la région à la fin septembre pour les adultes, un peu plus tard pour les jeunes.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Lors de l'enquête nationale rapaces en 2004, la population française du Circaète a été évaluée à 2400-2900 couples, probablement plus proche de 2400 couples (MALAFOSSE et JOUBERT, 2004). Cette enquête propose une fourchette régionale de 200-240 couples.

L'évolution de la population régionale est par contre difficile à cerner, même s'il est probable que l'exode rural ait favorisé un temps l'espèce en offrant des zones boisées propices à son installation. Le Circaète a disparu des forêts de plaine de l'Allier avec la dernière nidification de l'espèce à Tronçais en 1986 (FOMBONNAT, *op. cit.*). La population semble actuellement stable mais reste à surveiller.

Description sur le site

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Niche en forêt dans les gorges, se nourrit dans les zones de rocailles, de murets et landes et aussi dans les prairies, le long des lisières et de haies...

Etat de la population

Entre 10 à 15 couples sont nicheurs dans la zone. La population semble stable.

Menaces

Le Circaète est très sensible aux dérangements pendant la période de nidification, les travaux forestiers (martelage, coupe...) ou agricoles à proximité des sites de nidification en période sensible sont souvent des causes d'échecs, la création de nouvelles pistes forestières offre des possibilités de pénétration accrues du milieu, en particulier pour la pratique de sports mécaniques (moto, quad, 4x4), et apparaît comme une menace non négligeable.

L'intensification agricole sur les plateaux (notamment les remembrements entraînant la disparition des murets) a les mêmes conséquences.

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

Mise en défens: 200 m autour de l'aire (pas de travaux forestiers, pas d'ouverture de nouvelles pistes) du 15 mars au 15 août.

Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km.

Sur l'ensemble de la zone :

Conserver les landes, pierriers, les murets existants.

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement (électrocution principalement).

Favoriser les boisements mixtes et feuillus comportant des pins sylvestres.

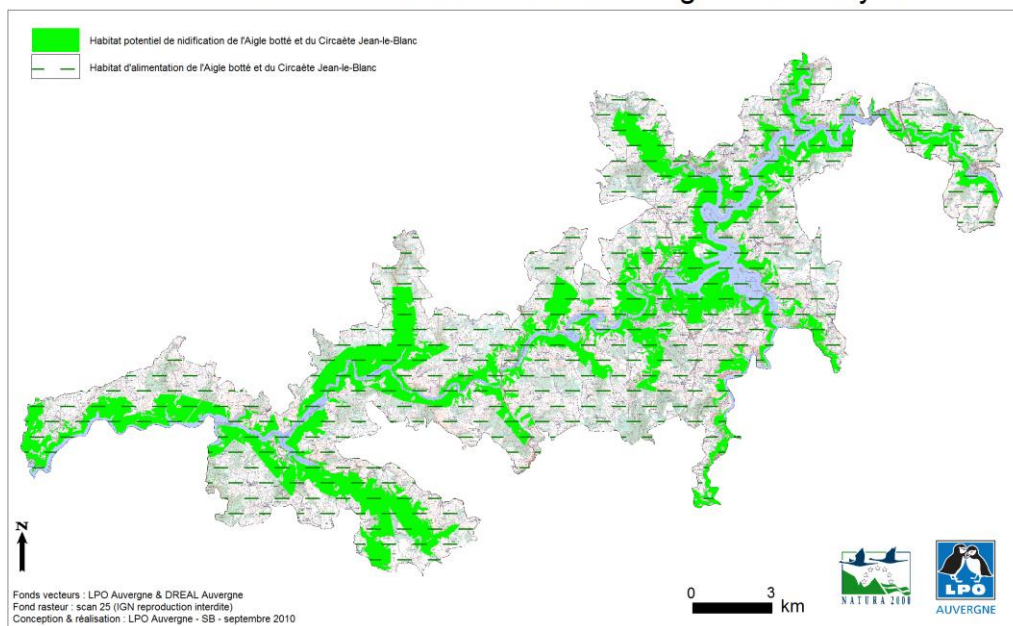
Maintien des arbres portant des aires.

Eviter de regarnir les petites trouées forestières (chablis...) de moins de 50 ares.

Favoriser une gestion des lisières forestières permettant le maintien d'un ourlet et d'un manteau bien développés entre la forêt et les milieux ouverts.

Favoriser le maintien d'un pâturage extensif des landes (maintien en l'état) et de tous terrains permettant de maintenir une structure allant de la pelouse à la lande arbustive.

Habitats de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-Blanc dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Bibliographie régionale

- RIOLS R., BERNARD M. (à paraître) – Circaète Jean-le-Blanc - in : LPO Auvergne - *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*.
- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Milan royal

Milvus milvus (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 074

Enjeu local de conservation très fort

Classification

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	NT
Liste Rouge Europe	D (SPEC 2)
Liste Rouge France	VU
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Il y a entre 25 et 50 couples nicheurs. Une population d'hivernant, se regroupant sur des dortoirs pouvant atteindre jusqu'à une centaine d'individus, est présente sur le site Natura 2000 voisin de la Planèze de Saint-Flour. Les Milans royaux nichent en forêt dans les gorges et dans les bosquets de pins sur les plateaux.

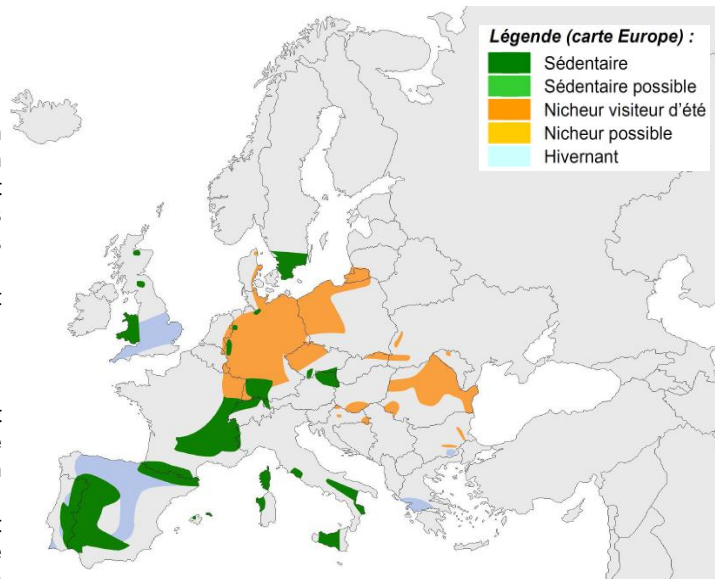
Description générale de l'espèce

Caractère morphologiques

Taille : 60-66 cm. Envergure : 145-165 cm.
La tête est blanchâtre et le plumage brun orange dessus et roux rayé de brun dessous. Les ailes sont tricolores dessus et dessous (rousses, blanches et noires) ; les deux fenêtres blanches au niveau des poignets sont caractéristiques de l'espèce. La queue longue et rousse est profondément échancrée.

Répartition géographique

Le Milan royal est un oiseau essentiellement européen, hormis quelques dizaines de couples se reproduisant au Maroc. En période de nidification, ce rapace occupe les zones tempérées et ouest méditerranéennes, le long d'une étroite bande reliant les îles du Cap Vert à la Biélorussie. L'Ukraine constitue sa limite orientale de répartition. A l'ouest, une petite population s'est récemment établie en Angleterre, où elle est sédentaire.
En France, l'aire de répartition du Milan royal forme une diagonale allant du sud-ouest au nord-est de la France. Les effectifs se répartissent comme suit : 15 % dans les Pyrénées, 40 % dans le Massif central, 20 % dans le Jura, 15 % dans les zones collinéennes du nord-est de la France (Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine et Bourgogne) et 10 % en Corse.



En Auvergne l'espèce assez commune, le Milan royal est largement réparti à travers la région à l'exception du département de l'Allier où l'espèce n'apparaît plus comme nicheuse certaine. Il occupe la presque totalité des départements du Cantal et de la Haute-Loire ainsi qu'une grande moitié sud du Puy-de-Dôme. En Auvergne, le Milan royal niche essentiellement en zone de moyenne montagne entre 500 et 1000 m d'altitude, plus rarement au-delà (jusqu'à 1150 m à Murat et Dienne – 15). Ses parcours de chasse l'emmènent en revanche régulièrement sur les estives d'altitude (massifs du Sancy, du Cantal, du Mézenc et plateaux du Cézallier) où des oiseaux immatures estivent également. RR

Biologie et écologie

Régime alimentaire

Il apparaît que le Milan royal est, en Auvergne, intimement lié à la microfaune des prairies (micromammifères, insectes de la litière et lombrics) ainsi qu'à l'activité humaine génératrice de cadavres et déchets, en particulier à la persistance d'un système rural où les restes sont encore accessibles.

Reproduction et activités

Le Milan royal installe son aire le plus souvent dans les vastes forêts des vallées encaissées et plus encore dans les bosquets et les haies arborées des petits vallons. Il affectionne tout particulièrement les reliefs des coteaux et les petits puys qui facilitent l'accessibilité au site de nid. Sur les plateaux, il occupe préférentiellement les petits bosquets de pins qui constituent la majorité des rares espaces boisés

Migrations

Migrateur partiel, le Milan royal reste largement présent tout au long de l'année. Le programme de marquage coloré mis en place à partir de 2005 montre que sauf exception, les jeunes et immatures quittent la région à l'automne pour se rendre dans les Pyrénées et surtout en Espagne (RIOLS, *op.cit.*). La plupart des adultes semblent en revanche rester tout l'hiver en se rassemblant sur les principales zones de nidification et à proximité des décharges : de 900 à 1200 individus hivernent sur une quinzaine de sites (RIOLS, 2006).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Effectif régional : 630-1030

Effectif national : 3000-3900

Effectif européen : 19000-24000

Cette espèce a subi au niveau national une forte régression au cours de la première moitié du siècle jusqu'à sa protection légale. Les effectifs et l'aire de distribution ont ensuite nettement augmenté durant les années 80 probablement en réaction à sa protection et à l'augmentation des déchets humains. Depuis le milieu des années 90, une régression spectaculaire s'est produite à l'échelle européenne (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004) et en France également.

En Auvergne, le Milan royal a disparu du département de l'Allier où il n'a jamais été abondant, les dernières nidifications ayant été notées en forêt de Tronçais en 1994 et sur le val de Cher en 1997. Une nette régression a été constatée dans la moitié nord du Puy-de-Dôme : Combrailles, Limagne, val d'Allier et probablement gorges de la Sioule. Les basses gorges de la Loire ont également vu cette baisse des effectifs nicheurs (TEYSSIER, 1999). Dans le reste de la région où les populations sont importantes, aucune évolution n'est décelable actuellement, mais les fortes densités cachent peut-être une éventuelle régression qui risque de n'être perçue que trop tardivement.

La population n'est aujourd'hui pas assez précisément estimée : 350-560 couples dans le Cantal, 190-290 en Haute-Loire et 90-170 dans le Puy-de-Dôme soit une population régionale de 630-1020 couples. L'enquête nationale rapaces 2000 propose une fourchette concordante : 781-1038 couples (THIOLLAY & BRETAGNOLLES, 2004).

Description sur le site

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Il établit son nid en lisière de forêts, préférentiellement dans les pins sylvestres, ou dans le bocage (haies, principalement bosquets).

Etat de la population

L'effectif nicheur de la ZPS est certainement compris entre 25 et 50 couples. La population semble stable mais est à surveiller.

Menaces

Destruction ou dérangement lors de la nidification par certaines activités sylvicoles.

Traitement des pullulations de Campagnols terrestres à l'aide d'anticoagulants.

L'intensification des pratiques agricoles (ensilage d'herbe) favorable à l'alimentation des milans en période d'élevage des jeunes mais sans doute défavorable à long terme (régression de la biomasse animale : insectes et oiseaux prairiaux en particulier).

Destructions volontaires par tir ou empoisonnement

Sensible à divers polluants agricoles et à certains métaux lourds, plomb et cadmium notamment.

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

Mise en défens (pas de travaux forestiers du 15 février au 15 juillet, pas d'ouverture de nouvelles pistes dans un périmètre de 150 m autour du nid)

Mise en défens de pâturage des bosquets de pins afin de favoriser leur régénération

Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour du nid

Domaine vital :

Maintien ou implantation de haie, d'alignement d'arbre et de bosquets.

Maintien d'un équilibre en surface boisée et surface prairiale et surface cultivée.

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement

Favoriser une lutte raisonnée contre le campagnol terrestre

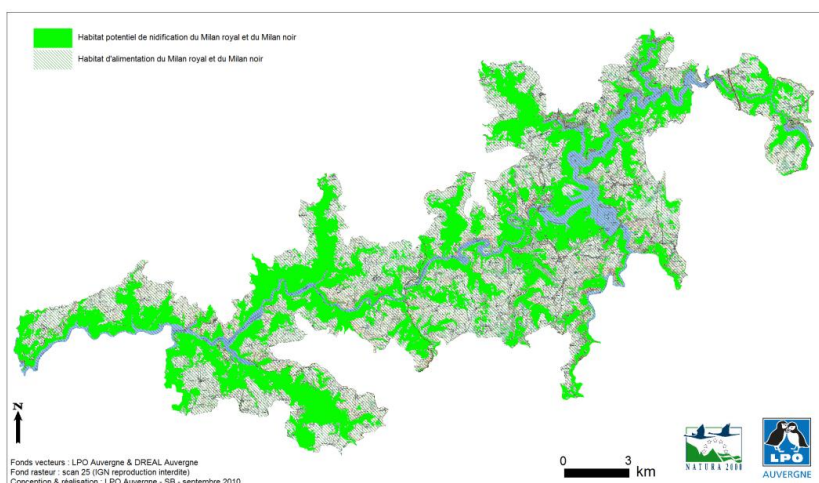
Interdire les appâts empoisonnés.

Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.

Maintien des arbres portant des aires.

Favoriser le bocage et pâturage extensif.

Habitats du Milan royal et du Milan noir dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Bibliographie

- BIRDLIFE INTERNATIONAL 2004. *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. BirdLife Conservation Series N°12.
- LPO Auvergne (2004) - Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive "Oiseaux" dans la ZICO AE 05 (Planèze de Saint-Flour) - 37 p. et annexes.
- MUR P., RIOLS R. Expertise ornithologique de la Planèze de Saint-Flour - Document préparatoire à l'élaboration du DOCOB – LPO délégation Auvergne, 2009, P44
- TEYSSIER S. 1999. *Suivi de la saison de reproduction du Milan noir et du Milan royal dans les Gorges sud de la Loire*. LPO Loire 6p.
- THIOLLAY J.M. & BRETAGNOLLE V. 2004. *Rapaces nicheurs de France, distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 175 p.
- RIOLS R. (à paraître) - Aigle botté - *in* : LPO Auvergne - *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*.
- TOURET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Milan noir

Milvus migrans (Boddaert, 1783)

Code NATURA 2000 : A 073

Enjeu local de conservation fort

Classification

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Vu (SPEC 3)
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	NT



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Le Milan noir est une espèce assez bien représentée avec 20 à 50, couples. L'espèce niche dans les arbres en bordure des grands lacs ou des cours d'eau.

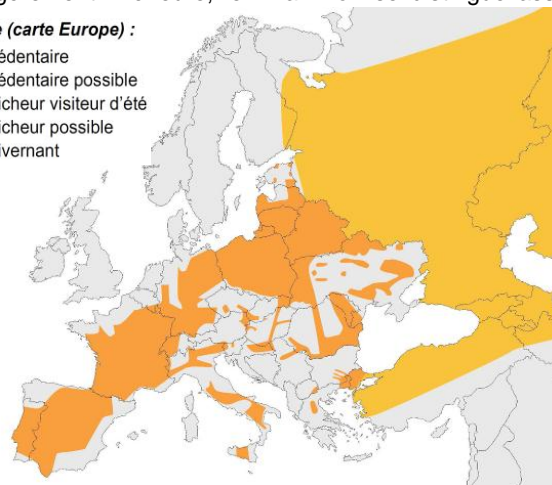
Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Rapace de taille moyenne (envergure : 135-155 cm), le Milan noir arbore un plumage brun foncé uniforme à l'exception d'une zone plus claire à la base des rémiges primaires et d'une bande pâle sur les couvertures sus-alaires. La poitrine et la tête sont plus ou moins teintées de gris selon les individus et la culotte peut tendre vers le roux. Le bec est noir, la cire et les pattes sont jaunes. Les deux sexes ont le même plumage mais le mâle est légèrement plus petit que la femelle. En vol, de taille légèrement inférieure, le Milan noir se distingue assez facilement du Milan royal par sa coloration presque uniformément brun sombre, par le dessous des ailes moins contrasté, par son allure moins souple en vol et par la forme de sa queue plus courte et moins échancrée.

Légende (carte Europe) :

- Sédentaire
- Sédentaire possible
- Nicheur visiteur d'été
- Nicheur possible
- Hivernant



Répartition géographique

La vaste aire de nidification du Milan noir s'étend sur tout le paléarctique, de l'Afrique du Nord jusqu'au Japon.

En Europe, l'espèce niche dans presque tous les pays exceptés dans îles britanniques et la Scandinavie. Les bastions du Milan noir en Europe sont l'Espagne, l'Allemagne et la France. En France, le Milan occupe une grande partie du territoire mis à part la frange nord-ouest, l'extrême sud-est et les îles méditerranéennes.

En Auvergne, le Milan noir occupe la majeure partie du territoire régional, mais avec de grandes variations d'abondance qui reflètent ses exigences écologiques particulières. Dans le Cantal, la répartition du Milan noir est très similaire à celle du royal, il occupe l'ensemble des grandes vallées et leurs principaux affluents (Dordogne, Rhue, Lot, Truyère) où il se retrouve particulièrement abondant au niveau des barrages. Il est également bien présent dans la vallée de l'Alagnon et sur les plateaux périphériques au massif, notamment sur la Planèze de

Saint-Flour, principale population d'altitude.

Biologie et écologie

Habitats.

Le Milan noir (de la même manière que son proche parent royal) apparaît étroitement lié aux espaces herbagers où invertébrés et micromammifères constituent son alimentation de base. Les zones humides (larges rivières, étangs de pisciculture, retenues diverses et grands barrages hydro-électriques) retiennent néanmoins plus particulièrement cette espèce qui y trouve poissons morts, colonies d'ardéidés et déchets divers. Enfin, le Milan noir, espèce en partie commensale de l'homme profite fortement des décharges d'ordures ménagères ou d'autres sources d'alimentation anthropiques. Localement, la conjonction de ces trois grands éléments permet à l'espèce d'atteindre des densités remarquables.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Milan noir est constitué de toutes sortes de vertébrés morts, blessés ou malades ainsi que d'une grande part de déchets et d'ordure d'origine anthropique.

Reproduction et activités

Le Milan noir s'installe sur ses sites de nidification entre la mi-mars et la mi-avril. L'aire construite de branchages, auxquels s'ajoutent de façon caractéristique chiffons, papiers ou plastiques, est située dans un grand arbre entre 4 et 20 m de hauteur (Kabouche 2004). La femelle y pond 2-3 œufs en moyenne. L'incubation dure de 26-38 jours. Les poussins prennent leur premier envol après une quarantaine de jours et seront encore nourris pendant une quinzaine de jours avant leur émancipation. Grégaire, il n'est pas rare que l'espèce forme des colonies lâches d'une dizaine de couples ou plus.

Migrations

Les milans noirs reviennent massivement d'Afrique de l'ouest et réoccupent réellement leurs zones de nidification dans la deuxième décennie de mars. Alors que cette réappropriation débute près d'un mois après celle des milans royaux, la période de ponte n'est que légèrement décalée, débutant dès les premiers jours d'avril (premières couveuses notées le 2 sur le val d'Allier, le 5 à 950 m d'altitude sur la Planèze de St-Flour). A la mi-avril, environ ¼ des pontes sont déjà déposées, les restantes étant surtout concentrées dans la troisième décennie d'avril. Comme chez le Milan royal, l'envol des jeunes a aussi lieu au début de l'été, dès les derniers jours de juin mais surtout durant la deuxième décennie de juillet, parfois seulement début août, date extrême le 02/08/2004 (BRUGEROLLE T, *op.cit.*).

État des populations et tendances d'évolution des effectifs

Effectif régional : 1475-2100

Effectif national : 19300-24600

Effectif européen : 22000-27000 (Russie et Turquie exceptées)

Elle apparaît contrastée. L'Auvergne semble refléter la situation française des 20 dernières années à savoir d'une part, l'augmentation des effectifs nicheurs au sein des noyaux déjà importants, inféodées aux grandes vallées alluviales et/ou commensales de l'homme, et d'autre part la régression des faibles populations des plaines agricoles et bocagères. Mais aucun élément précisément chiffré n'existe afin d'étayer précisément l'évolution des populations régionales, à l'exception du suivi réalisé en Forêt de Tronçais, dans l'Allier, où le nombre de couples est passé de 5 à 0 entre 1988 et 1992 sur la partie dite de « la Bouteille » et où la dernière reproduction est notée en 1999.

Description sur le site

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site

L'espèce niche dans les grands arbres en bordure des grands lacs et des cours d'eau, dans les forêts dans ou des boisements lâches dans les pentes.

Etat de la population

Le nombre de couples est estimé de 20 à 50, cependant un certain nombre d'estivants sont présent sur la zone ce qui explique que la population de Milan noir semble plus importante au premier abord.

Menaces

A ce jour, la menace principale semble être une forte dégradation, voire une régression de ses milieux de prédilection, principalement les zones humides dont il dépend partiellement pour sa reproduction. Par ailleurs, l'intoxication par appâts empoisonnés destinés aux micromammifères et son régime charognard l'amenant à fréquenter les routes, peuvent être des causes supplémentaires de mortalité.

Enfin, les cas d'électrocution sur les transformateurs aériens des lignes à moyenne tension sont encore assez nombreux.

Quelques cas de destruction des supports des aires de reproduction ont été rapportés.

Bien que nécessaire sur le plan sanitaire et environnemental, la fermeture des dépôts d'ordures ménagères peut avoir des conséquences négatives (disparition d'une source alimentaire).

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

Mise en défens (pas de travaux forestiers du 15 mars au 15 juillet, pas d'ouverture de nouvelles pistes dans un périmètre de 150 m autour du nid)

Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour du nid

Domaine vital :

Maintien ou implantation de haie, d'alignement d'arbre et de bosquets.

Maintien des zones humides

Maintien d'un équilibre en surface boisée et surface prairiale et surface cultivée.

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement

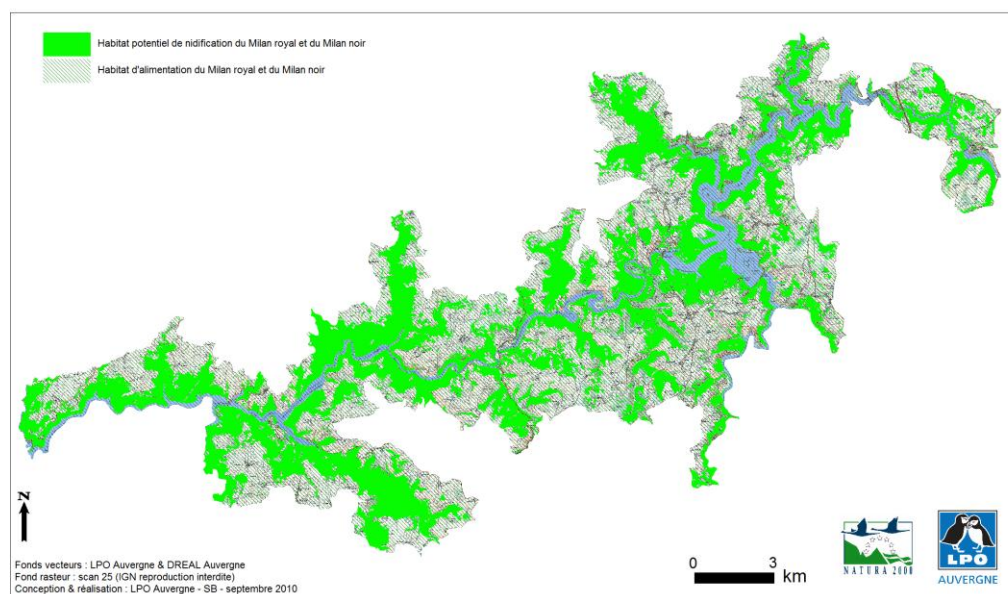
Favoriser une lutte ou raisonnée contre le campagnol terrestre (favoriser les prédateurs naturels – renards, rapaces – et changer les pratiques agricoles en limitant la tailles des parcelles et en maintenant et restaurant les haies)

Interdire les appâts empoisonnés.

Maintien des arbres portant des aires.

Favoriser le bocage et pâturage extensif.

Habitats du Milan royal et du Milan noir dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Bibliographie régionale

- RIOLS R. (à paraître) – Milan noir - in : LPO Auvergne - *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*.
- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Bondrée apivore

Pernis apivorus (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 072

Enjeu local de conservation fort

Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	SPEC 4 . S
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	DD



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

De 30 à 40 couples sont estimés nicheurs dans la ZPS en zone forestière. Pour cette espèce, le maintien de la tranquillité autour du nid, mais aussi de haies, d'alignement d'arbre et plus généralement d'une agriculture et d'une sylviculture extensive sont à favoriser.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Ressemble beaucoup à la Buse variable dont elle se distingue par une queue et un cou plus longs. Le dessus est gris terne (mâle) à brun gris (femelle). Le dessous est variable, de blanc pur marqué de larges barres brunes à brun foncé quasiment uniforme. Les rémiges et les rectrices sont généralement barrées de sombre.

Répartition géographique

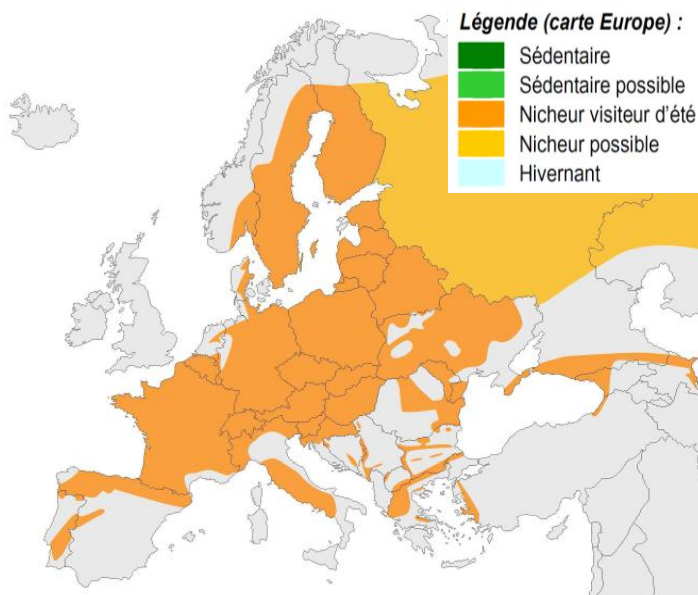
La Bondrée apivore est très largement répartie en Europe, du Portugal à la Russie et jusqu'en Mongolie. Elle niche également en Iran au sud de la mer Caspienne.

En France, l'espèce est largement répartie sur la majeure partie du territoire avec des densités moyennes variant de 0,1 à 0,3 couples/km². L'espèce manque en Corse, dans les Alpes du Sud (hors Mercantour) et sur les franges littorales atlantiques et méditerranéennes.

La Bondrée apivore est présente sur l'ensemble de l'Auvergne.

Biologie et écologie

De retour d'Afrique tropicale à la fin d'avril ou au début de mai, les couples effectuent leurs parades nuptiales dès leur arrivée. Celles-ci, assez discrètes et de courtes durées, laissent rapidement place à



l'incubation des œufs. Nés à la mi-juin en moyenne, les jeunes sont nourris de couvains d'hyménoptères et de proies animales plus grosses : micro-mammifères, reptiles et surtout de grenouilles (proie la plus fréquemment observée lors des transports de nourriture). Une seconde période de parades des mâles est alors nettement perceptible. Les jeunes prennent leur envol durant la deuxième moitié d'août, la période d'émancipation est courte, les adultes partant très vite en migration.

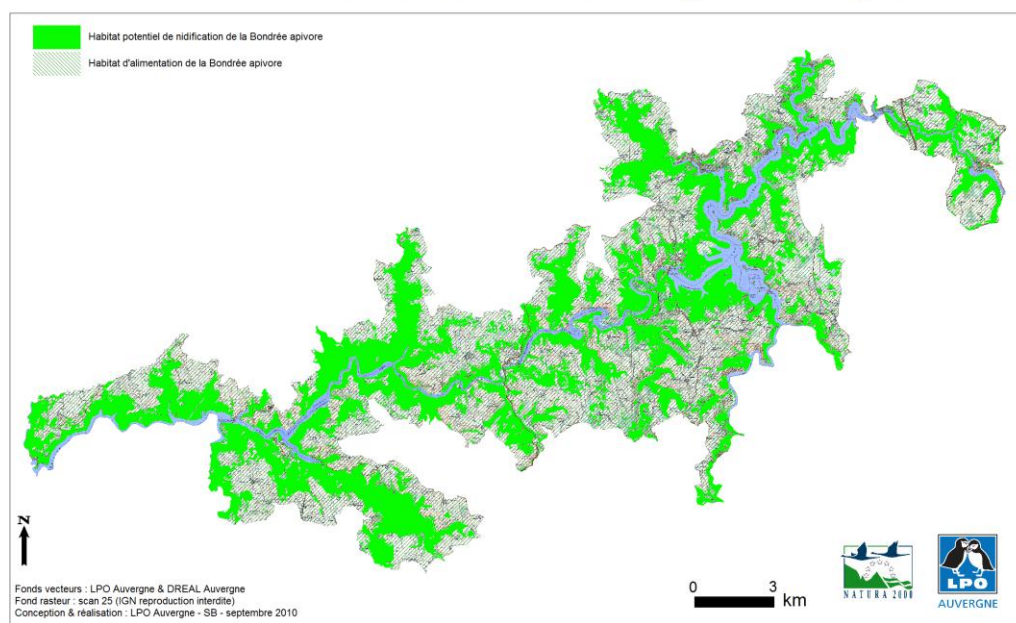
La Bondrée apivore affectionne principalement les vallées des zones de moyenne montagne, où des boisements favorables à l'installation de son nid côtoient des zones de chasse diversifiées et favorables (forêts clairières, zones agricoles en déprises, landes sèches, prairies bocagère). Elle occupe également les plaines agricoles en bordure des forêts alluviales, mais aussi les zones d'altitudes où elle est assez commune, nichant jusqu'à la limite de la forêt - maximum de 1450 m : Cézallier, massif du Cantal, Forez, Mézenc, Margeride – (BOITIER, 2000).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La Bondrée apivore, n'étant présente qu'en été, discrète et ne prélevant aucune espèce « gibier », a été largement épargnée par les destructions systématiques des rapaces qui sévissaient jusqu'à leur protection légale. Aussi, il semble que la population soit toujours restée relativement stable. L'influence des conditions météorologiques durant la période de nidification sur le succès de reproduction est probablement un facteur important de la dynamique de l'espèce à long terme dans un contexte de réchauffement climatique.

Description sur le site

Habitats de la Bondrée apivore dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

L'état actuel des habitats de nidification et d'alimentation est convenable, cependant des menaces pèsent sur eux.

Etat de la population

Actuellement trente et quarante couples nichent sur la zone, de façon relativement stable.

Menaces

Comme de nombreuses espèces, la Bondrée est probablement affectée par l'intensification agricole (particulièrement en plaine) où la céréaliculture remplace la polyculture-élevage mais aussi par la déprise dans les vallées de moyenne montagne qui entraînent la fermeture des landes, milieu particulièrement favorable. Ces deux évolutions contradictoires portant atteinte aux ressources alimentaires de l'espèce.

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

Mise en défens temporaire de 150 m autour du nid du 1^{er} mai au 1^{er} septembre (pas de travaux forestiers, pas d'ouverture de nouvelles pistes).

Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour du nid.

Domaine vital :

Maintien ou implantation de haies ou d'alignement d'arbre

Maintien d'un équilibre en surface boisée et surface prairial et surface cultivée et landes

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement

Favoriser les boisements mixtes par rapport aux plantations de résineux.

Maintien des arbres portant des aires.

Favoriser le bocage et pâturage extensif.

Ne pas couper le lierre des arbres.

Eviter de regarnir les petites trouées forestières (chablis...) de moins de 50 ares.

Favoriser une gestion des lisières forestières permettant le maintien d'un ourlet et d'un manteau bien développés entre la forêt et les milieux ouverts, de même que l'entretien des chemins, sentiers, talus et bermes forestières.

Bibliographie régionale

- BOITIER E. (Dir.) (2000) - Liste commentée des oiseaux d'Auvergne - *Le Grand-Duc*, hors-série n°1, 132 p.
- RIOLS R. (à paraître) – Bondrée apivore - *in* : LPO Auvergne - *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*.
- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Busard Saint Martin

Circus cyaneus (Linné, 1766)

Code NATURA 2000 : A 082

Enjeu local de conservation fort

Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	SPEC 3. DP
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Les effectifs nicheurs de Busard Saint-Martin sont estimés entre 5 et 10 couples. La population semble stable, mais elle est mal connue.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Le mâle a le dos uniformément gris pâle, blanc sur le ventre, avec un croupion blanc et les extrémités des ailes noires. La femelle est brune dessus et crème maculé de brun dessous. Les jeunes ont un plumage très proche de celui de la femelle.

Répartition géographique

Le Busard Saint-Martin a une très vaste répartition géographique. Il niche dans le paléarctique entre 40° et 70° de latitude nord, de l'Espagne et l'Irlande jusqu'au Kamtchatka.

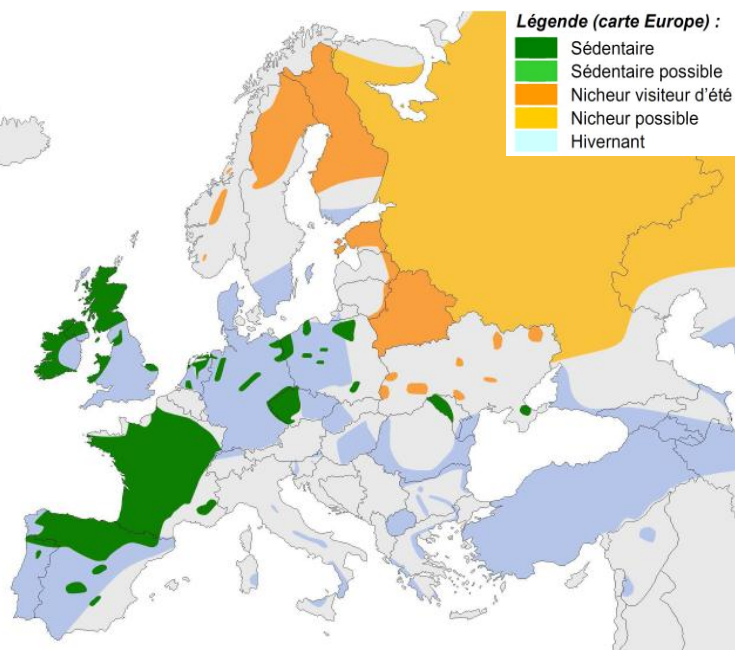
En Europe, l'espèce est présente sur l'ensemble du continent à l'exception des régions alpines, des Balkans, de la Hongrie, de la Roumanie et de la Grèce.

En France, le Busard Saint-Martin niche sur la plus grande partie du territoire, à l'exception de la bordure est et sud, du massif alpin et de la Corse. Ses bastions sont les régions Centre et Poitou-Charentes puis Auvergne, Champagne-Ardenne et Midi-Pyrénées.

Biologie et écologie

Régime alimentaire

Le Busard Saint-Martin est un prédateur opportuniste qui capture ses proies au sol. Celles-ci sont très variées, du



lombric au pigeon. Il capture toutefois majoritairement les proies les plus abondantes, comme par exemple les campagnols lors des cycles de pullulation ou des passereaux, selon l'époque de l'année.

Reproduction et activités

Le Busard Saint-Martin recherche des milieux avec une végétation peu élevée pour abriter son nid construit à même le sol et pour rechercher ses proies. Initialement inféodé aux landes, clairières, jeunes plantations et coupes forestières, l'espèce a progressivement colonisé les plaines céréalières à la fin du XXème siècle sans pour autant désertier complètement ses habitats originels. En hiver, l'espèce fréquente tous les types de milieux ouverts, y compris les plaines agricoles intensives et les zones humides.

Migrations

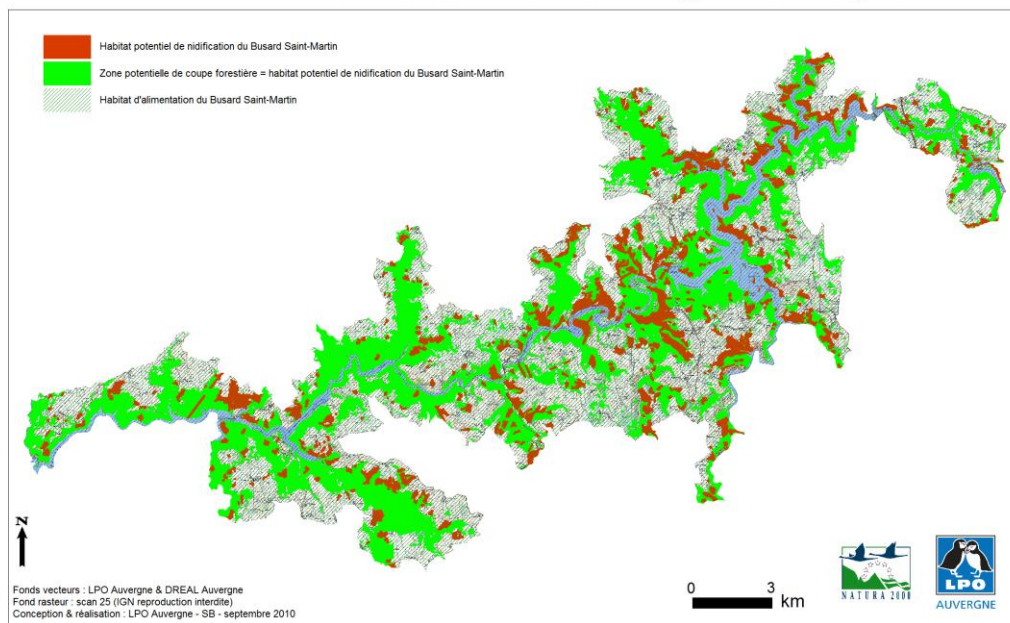
Le Busard Saint-Martin est une espèce migratrice partielle et erratique en hiver. Les oiseaux de l'Europe du Nord fuient le gel et les couvertures neigeuses mais sans montrer un sens de dispersion particulier ni de fidélité aux sites d'hivernage.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Avec 7 800 à 11 200 couples (Million & Bretagnolle), la France représente le bastion de l'espèce dans l'Union Européenne qui accueille entre 11 000 et 18 000 couples nicheurs (BirdLife 2004). puisque la population nicheuse était alors estimée à 3 000 – 4 000 couples. Les raisons de cette augmentation sont mal connues mais pourraient résider dans la colonisation assez récente des plaines céréalières où les effectifs sont en augmentation et où elle est plus facile à recenser que dans les zones de landes et les jeunes plantations forestières de tous temps fréquentées par l'espèce.

Description sur le site

Habitats du Busard Saint-Martin dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Les habitats de nidification sont les landes sur le site, ces landes à moyen terme sont amenées à se fermer.

Etat de la population

L'estimation des effectifs est de 5 à 10 couples nicheurs.

La population semble stable mais elle est mal connue et peu suivie.

L'espèce est également hivernante sur la zone. Les Busard Saint-Martin se regroupent sur des dortoirs pouvant accueillir plus de 70 individus sur le site Natura 2000 voisin de la Planèze de Saint-Flour.

Menaces

Disparition des zones humides et des landes

Intensification des pratiques agricole en générale (alimentation)

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

Dans les terrains agricoles : réserver un périmètre de protection ou déplacer le nid lors de travaux (coupes), éviter les coupes avant juillet.

Absence de girobroyage et d'écobuage dans les landes et les zones humides entre mars et septembre.

Sur l'ensemble de la zone :

Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement (électrocution principalement).

Favoriser le maintien d'un pâturage extensif des landes (maintien en l'état) et de tous terrains permettant de maintenir une structure allant de la pelouse à la lande arbustive

Eviter les plantations et l'enrésinement des landes.

Eviter les travaux dans les coupes et jeunes plantations au printemps et en été.

Pas de girobroyage dans les landes et friches entre mars et septembre.

Eviter l'ensilage et les coupes précoces, suivi des coupes pour prévoir les dates de moisson.

Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal.* LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Faucon pèlerin

Falco peregrinus (Tunstall, 1777)

Code NATURA 2000 : A 103

Enjeu local de conservation fort

Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Falconides

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An I
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	S (Non SPEC)
Liste Rouge France	R (CMAP 3)
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Jeune - Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Entre 10 et 18 couples sont nicheurs dans le site. Pour cette espèce, le maintien de la tranquillité autour du nid, mais aussi une agriculture extensive sont à favoriser.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

La tête gris foncé présente deux grosses taches (ou « moustaches ») noires sur les joues qui contrastent avec le blanc de la gorge et de la poitrine. La partie ventrale plus claire est finement striée de noir. Le dos présente une coloration gris-bleu métallique.

Répartition géographique

Cosmopolite, le pèlerin est répandu sur tous les continents, à l'exception des régions antarctiques et de quelques archipels. La population mondiale est estimée entre 10 000 et 100 000 individus (Ferguson-Lees et al. 2001). Les populations les plus nordiques sont migratrices, les autres sédentaires.

En France. Le Faucon pèlerin est principalement présent au sud d'un axe Ardennes - Pays basque.

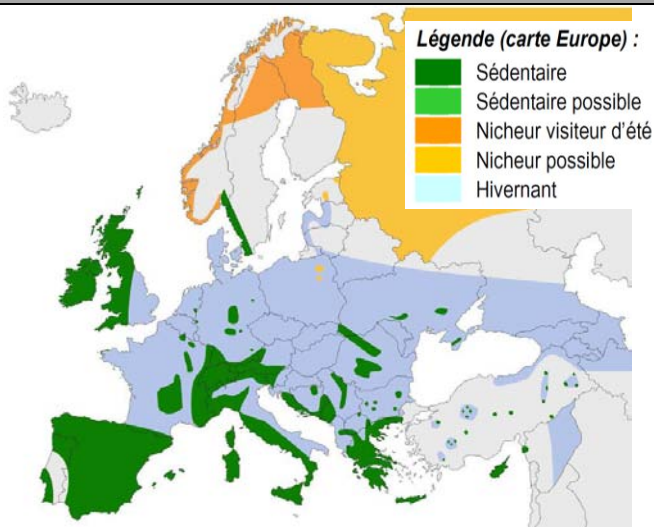
Il occupe surtout les régions montagneuses : Pyrénées, Massif central, Alpes, Vosges et Jura (Monneret 1999).

En Auvergne, il est nicheur dans les quatre départements, le département du Cantal accueille la plus grosse population. Sa répartition dépend de la présence de milieux favorables pour la nidification. Dans le Cantal, il va donc être présent dans les vallées et gorges de la Dordogne, Truyère et du Lot, également dans le Massif du Cantal.

Biologie et écologie

Régime alimentaire

Ce faucon se nourrit exclusivement d'oiseaux de petite et moyenne taille qu'il chasse en vol. Il chasse principalement à l'aube et au crépuscule dans des espaces ouverts. Il repère sa proie, s'élève à grande hauteur et pique à grande vitesse (jusqu'à 300 km/h), la queue et les ailes repliées. Dans un premier temps il percute sa proie en vol, puis la rattrape dans les airs pour l'emmener sur son lardoire.



Reproduction et activités

C'est un nicheur essentiellement rupestre. La ponte a lieu à une date variable entre mi-février et avril avec un pic situé mi-mars. L'envol des jeunes se produit vers l'âge de 42-48 jours.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Faucon pèlerin a souffert d'un très fort déclin après guerre, causé par le pillage des nids par les collectionneurs d'œufs et par les fauconniers et par l'intoxication des oiseaux par les pesticides organochlorés. En l'espace de deux décennies, les populations des pays industrialisés de l'hémisphère nord ont ainsi diminué de 90 %. En France, ce déclin s'est interrompu dans le courant des années 1970. L'effectif européen est actuellement estimé à 12 000 - 25 000 couples, dont 7 500 à 9 000 se reproduisent sur le territoire de l'Union Européenne. L'augmentation de l'effectif nicheur constate depuis une vingtaine d'années fait suite à la protection juridique de l'espèce, à des actions de conservation multiples et à l'interdiction des substances organochlorées.

Description sur le site

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

L'espèce niche sur les falaises des gorges, un site d'escalade est présent dans les gorges du Bès, une via corda est en fonction sur le site de Turlande.

Etat de la population

Il y avait au moins un couple dans les gorges en 1971, l'effectif actuel est estimé entre 10 et 18 couples.

Menaces

Dérangement lors de la nidification par des activités de grimpe.
Récolte des jeunes ou des œufs
Diminution des proies

Mesures de gestion conservatoire

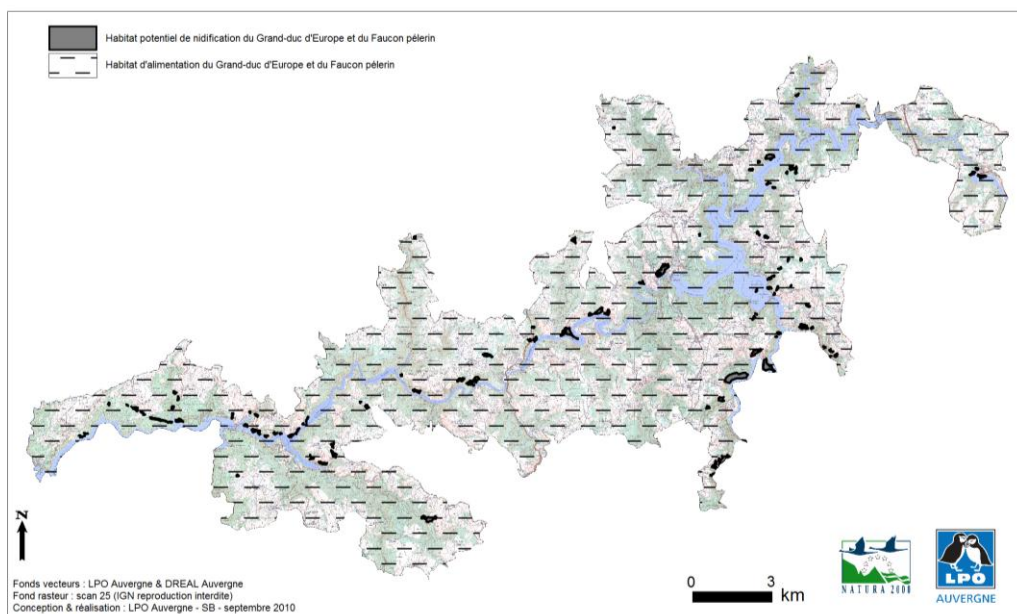
Site de nidification :

Périmètre de protection autour de l'aire : surplomb, les côtés variable en fonction de la falaise. Les activités perturbantes telles que l'escalade, tout passage en surplomb de l'aire, doivent être impérativement réservées à la seule période allant du 20 juin au 1er février. Une campagne d'information et de sensibilisation auprès du grand public, et notamment les utilisateurs des mêmes sites (randonneurs, grimpeurs...) serait bénéfique. Des Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope pourraient être mis en place sur les sites qui sont connus.

Domaine vital :

Limiter l'emploi de pesticides.

Habitats du Grand-duc d'Europe et du Faucon pèlerin dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Grand-duc d'Europe

Bubo Bubo (Linne, 1758)

Code NATURA 2000 : A 215

Enjeu local de conservation fort

Classification

Ordre : Strigiformes

Famille : Strigidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	SPEC 3. DP
Liste Rouge France	R (CMAP 3)
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Entre 6 et 8 couples nichent dans la ZPS. Pour cette espèce, le maintien de la tranquillité autour du nid, mais aussi plus généralement d'une agriculture extensive est à favoriser.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Le Grand-duc d'Europe présente un plumage bigarré dont le fond est chamois tirant vers le roux. Le dos et les ailes sont maculés de crème et de brun sombre alors que le ventre est strié et finement moucheté de brun. La tête est grosse et imposante avec un masque facial bien délimité surmonté par de grandes plumes rassemblées en deux aigrettes qui sont dressées quand l'oiseau est inquiet. Les pupilles sont orange vif. Le plumage est le même chez les deux sexes mais les femelles sont généralement plus grosses.

Voix. Le chant du mâle est un « HOU-oh » grave et puissant qui porte loin, souvent à plus d'un kilomètre. Il est répété toutes les huit secondes environ.

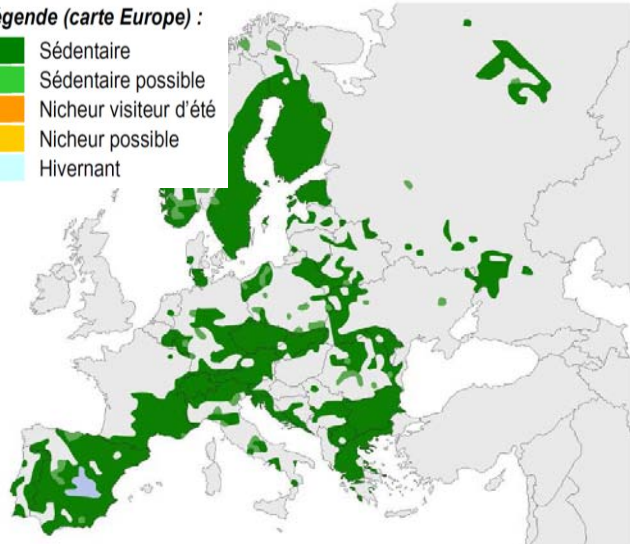
Répartition géographique

Le Grand-duc a une très vaste répartition géographique qui s'étend en Europe, Asie et Afrique du nord. En Europe, l'espèce est présente dans tous les pays européens excepte les îles (Irlande, Grande-Bretagne, Sardaigne, Corse, ...).

En France, l'espèce est présente dans l'ensemble des massifs montagneux : Pyrénées, massifs du Languedoc, Massif central, Alpes et Jura jusqu'aux Vosges du Nord.

Légende (carte Europe) :

- Sédentaire
- Sédentaire possible
- Nicheur visiteur d'été
- Nicheur possible
- Hivernant



Biologie et écologie

Le Grand-duc d'Europe est un rapace nocturne nettement sédentaire et territorial. L'espèce est un super prédateur, au sommet de la chaîne alimentaire. L'espèce fréquente un très grand nombre de milieux de basse et de moyenne altitude, généralement rocheux ou forestiers, mais il fréquente aussi les milieux de plaine notamment pour se nourrir.

Régime alimentaire

Le Grand-duc est un super prédateur, capable de capturer toutes les espèces moins grosses que lui, du scarabée jusqu'au goéland et au renardeau. Le poids maximal des espèces proies ne dépasse cependant pas 1,5 kg. La prédation d'autres prédateurs (Fouine, Genette, rapaces diurnes ou nocturnes) est fréquente.

Reproduction et activités

Apparemment fidèle à son secteur de reproduction s'il n'est pas dérangé, le Grand-duc a une période de reproduction très étalée. La ponte peut ainsi intervenir de mi-février à mi-mars, parfois dès mi-décembre et jusqu'à fin mai. Les œufs sont pondus à même le sol, dans une dépression grattée par la femelle. Le site peut être une cavité à flanc de falaise, mais c'est très souvent une simple zone plane entre des grosses pierres ou derrière un buisson, dans une pente escarpée.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population de l'Europe biogéographique est estimée à 19 000 - 38 000 couples soit 5 à 24 % de la population mondiale. Les pays de l'Union Européenne comptent 9 000 - 20 000 couples nicheurs. Au 19^{ème} siècle, l'espèce était très largement répandue, même en plaine. Son aire de répartition s'est contractée rapidement au XX^{ème} siècle suite aux persécutions pour se restreindre aux régions accidentées. Estimée à 500-700 couples en 1989, la population française était estimée à 1000 couples 10 ans plus tard.

Les effectifs français du Grand-duc sont certainement supérieurs à 1 600 couples, répartis dans les secteurs géographiques suivants : 700 dans le Massif central, 180 en Languedoc, 250 en Provence et 300 dans les Alpes pour les bastions les plus importants ; au moins 100 dans les Pyrénées mais quelques centaines seulement dans les autres massifs (Jura, Bourgogne, Vosges et Ardennes).

Description sur le site

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Le Grand-duc utilise les falaises rocheuses du site des Gorges de la Truyère, dans celui-ci il y a sur les parois rocheuses un site d'escalade sur le Bès, une via corda à Turlande.

Etat de la population

6 à 8 couples sont notés au sein de la ZPS.

Menaces

Dérangement lors de la nidification
Electrocution et collision

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

Traitement de tous les points dangereux sur les lignes électriques aériennes dans un rayon d'1 km autour de l'aire. Périmètre de protection autour de l'aire : surplomb, les côtés variable en fonction de la falaise. Les activités perturbantes telles que l'escalade, tout passage en surplomb de l'aire, doivent être impérativement réservées à la seule période allant du 1^{er} août au 1^{er} décembre.

Une campagne d'information et de sensibilisation auprès du grand public, et notamment les utilisateurs des mêmes sites (randonneurs, grimpeurs, ...) serait bénéfique.

Des Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope pourraient être mis en place sur les sites qui sont connus.

Domaine vital :

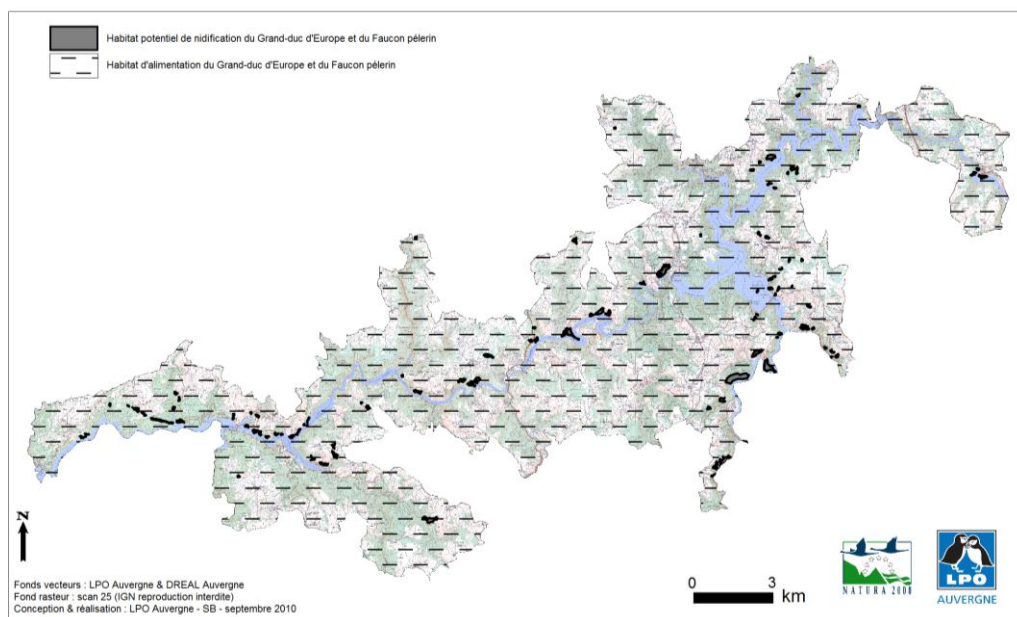
Définir les points noirs du réseau électrique aérien afin d'envisager leur traitement (électrocution principalement)..

Maintien d'un équilibre en surface boisée, surface prairiale et de surface cultivée

Favoriser le bocage et pâturage extensif

Limiter l'emploi de pesticides

Habitats du Grand-duc d'Europe et du Faucon pèlerin dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal.* LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Engoulevent d'Europe

Caprimulgus europaeus (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 224

Enjeu local de conservation fort

Classification

Ordre : Caprimulgiformes

Famille : Caprimulgidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Auvergne	NT



Photo : François Guélin – LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Estimé à plus de 50 couples la population d'Engoulevent d'Europe niche au sol dans les landes et se nourrit d'insectes dans les milieux semi ouvert et agropastoraux environnants.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Son plumage, très cryptique, est gris brun marbré et vermiculé de taches allant du gris pale, de roux et de noir. Ajouté à sa posture typique et immobile, ce plumage cryptique lui permet de passer totalement inaperçu en journée lorsqu'il se repose au milieu de la végétation, pose au sol ou sur la grosse branche d'un arbre.

Voix.

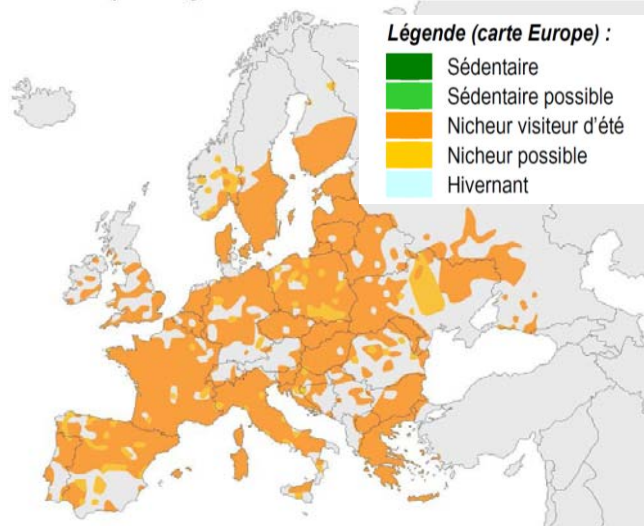
Le chant du mâle est très sonore et caractéristique : il s'agit d'un ronronnement rapide, rappelant le bruit d'un vieux vélomoteur solex.

Répartition géographique

En Europe, l'oiseau est un visiteur d'été répandu sur tout le continent, bien que moins abondant et plus localisé dans les pays de la moitié septentrionale du continent. La péninsule ibérique, la France, la Turquie et la Russie abritent les plus fortes populations.

En France, l'Engoulevent d'Europe est abondant dans la moitié sud du pays, à l'exception des plaines agricoles ou les boisements font défaut. Il est moins commun et souvent plus localisé dans la moitié nord du pays. S'il est souvent commun en moyenne montagne, sa présence se fait rare au-dessus de 1000 m.

En Auvergne, l'engoulevent a une répartition relativement limitée. Il est présent principalement dans l'ouest de l'Allier, les Dômes et le pays des Couzes dans le Puy-de-Dôme et quelques vallées du Cantal et de la Haute-Loire.



Légende (carte Europe) :

- Sédentaire
- Sédentaire possible
- Nicheur visiteur d'été
- Nicheur possible
- Hivernant

Biologie et écologie

Habitats.

L'Engoulevent occupe une large gamme de milieux allant de la garrigue basse ponctuée de quelques arbres en bord de mer aux peuplements de résineux bordés de pâtures jusqu'à plus de 1000 m d'altitude. Il fréquente également les pinèdes de dunes, les landes, les clairières, les coupes rases forestières de plus de 10 ha, les vieilles châtaigneraies cévenoles, les terrains militaires et plus généralement les zones de cultures entrecoupées de friches et de zones boisées.

Régime alimentaire

L'Engoulevent se nourrit exclusivement d'insectes volants, en particulier de papillons nocturnes mais aussi de coléoptères (hannetons).

Reproduction et activités

Le "nid", construit sur un sol sec, est un tapis sommaire de feuilles mortes ou d'écorce. Courant mai, la femelle couve les deux œufs durant 18 jours. L'envol des jeunes a généralement lieu au bout de 18-20 jours mais, semi-nidifuges, ceux-ci sont déjà mobiles dès les premiers jours. Les études réalisées en Auvergne indiquent qu'une deuxième ponte est régulière, intervenant dès la fin du mois de juin.

Migrations

L'Engoulevent est un grand migrateur. Il passe la mauvaise saison en Afrique tropicale et jusqu'en Afrique du sud, pour revenir sous nos latitudes entre mi-avril et mi-mai.

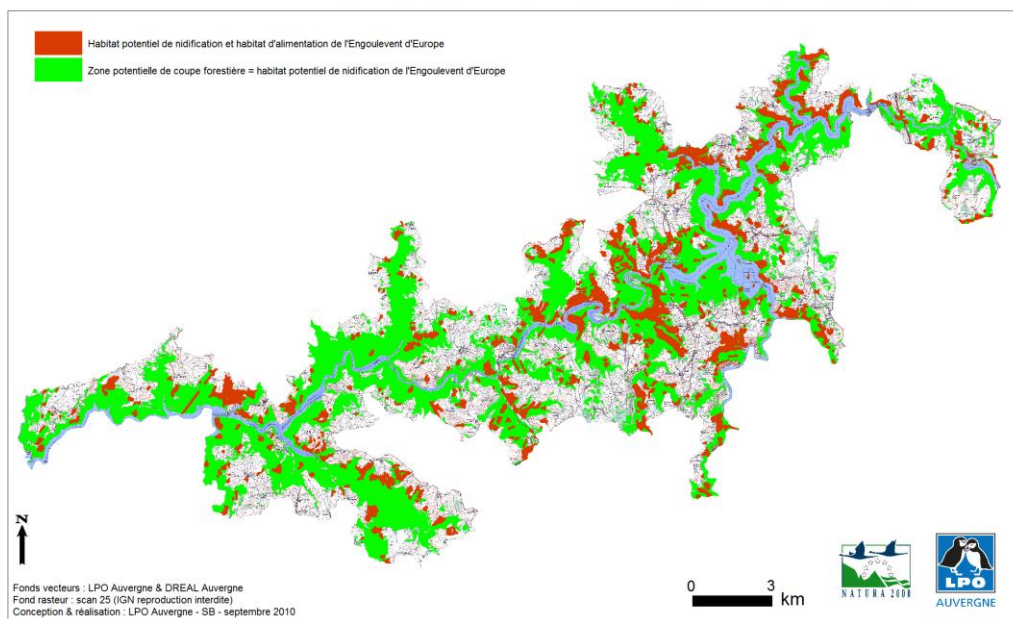
Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation de l'Engoulevent en Europe est défavorable. L'espèce a subi un déclin dans la plupart des pays, sauf en Europe centrale

En France, les effectifs ne sont pas connus, ils sont estimés entre 40 000 et 160 000 couples, soit plus de 10% de la population européenne, avec de faibles effectifs dans l'Est, le Nord, en montagne et des effectifs élevés dans la moitié sud du pays. Depuis quelques années, les régions à faibles effectifs subissent un déclin lié à une intensification des pratiques agricoles. Toutefois, celles-ci ne suffisent pas à expliquer totalement le déclin observé.

Description sur le site

Habitats de l'Engoulevent d'Europe dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Les habitats de nidification sont les landes sur le site, ces landes à moyen terme sont vouées à se fermer.

Etat de la population

On estime que plus de 50 couples nichent dans la ZPS, la population est très peu suivie.

Menaces

Disparition des zones humides et des landes

Intensification des pratiques agricole en générale (alimentation)

Mesures de gestion conservatoire

Au niveau des landes occupées : pas d'intervention du 1^{er} mai au 15 août.

Favoriser le maintien d'un pâturage extensif des landes (maintien en l'état) et de tous terrains permettant de maintenir une structure allant de la pelouse à la lande arbustive

Eviter les plantations et l'enrésinement des landes.

Eviter les travaux dans les coupes et jeunes plantations au printemps et en été.

Pas de girobroyage dans les landes et friches entre mars et septembre.

Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal.* LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.
- DULPHY J-P. – L'engouement

Pic noir

Dryocopus martius (Linne, 1758)

Code NATURA 2000 : A 236

Enjeu local de conservation moyen

Classification

Ordre : Piciformes

Famille : Picidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	S
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	DD



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Espèce forestière présente dans toutes les forêts du site, en expansion à l'échelle de la France.

Description générale de l'espèce

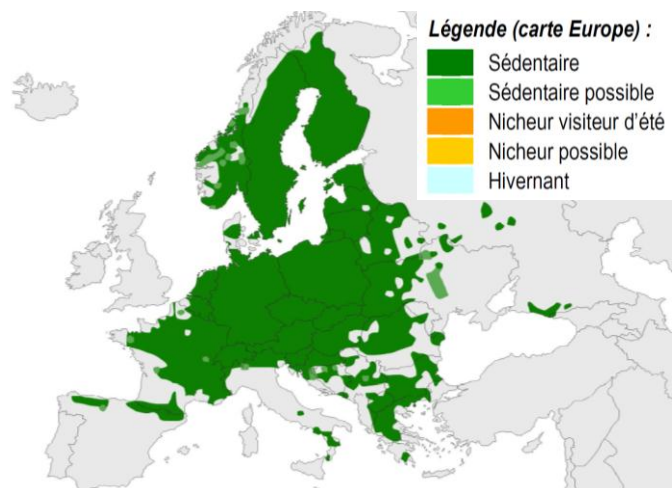
Caractère morphologiques

Le Pic noir est le plus grand pic d'Europe. De la taille et de la couleur d'une corneille, il s'en distingue facilement par ses ailes plus pointues, sa queue longue et cunéiforme, son gros bec blanc et la calotte rouge vif qui couvre toute la tête du mâle mais seulement la nuque de la femelle. Le bec de cette dernière est également plus terne.

Répartition géographique

Sa vaste distribution mondiale couvre l'ensemble du continent eurasiatique, du nord de la péninsule ibérique jusqu'à la Chine et au Japon. L'Europe représente moins de la moitié de l'aire mondiale de l'espèce. Le Pic noir est présent sur tout le territoire continental. Il manque en revanche dans les îles Britanniques et celles de la Méditerranée. Le bastion de l'espèce est russe, mais la Biélorussie, la Pologne, la Roumanie et la Suède accueillent également des populations importantes (Birdlife 2004).

En France, le Pic noir a connu une nette progression numérique et spatiale de ses populations depuis le milieu du XX^{ème} siècle. Il se reproduit aujourd'hui sur les trois quart du territoire national.



Biologie et écologie

Régime alimentaire

Il se compose de deux principaux éléments : les Hyménoptères (surtout fourmis) et les Coléoptères (Scolytes et Cérambycides). Les fourmis (charpentières) peuvent être obtenues en creusant de grandes cavités dans le tronc d'épicéas ou de sapins dont le bois fragilisé par les attaques de champignons est ensuite parcouru par les galeries de ces insectes. Scolytes et Cérambycides sont prélevés sous l'écorce et dans le bois.

L'hiver, le Pic noir peut repérer des souches pour y prélever sa nourriture malgré une forte épaisseur de neige. Ce régime insectivore est complété par de petits escargots vivant sur les écorces, de myrtilles, et encore par des graines de pins et d'autres résineux.

Reproduction et activités

Le Pic noir habite préférentiellement les vieilles hêtraies ou hêtraies sapinières conduites en futaie. Ces hêtraies peuvent être mêlées de sapin blanc, pin sylvestre ou a crochet, charme, chênes, aulne ou peupliers.

Le nid est construit le plus souvent dans un hêtre, moins souvent, et à défaut, dans un autre feuillu (peuplier, aulne) et plus rarement dans un pin ou un sapin. La parade nuptiale, spectaculaire et bruyante, a lieu au cœur de l'hiver, en janvier ou février.

Migrations

Le Pic noir est strictement sédentaire.

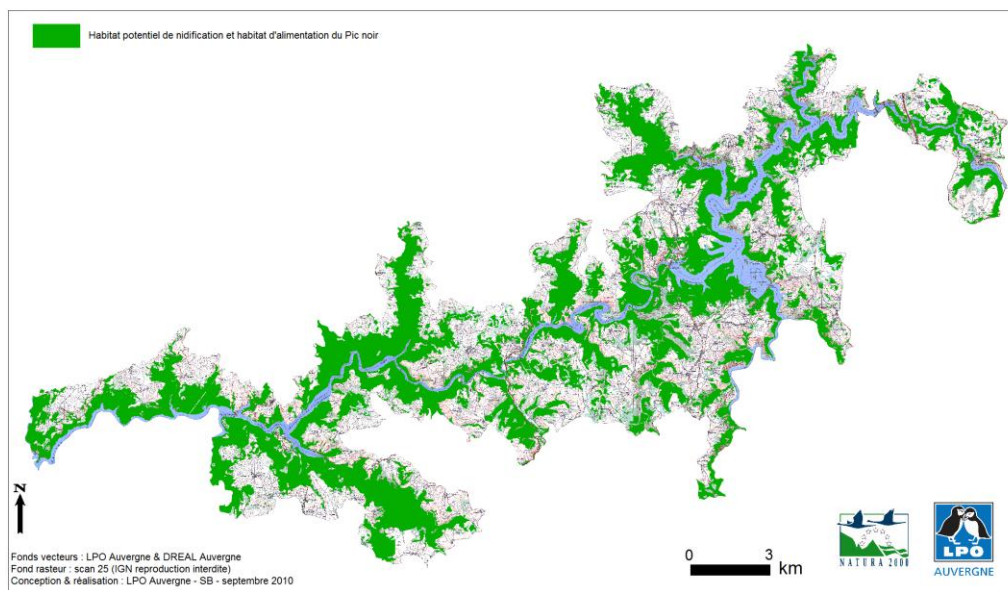
Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations européennes ont connues une nette augmentation dans la deuxième moitié du XXème siècle (Birdlife 2004).

En France dans les années 50, ce Pic était confiné aux massifs montagneux : Vosges, Jura, Alpes, Massif Central et Pyrénées. Colonisant les régions de plaine à partir de ces régions, elle a progressivement étendu son aire de présence vers l'est.

Description sur le site

Habitats du Pic noir dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

L'espèce strictement forestière, elle fréquente tous les faciès forestiers du site des Gorges de la Truyère.

Etat de la population

L'effectif de la population est mal connu.

Menaces

Exploitation intensive de la forêt.

Mesures de gestion conservatoire

Maintenir et entretenir les grandes hêtraies et hêtraies sapinières avec des fûts de plus de 80 cm de diamètre, de préférence sans branches basses ;

Conserver tous les arbres à loges ;

Maintenir des îlots de sénescence (de plusieurs dizaines d'arbres) au sein du peuplement, en arbres groupés plutôt que dispersés ;

Conserver en l'état les zones de chablis et les micro clairières riches en souches et " chandelles ".

Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Pic mar

Dendrocopos medius (Linne, 1758)

Code NATURA 2000 : A 238

Enjeu local de conservation fort

Classification

Ordre : Piciformes

Famille : Picidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	S (Non SPEC)
Liste Rouge France	AS (CMAP 5)
Liste Rouge Auvergne	NT



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Espèce présente dans les forêts de feuillus, plutôt bien exposées. La répartition de l'espèce est à approfondir pour le site.

Description générale de l'espèce

Caractère morphologiques

Le dos est noir barré de blanc avec une tache blanche au niveau des scapulaires. Le ventre est blanc finement barré de noir et rose dans la région anale. La tête est ornée chez les deux sexes d'une calotte rouge et la joue est blanche et pas totalement bordée de noir (contrairement au Pic épeiche). Il n'existe pas de dimorphisme sexuel.

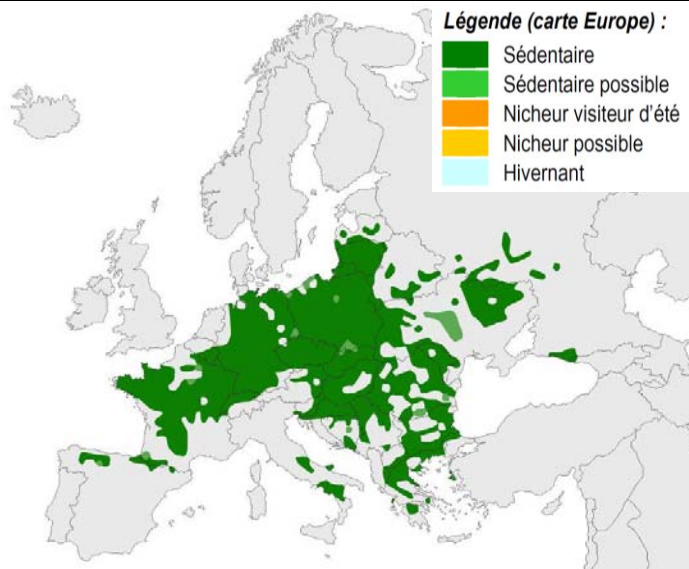
Répartition géographique

La Pic mar est une espèce dont la distribution est presque exclusivement européenne (95% de l'aire mondiale de l'espèce). Elle s'étend de la Bretagne à la Russie et de la Turquie aux pays baltes. Des populations marginales existent dans le nord de l'Espagne (Pyrénées, Monts cantabriques) et dans le centre et le sud de l'Italie.

En France. Le Pic mar est surtout présent dans la moitié nord du pays. Cette aire se prolonge à l'ouest du Massif Central jusque dans la région Midi-Pyrénées. Une population marginale occupe la chaîne pyrénéenne.

Biologie et écologie

Le Pic mar est une espèce relativement exigeante quant à son habitat ; celui-ci consiste en peuplements forestiers devant comporter de nombreux arbres âgés (chênes *Quercus* sp. ou châtaignier *Fagus castanea*) à l'écorce crevassée et aux nombreuses branches mortes. Cette dépendance aux feuillus en fait essentiellement une espèce de plaine et de collines. Elle a une nette préférence pour les taillis sous futaie, les futaies âgées et accessoirement les vieux vergers. Le mauvais état sanitaire des arbres a un double intérêt pour ce pic peu enclin à forer : il lui permet de creuser plus facilement ses loges, et de trouver des insectes en plus grande abondance



que dans des peuplements sains. Sa densité semble corrélée à celle des chênes âgés et atteindrait son maximum pour un nombre de 20 tiges à l'hectare (Bulmann, 1993).

Régime alimentaire

Peu enclin à forer, contrairement aux autres pics, le Pic mar se nourrit principalement d'insectes qu'il recherche en parcourant systématiquement le tronc crevassé de ses arbres de prédilection, ainsi que les branches, rameaux et feuilles.

Reproduction et activités

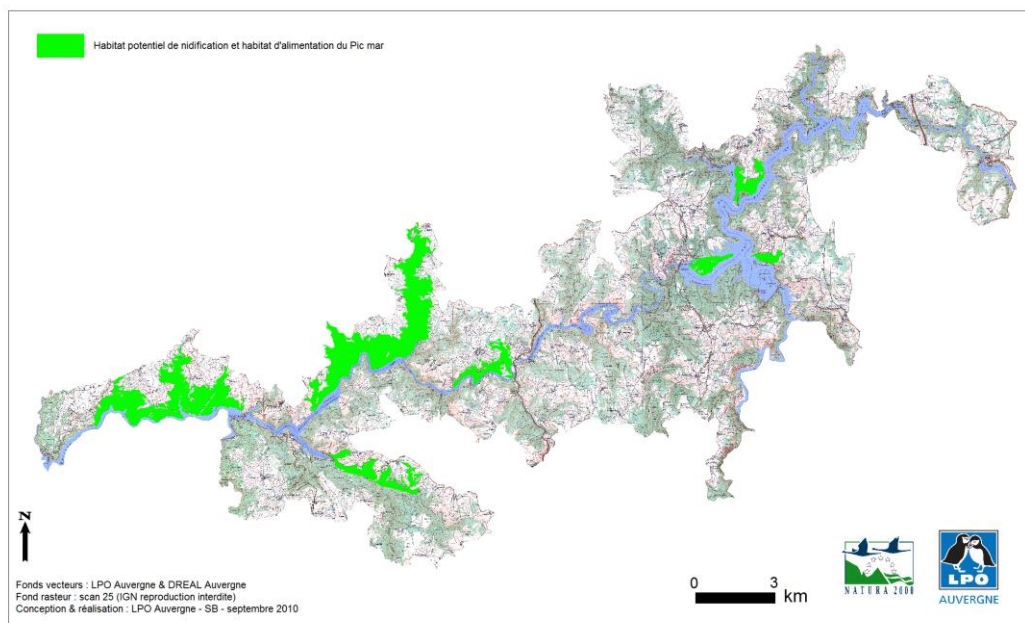
Présente toute l'année sur ses sites de nidification, cette espèce creuse généralement sa loge dans un tronc pourri, assez bas dans l'arbre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Pic mar est une espèce sédentaire dont la population européenne est assez importante (supérieure à 140 000 couples). Elle a été considérée comme stable pendant la période 1970-1990. Elle est actuellement en déclin en Suisse, ex-Yougoslavie, Roumanie, Albanie, Monténégro, Moldavie. Les populations sont stables dans presque tous les autres pays européens. La France, l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie et la Grèce accueillent les populations les plus importantes.

Description sur le site

Habitats du Pic mar - A COMPLETER dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

L'espèce est présente en forêt de chênes exposée au sud, elle est peut être également dans les hêtraies mais cela reste à vérifier.

Etat de la population

Dans le site des Gorges de la Truyère l'espèce est en limite d'aire de répartition. La population est connue depuis peu, il est donc difficile de la qualifier (nombre, dynamique...).

Menaces

Exploitation intensive de la forêt.

Mesures de gestion conservatoire

Maintenir et entretenir les grandes chênes et chênaies ;
Conserver tous les arbres à loges ;
Maintenir des îlots de sénescence (de plusieurs dizaines d'arbres) au sein du peuplement, en arbres groupés plutôt que dispersés ;
Conserver en l'état les zones de chablis et les micros clairières riches en souches et " chandelles ".

Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Pie-grièche écorcheur

Lanius collurio (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 338

Enjeu local de conservation moyen

Classification

Ordre : Passériformes

Famille : Laniidés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 3)
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	DD



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Espèce très présente dans la ZPS, dans les zones semi ouvertes, population stable.

Description générale de l'espèce

Caractère morphologiques

Taille : 17 cm. Poids : 22 à 47 g

La calotte grise du mâle est barrée d'un masque noir. Le dos est de couleur brun roussâtre. La gorge et les parties inférieures sont blanc crème teinté de rosâtre et la queue noire est bordée de blanc. La femelle et les juvéniles ont des plumages moins contrastés : tête brun gris à masque brun sombre, dos brun, parties inférieures beige blanchâtre finement écaillées de sombres.

Répartition géographique

L'espèce est très largement répartie en Europe, dans l'Est de l'Afrique (jusqu'en Afrique du Sud) et au Moyen et Proche-Orient.

En Europe, l'espèce occupe une grande partie de l'Europe occidentale, dont la partie Nord de l'Espagne, les deux tiers méridionaux de la péninsule ibérique étant délaissés, de même que la majeure partie de la Grande-Bretagne.

En France, l'espèce est présente uniformément sur le territoire à l'exception de la pointe bretonne et d'une zone allant de la Haute-Normandie à la frontière belge.

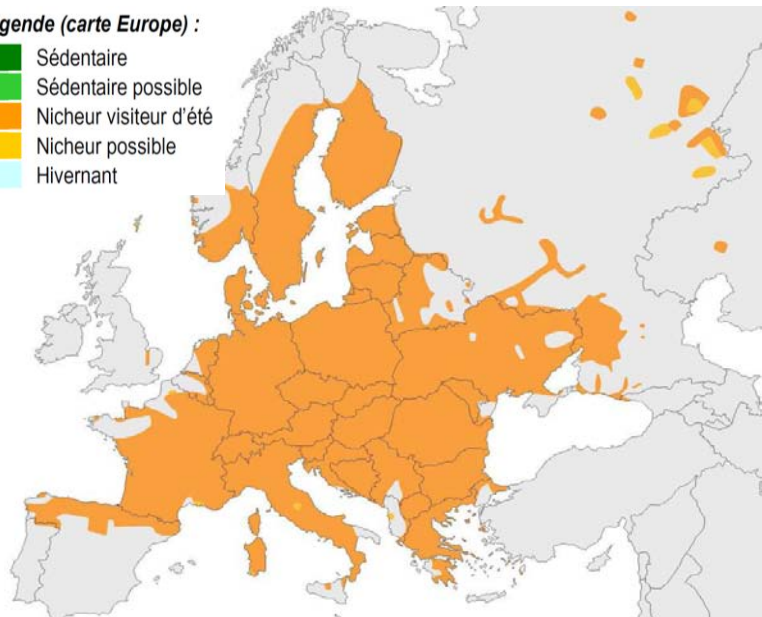
Biologie et écologie

Régime alimentaire

Principalement insectivore, cette espèce chasse essentiellement à l'affût depuis un perchoir (fil électrique, téléphonique et barbelé ou sommet d'un arbuste de quelques mètres de haut). En période d'abondance de proies (temps chaud), elle a pour habitude de se constituer un garde-manger en empalant celles-ci sur des épineux ou des fils barbelés en prévision des journées moins favorables.

Légende (carte Europe) :

- Sédentaire
- Sédentaire possible
- Nicheur visiteur d'été
- Nicheur possible
- Hivernant



Reproduction et activités

La nidification suit très rapidement son retour de migration. Le nid, construit entre 0,5 et 1,5 m dans un buisson, le plus souvent épineux (aubépines, ronces, etc.), reçoit entre quatre et six œufs à partir de la première décade de mai. Le pic de ponte se situe vers la fin de ce mois et au début de juin. L'incubation dure de 14 à 16 jours, elle est assurée par la femelle, très rarement remplacée pendant quelques instants par le mâle. Les jeunes quittent souvent le nid à l'âge de 12 jours, avant même de savoir voler, mais c'est à l'âge de 14-15 jours qu'ils sont en mesure de s'envoler.

Migrations

Les jeunes deviennent indépendants dès la deuxième semaine d'août. C'est aussi la période où les adultes commencent à quitter leur aire de nidification. La plupart des individus ont quitté l'Europe début septembre, et de rares jeunes peuvent encore être observés en octobre.

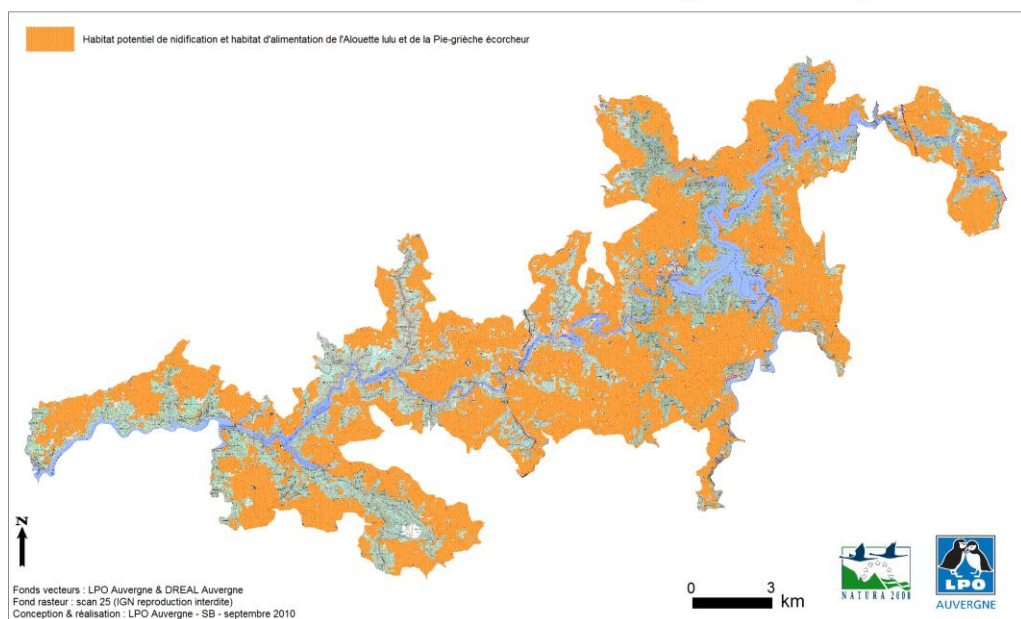
Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif mondial est estimé entre 6 et 13 millions de couples. La population européenne, stabilisée dans de nombreux pays, continue à régresser dans les pays nordiques (Grande-Bretagne, Scandinavie), en Italie, dans les Balkans, en Grèce et en Turquie (Birdlife 2004).

En Auvergne (enquête national 1193) : > 62500 couples

Description sur le site

Habitats de l'Alouette lulu et de la Pie-grièche écorcheur dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Les haies arbustives denses, à base large, voisines de 2 mètres de hauteur et discontinues ou les tâches arbustives, de prunellier (*Prunus spinosa*), d'aubépine (*Crataegus monogyna*) et de ronce (*Rubus fruticosus*), distribuées en mosaïques au sein de prairies, constituent l'habitat type de la pie-grièche écorcheur. Ces secteurs épineux sont très appréciés pour la nidification alors que les prairies constituent d'excellentes zones de chasse.

La présence de ces milieux est variable au sein de la ZPS, ceci en fonction du remembrement effectué ou non sur les communes.

Etat de la population

La population est stable et est estimée à plus de 500 couples.

Menaces

Intensification de l'agriculture.

Le drainage des zones humides, la conversion des prairies permanentes en terres arables, l'utilisation croissante d'engrais (favorisant la croissance du couvert végétal et appauvrissant la richesse entomologiques des prairies fertilisées), les traitements phytosanitaires et antiparasitaires (réduisant également les populations d'insectes) ou

encore les remembrements (ayant entraîné la destruction d'innombrables haies, talus et fossés), entraînent la perte directe de grandes superficies d'habitats favorables.

Mesures de gestion conservatoire

Maintien ou restauration d'éléments fixes du paysage : relief, canaux, haies, arbres isolés, etc.

Conserver et restaurer les prairies de fauches, les zones herbeuses et de pâture, en évitant l'utilisation de produits chimiques.

Favoriser les grands ensembles herbagers et les paysages de polyculture-élevage.

Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal.* LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Alouette lulu

Lullula arborea (Linne, 1758)

Code NATURA 2000 : A 246

Enjeu local de conservation moyen

Classification

Ordre : Passeriformes

Famille : Alaudides

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	
Convention de Washington	
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	Dep (SPEC 2)
Liste Rouge France	/
Liste Rouge Auvergne	DD



Photo : Romain Riols – LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Espèce très présente sur les plateaux à proximité des gorges, dans les zones semi ouverte, population stable.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

L'Alouette lulu a une couleur dominante brune, fortement striée. La queue courte présente une extrémité blanchâtre et des côtés brun clair. Les traits les plus caractéristiques sont un motif "pale-sombre-pale" au poignet, bien visible sur l'oiseau pose, ainsi que des sourcils blancs longs et larges, se rejoignant presque derrière la nuque. Les joues sont brun-roux.

Répartition géographique

L'Alouette lulu est une espèce presque exclusivement ouest Paléarctique. Elle se reproduit du Maroc à l'ouest de la Russie et du sud de l'Angleterre au Caucase. En Europe, l'Alouette lulu est absente ou peu commune dans les régions nordiques.

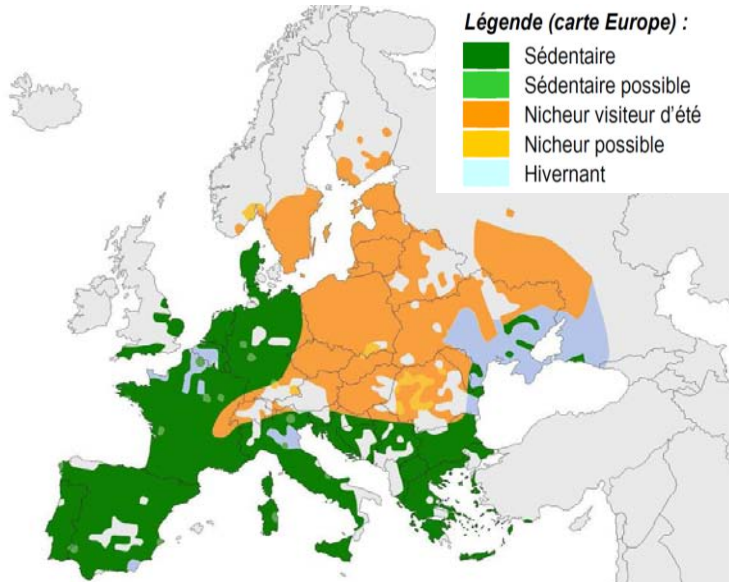
En France, l'espèce est répandue sur presque tout le territoire, bien qu'avec une distribution très lacunaire dans certaines régions ou départements. Elle est ainsi absente ou rare dans le centre du bassin parisien, près des côtes de la Manche, ainsi que dans les régions les plus élevées du pays.

Cette espèce est présente de manière relativement homogène sur les quatre départements auvergnats.

Biologie et écologie

Légende (carte Europe) :

- Sédentaire
- Sédentaire possible
- Nicheur visiteur d'été
- Nicheur possible
- Hivernant



Régime alimentaire

En saison de nidification, l'Alouette lulu se nourrit principalement d'insectes et d'araignées capturées au sol ou dans la végétation basse, par l'oiseau posé à terre. Orthoptères, Coléoptères, Lépidoptères (adultes et larves) et autres invertébrés (petits Gastéropodes,...) forment l'essentiel des proies. Des graines diverses (de Pins, de graminées sauvages, etc.) complètent ce régime alimentaire printanier et forment l'essentiel de l'alimentation hivernale.

Reproduction et activités

L'Alouette lulu est plutôt une espèce des milieux semi-ouverts. Elle recherche les secteurs secs, dominés par la végétation rase, mais piquetés d'arbres, d'arbustes ou de buissons isolés utilisés comme perchoirs. Les premiers chants retentissent dès janvier ou février. Le cantonnement se concrétise par des pontes déposées à partir de fin mars ou dans les premiers jours d'avril. Le nid est construit par la femelle ; installé au sol, dans une dépression grattée par l'oiseau, c'est un assemblage soigné de mousse et d'herbes sèches. La ponte compte de 3 à 4 œufs, voire 4 à 5 pour les deuxièmes nichées. L'incubation, assurée par la femelle seule, dure de 13 à 15 jours. Après une dizaine de jours de nourrissage, les poussins encore incapables de voler quittent le nid et explorent les alentours.

Migrations

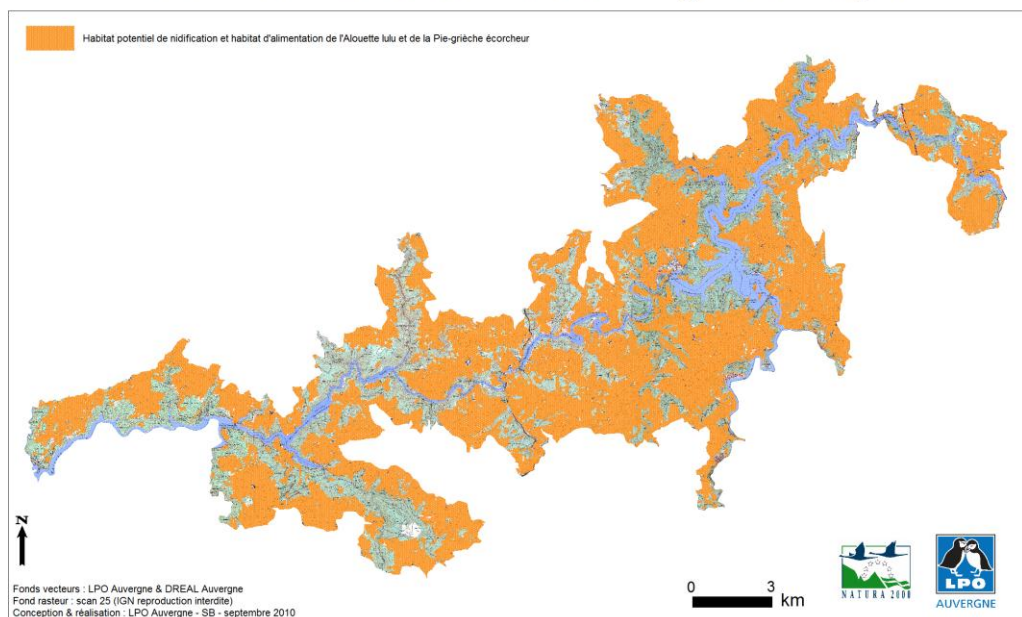
Les oiseaux français migrent à partir de fin septembre, avec un pic mi-octobre. L'Alouette lulu rejoint le sud du pays, où elle peut être observée dans des milieux où elle ne niche pas, comme les plaines des régions méditerranéennes, la Camargue, la Crau, la basse vallée du Rhône et la Durance. Une partie des migrateurs rejoint l'Afrique du Nord.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La population européenne actuelle (Russie d'Europe et Turquie inclus) est importante (plus de 1 300 000 couples) et la tendance générale pendant la période 1990-2000 est à la stabilité (BirdLife 2004). Cependant, ce constat favorable ne doit pas faire oublier que l'espèce a subi un important déclin dans les années 1970-1990 et qu'elle est loin d'avoir reconstitué ses effectifs. Le déclin des populations se poursuit de plus dans certains pays (Allemagne, Luxembourg, Croatie, Serbie, Ukraine)(Birdlife op. cit.).

Description sur le site

Habitats de l'Alouette lulu et de la Pie-grièche écorcheur dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

Elle affectionne les pentes douces ensoleillées, les boisements aérés ou les îlots feuillus et les résineux (pin sylvestre) servant de postes de chants. Ces milieux là sont assez présents sur le site.

Etat de la population

Plus de 100 couples d'Alouettes lulu seraient présents au sein de la ZPS, l'effectif est stable.

Menaces

Élimination des arbres, des haies, des pâturages extensifs, du parcellaire en mosaïque,... au profit d'étendues dégagées vouées à une agriculture plus intensive.

Mesures de gestion conservatoire

Maintien d'espaces agricoles assurant une diversité de milieux exploités avec peu ou pas de produits phytosanitaires.

Conservation des haies.

Bibliographie régionale

- TOURRET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal.* LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.

Arrivé le :

28 SEP. 2009

JC/JC

D.D.E.A.
SERVICE ENVIRONNEMENT

Site Natura 2000 FR 831 2010 « ZPS Gorges de la Truyère »

Relevé de conclusions de la réunion du lundi 21 septembre 2009 à Chaudes-Aigues

Cette réunion s'est déroulée dans les locaux de la salle des associations de Chaudes-Aigues, sous la présidence de M. Jean Marie Wilhelm, Sous-préfet de Saint-Flour, en présence des participants figurant sur la liste de présence ci-jointe.

Absents excusés:

- M. le Président du Conseil général du Cantal,
- M. le Président de la communauté de communes du pays de Saint-Flour,
- M. le Président de la communauté de communes du pays de Pierrefort

Absent:

- M. le Président du Conseil régional,

M. le Sous-préfet ouvre la séance en remerciant les participants à la réunion de leur présence, rappelle l'objet de la réunion et son déroulement: les services de l'Etat présenteront le réseau Natura 2000 en Auvergne et plus particulièrement dans le Cantal ainsi que le site « ZPS gorges de la Truyère », puis il sera procédé à l'élection du président du comité de pilotage et au choix de la structure porteuse chargée de l'élaboration du document d'objectifs.

1-Présentation de la procédure Natura 2000 par Pierre Tabourin, chargé de mission Natura 2000 à la DIREN Auvergne.

Le document de présentation est remis aux participants. Le site est classé en Zone de protection spéciale « oiseaux » en application de la directive européenne de 1979.

L'étendue du site : 21 600 ha sur 22 communes est relevée.

2- Election du président du comité de pilotage et choix de la structure porteuse.

Conformément aux dispositions de l'article R 414-8-1 du code de l'environnement, Monsieur le Sous préfet fait appel à candidatures en vue de désigner le président du comité de pilotage et la collectivité ou le groupement dit « structure porteuse », chargé d'élaborer le documents d'objectifs du site. Il précise également que la présidence par un élu est souhaitée par les services de l'Etat car elle permet une meilleure appropriation par les élus de l'espace dans lequel ils vivent. Ils acquièrent ainsi la maîtrise du zonage et de la réglementation, assurant ainsi leur légitimité dans les discussions à venir avec les particuliers et une participation active dans le déroulement de l'élaboration du document d'objectifs.

Aucun élu ne fait acte de candidature à la présidence.

La présidence sera en conséquence assurée par le préfet et l'Etat est structure porteuse pour l'élaboration du document d'objectifs du site.

Un débat s'engage sur les possibilités d'un transfert de présidence en cours ou en fin de procédure. L'élaboration du document d'objectifs peut s'étendre sur deux ans. En réunion plénière du comité de pilotage, des groupes de travail pourraient être définis afin d'associer les élus et les autres membres du comité.

L'opérateur chargé de l'élaboration du document d'objectifs sera choisi sur procédure d'appel d'offres à la diligence des services de l'Etat (DIREN).

La séance est levée à 17 heures 30.

~~Le Sous-préfet,~~


Jean Marie Wilhelm



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU CANTAL

Liste d'émargement

Site NATURA 2000 « gorges de la Truyère »

Réunion du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements du comité de pilotage lundi 21 septembre 2009 à Chaudes-Aigues

Nom Prénom	Fonctions	Organisme	Emargement	Courriel
MONLOUBOU J	Maire	cue de St Georges		mairie-stgeorges@orange.fr
RICHARD J	Maire	Cue de Lavastrie		mairie.lavastrie@wanadoo.fr
SALAT G.	Maire	Cue de Villodieu		mairie.15ville@wanadoo.fr
CLAVILIER	Secrétaire	CEP 15		
COUVÉOT J				
HUGON Albin	Président de	Agence Truyère		mairie@15.fr
FRANC G.	Maire	Esplanade		
Vincent	Maire			
BUFFIER	ADJ. MAIRE	Ruyves-en-Marc		
ROUZAIRE Marcel	Maire de St Marc	Saint. Marc		
BARTHELEMY Bernard	ADJ. Maire	NEUVE-Église		
BAUDARTNER Nadélem	Maire	CHAUDS AIGUES		M. Baudartner, mairie@chauds-aigues.fr
PARAN Bruno	Maire	COUBRESSE		mairie.coubresse@wanadoo.fr
RESCHÉ Bernard	Maire	CHALIERS		
ALBISSON Sébastien	Adj Maire	ANGLARDS		
Guil Collette	Maire	Frède font		
BAVEREY Bruno	Bruno	DISEA		
Bonifacio Girard	Maire	Maurines		
FARE Sébastien	Adj Maire	St. Martial		
FILET Robert	Maire	Gradons		

FABOURIN Pierre DREAN
 LAHO Patrick DDEA 15
 Jeamine Coupat chef de bureau sous-préfet
 de la réglementation
 Bujvain Nillou Secrétaire général
 de la sous-préfecture

Compte-rendu de la première réunion du Comité de Pilotage Site Natura 2000 Gorges de la Truyère 15 septembre 2010, Neuvéglise

Présents :

	Nom Prénom	Fonction/Structure
1	Bonnefoi Claude	Maire de Neuvéglise
2	Vincent Jean	Maire d'Espinasse
3	Michaud Guy	CC Pays de Saint-Flour et Fédération des chasseurs 15
4	Jeannot Jean-Claude	CRPF Auvergne
5	Régnier Marie-Claire	CEPA
6	Duriol Michel	CC de Pierrefort
7	Beauregard Michel	Maire de Faverolles
8	Bousquet Jean-Louis	Adjoint de Maurines
9	Fabre Jérôme	Adjoint de Saint-Martial
10	Touret Pierre	LPO Auvergne
11	Querry Aude	FDSEA 15
12	Châtaignier Stéphane	EDF production hydrolique
13	Buffier Serge	Adjoint de Ruynes-en-Margeride
14	Julien Laurent	Adjoint de Loubresse
15	Resche Bernadette	Maire de Chaleirs
16	Boudon Robert	Maire de Lieutadès
17	Samson Eric	COB Neuvéglise
18	Fraysse Jean-Luc	RTE
19	Fontant Jean-François	Chambre d'agriculture 15
20	Merveille Frédéric	ONCFS
21	Coupat Jeannine	Sous-préfecture de Saint-Flour
22	Tabourin Pierre	DREAL Auvergne
23	Suc Alexandre	DDT 15
24	Salat Gérard	Maire de Villedieu et Conseiller général du Cantal
25	Robillard Guillaume	Sous-préfet de Saint-Flour
26	Boursange Sabine	LPO Auvergne

Excusés :

	Nom Prénom	Fonction/Structure
1	Claviller Louis	SM Garbit Grandval
2	Monsieur le Chef	ONEMA
3	Monsieur le Président	SIGAL

4	Monsieur le Chef de bureau	Préfecture du Cantal
5	Bouniol Bernard	CCI du Cantal
6	Monsieur le Délégué Régional	Agence de l'eau Adour Garonne
7	Monsieur le Délégué Territorial du Cantal	Agence Régionale de Santé

M. Guillaume Robillard, Sous-préfet de Saint-Flour, Président du Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, accueille les membres du COFIL et les remercie de participer à cette première réunion animée par la LPO Auvergne.

Sabine Boursange, chargée de mission Natura 2000 de la LPO Auvergne présente le diaporama (cf. pièce jointe) qui expose le diagnostic écologique et socio-économique du site. Ce diagnostic n'est pas terminé, il sera complété par la suite (entretiens à finir et première série de groupes de travail). Des informations demandées lors de la réunion du COFIL ont été rajoutées dans les diapositives du diaporama en pièce jointe.

Le COFIL a validé que les premiers groupes de travail " état des lieux et enjeux/objectifs " seront territoriaux (quatre groupes : secteurs nord, secteur sud, secteur est et secteur ouest). Les seconds groupes de travail " mesures de gestion " seront thématiques « agriculture et forêt », « loisirs de pleine nature » et « aménagement et urbanisme ».

Le premier bulletin d'information du site présentera une carte globale du site, un lien vers les cartes plus précises (périmètre du site sur chaque commune et sur fond IGN) renverra à un site internet ou auprès des communes concernées.

Un exemplaire papier du bulletin sera envoyé aux membres du COFIL. Les mairies le tiendront à disposition de la population.

Deux réunions publiques étaient proposées pendant l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB), suite à une discussion du COFIL il s'est avéré préférable de reporter ces réunions publiques après validation définitive du DOCOB, c'est-à-dire, lors de son animation.

Les limites du site suivent des routes ou des chemins, cependant elles coupent parfois les parcelles cadastrales ou culturelles. Afin de pouvoir simplifier la mise en place des futures mesures de gestion sur ces parcelles, le périmètre va être modifié de manière non significative en terme de surface.

La prochaine réunion du COFIL devrait avoir lieu au printemps 2011.

Le Sous-préfet de Saint-Flour,


Guillaume ROBILLARD.



Site Natura 2000 Gorges de la Truyère

15 septembre 2010
Neuvéglise



Déroulement de la réunion

- **Présentation de la LPO Auvergne**
- **Présentation de Natura 2000**
 - Le document d'objectifs
 - La mise en œuvre de Natura 2000
 - Le déroulement de la procédure
- **Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère**
 - Le périmètre
 - Les oiseaux d'intérêt européen
 - Les activités humaines
- **Les propositions**
 - Les groupes de travail
 - Le bulletin
 - Les réunions publiques
 - Le périmètre
- **Le planning**

Ligue pour la protection des oiseaux Délégation Auvergne

Association de Loi 1901, créée il y a plus de 30 ans

Basée à Clermont-ferrand, travaille sur l'ensemble de l'Auvergne

28 salariés

Expertises et inventaires, gestion et conservation de milieux, sensibilisation et animations, centre de soins,....



Natura 2000

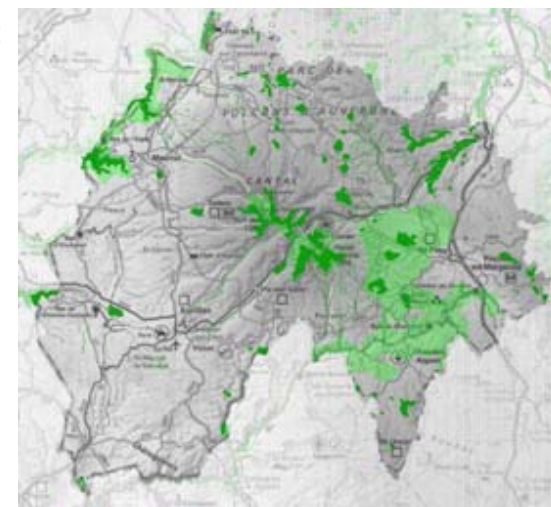
Un **réseau de sites naturels d'intérêt européen** (25 000 sites, 20% de la superficie) : **milieux naturels** (habitats) & **espèces** (animales et végétales), **rares ou menacés**

En **France** : 1 706 sites, 12,4% du territoire

En **Auvergne** : 94 sites, 14,3% du territoire

- 82 Sites pour les espèces et les milieux naturels (95 000 ha et 2 100 km de rivières soit 3,6 % du territoire)

- 12 pour les oiseaux (320 000 ha soit 12,2 % du territoire)



Natura 2000

Objectif pour chaque site :
préserver le patrimoine naturel
(les espèces et aussi, et surtout
leurs habitats)



Par des **mesures de gestion
adaptées et négociées** avec les
partenaires et les acteurs locaux

Adhésion **volontaire** pour la mise
en place des mesures de gestion

Le Documents d'objectifs

Etablir un état des lieux biologique

- Quelle évolution ?
- Quelles menaces ?
- Quels facteurs positifs ou négatifs ?

Etablir un état des lieux socio-économique = Obtenir une bonne image des activités présentes sur le site :

- Agriculture
- Sylviculture
- Industries
- Chasse, pêche
- Sports et loisirs de pleine nature
- Habitations...



Le Documents d'objectifs

Définir des enjeux et des objectifs de conservation

- Quels espèces et habitats d'espèces prioritaires ?
- S'agit-il de préserver ou de restaurer ?
- Quelle stratégie d'action privilégier ?

Proposer des mesures, des cahiers des charges et une Charte

- Protection de certains site
- Restauration de milieux dégradés
- Adaptation des modes de gestion
- Actions ciblées sur une espèce
- Information du public
- Etudes complémentaires, suivis, évaluations,...



La mise en œuvre du Docob : les outils

Charte NATURA 2000, adhésion à de bonnes pratiques,
pas de surcoût de gestion, avec exonération de la taxe foncière
sur les propriétés non bâties

- **Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET)**
contrepartie financière en fonction de l'effort demandé
- **Contrats NATURA 2000 : contrats passés entre les
propriétaires et l'état**
 - Contrat forestier
 - Contrat non productif
- ⇒ **Mesures de gestion basées sur le volontariat**

Les évaluations d'incidences

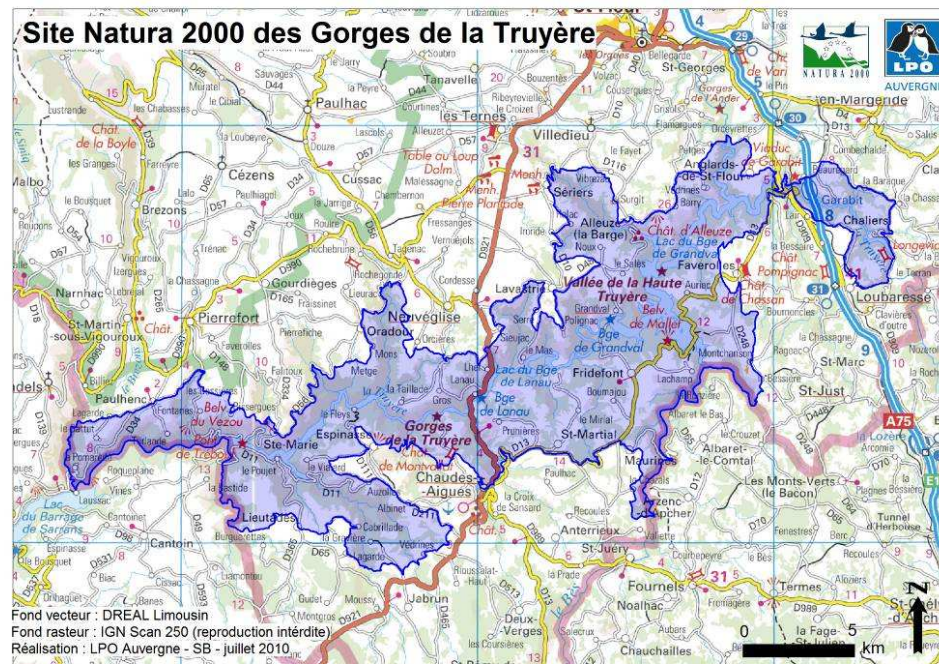
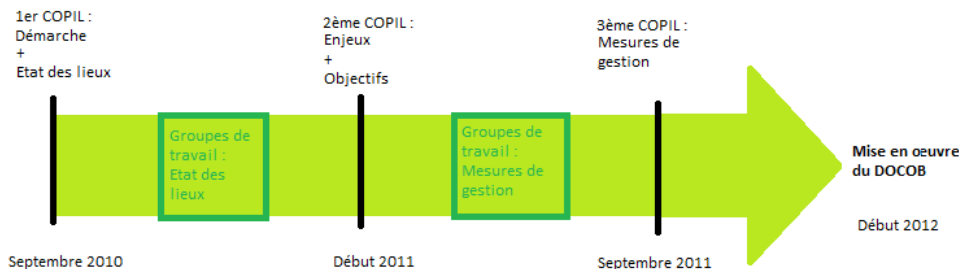
Objectif : éviter que ces projets dégradent les milieux et espèces d'intérêt européen

Aspect réglementaire de Natura 2000 **en cours d'évolution** : détermination des travaux, projets et documents de planification nécessitant une évaluation d'incidence

Concertation & validation

- Le comité de pilotage se réunit à chaque étape et valide le travail réalisé
- Les groupes de travail sont constitués des acteurs du territoire du site Natura 2000, ils se réunissent afin de discuter, d'échanger de proposer, de co-construire et de s'approprier le DOCOB (2 séries de réunion : *état des lieux et enjeux/objectifs* puis *mesures de gestion*)
- Eventuellement 2 réunions publiques
- Bulletins d'information : 3 publications

Déroulement de la procédure



21 540 ha sur 22 communes

Commune	Surface en Natura (ha)	% du site	% de la commune
ALLEUZE	1861.19	8.7	81.5
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	447.7	2.1	36.5
CHALIERS	323.28	1.5	17.6
CHAUDES-AIGUES	1706.85	7.9	32.1
ESPINASSE	1296.98	6.0	77.6
FAVEROLLES	2157.49	10.0	67.0
FRIDEFONT	1624.17	7.6	99.8
JABRUN	463.41	2.2	13.6
LAVASTRIE	1359.4	6.3	56.3
LIEUTADES	1570.37	7.3	39.4
LOUBARESSE	611.33	2.8	21.7
MAURINES	933.37	4.3	65.3
NEUVEGLISE	1867.97	8.7	34.2
ORADOUR	681.94	3.2	20.2
PAULHENC	1495.39	7.0	63.1
RUYNES-EN-MARGERIDE	351.85	1.6	11.9
SAINT-GEORGES	97.83	0.5	3.0

Le site des Gorges de la Truyère

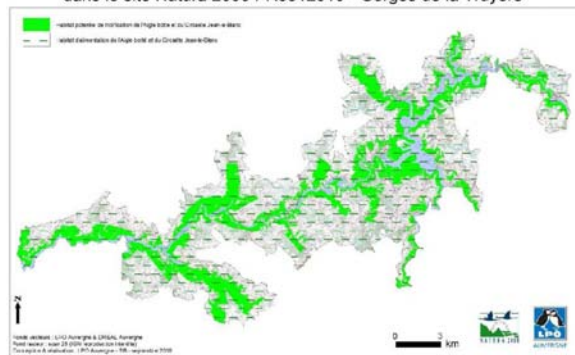
- 13 espèces nicheuses de la DO annexe I
- 12 espèces de la DO annexe I de passage
- 25 espèces migratrices



● L'Aigle botté, 15-20 couples



Habitats de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-Blanc dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



● Le Circaète Jean-le-Blanc, 10-15 couples



Carte de répartition des couples d'Aigle botté en France

Site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Carte de répartition des couples de Circaète Jean-le-Blanc en France

Site Natura
2000 des
Gorges de la
Truyère

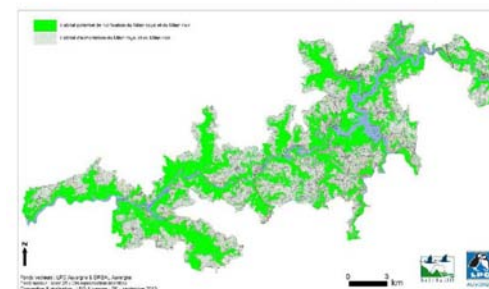


- Le Milan royal,
25-50 couples

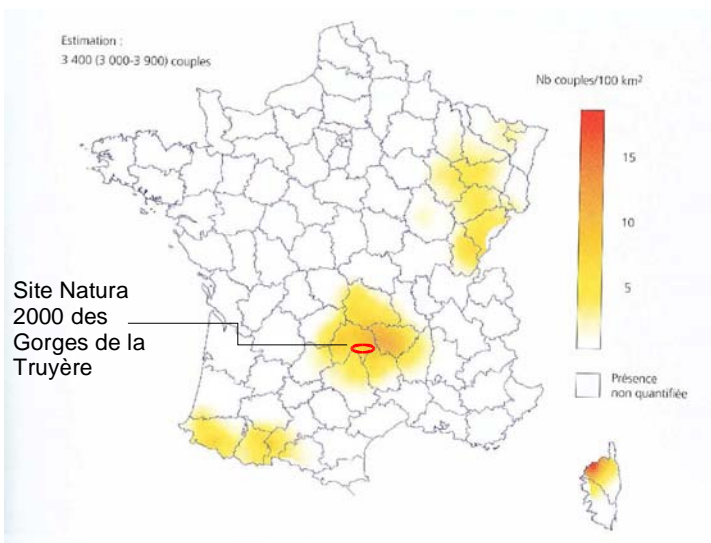


- Le Milan noir,
20-50 couples

Habitats du Milan royal et du Milan noir
dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère

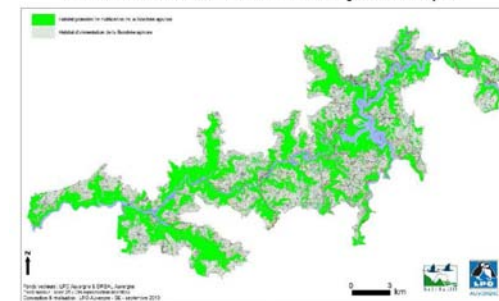


Carte de répartition des couples de Milan royaux en France



- La Bondrée apivore,
30-40 couples

Habitats de la Bondrée apivore
dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère





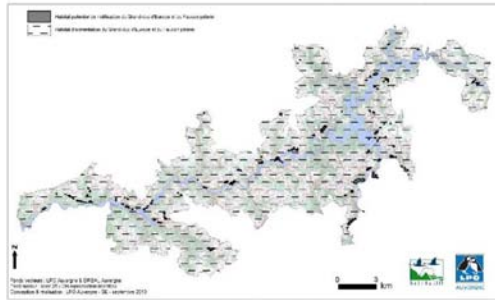
● Le Faucon pèlerin, 10-18 couples



● Le Grand-duc d'Europe, 6-8 couples



Habitats du Grand-duc d'Europe et du Faucon pèlerin dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Place des gorges de la Truyère dans le Cantal et en Auvergne

	Couples Gorges de la Truyère	% de la population du Cantal	% de la population d'Auvergne	Rang de l'Auvergne en France	Rang de la France en Europe
Aigle botté	15 à 20	80 à 100	28 à 34		
Circaète Jean-le-Blanc	10 à 15	55 à 60	9 à 10		
Milan royal	25 à 50	7 à 8	4 à 6	1 (26,4%)	3 (12-13%)
Milan noir	20 à 50	10 à 14	2 à 4	4 (8,9%)	1 (55-58%)
Bondrée apivore	30 à 40	13 à 20	3 à 4		
Faucon pèlerin	10 à 18	33 à 45	27 à 35		
Grand-duc d'Europe	6 à 8	27 à 30	4		

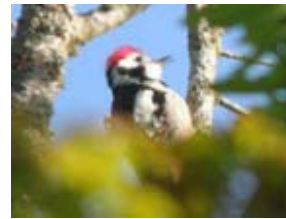
Gorges de la Truyère : 21500 ha soit **3,75% du Cantal** et 0,8% d'Auvergne



● Le Busard Saint-Martin, 5-10 couples

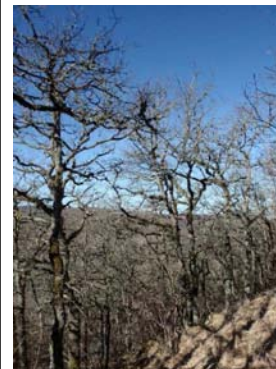
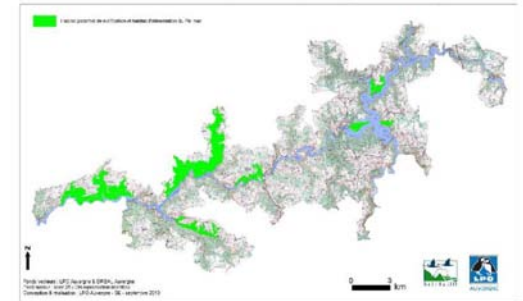


Engoulevent d'Europe, >50 couples

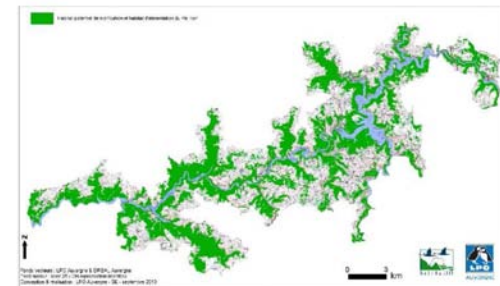


● Pic mar

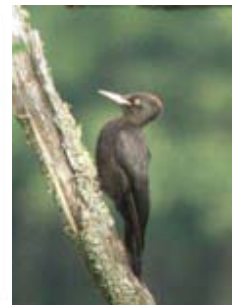
Habitats du Pic mar - A COMPLETER dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



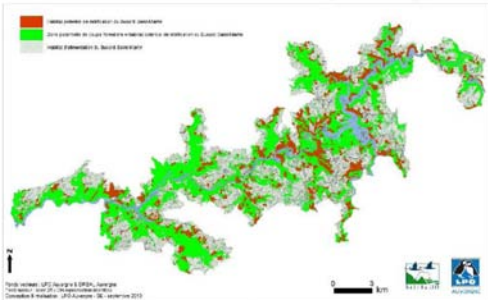
Habitats du Pic noir dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



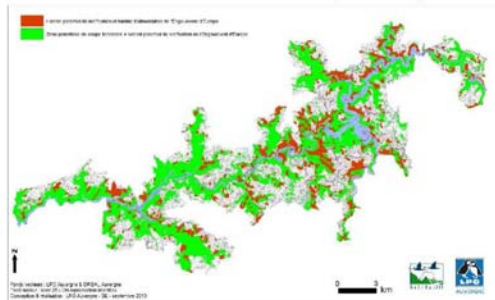
● Pic noir



Habitats du Busard Saint-Martin dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Habitats de l'Engoulevent d'Europe dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



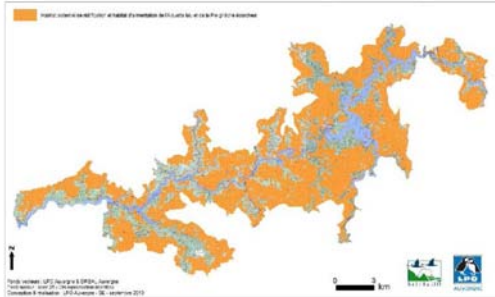


- Pie-grièche écorcheur,
>500 couples



- Alouette lulu,
> 100 couples

Habitats de l'Alouette lulu et de la Pie-grièche écorcheur dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Les migrateurs de l'Annexe 1

- Rapaces :
 - Balbuzard pêcheur
 - Busard cendré
 - Busard des roseaux
 - Faucon émerillon (hivernant)
 - Vautour fauve
 - Vautour percnoptère



Les migrateurs de l'Annexe 1

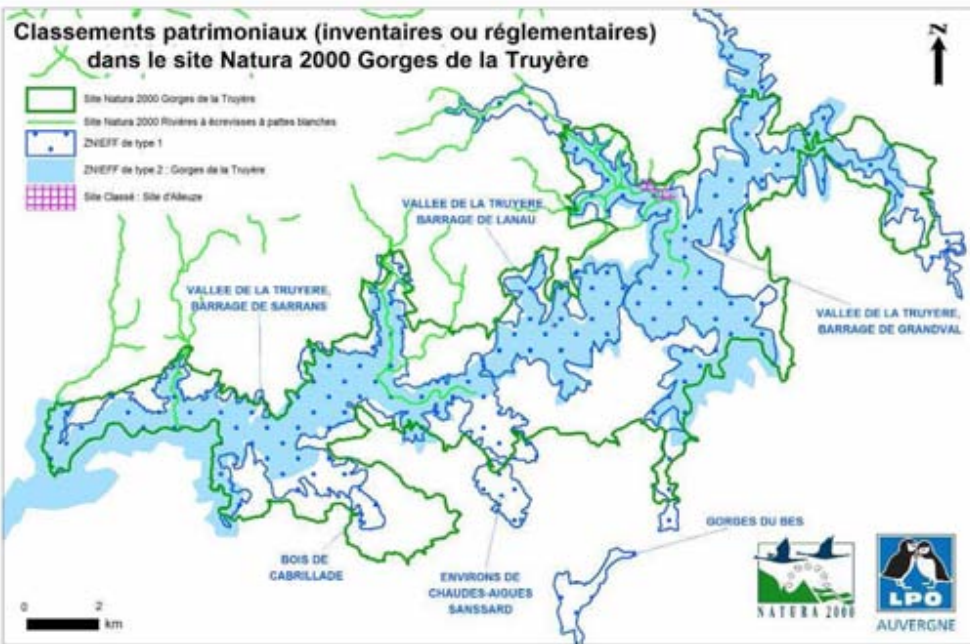
- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| ● Grands échassiers : | Passereaux: |
| ● Cigogne blanche | Bruant ortolan |
| ● Cigogne noire | Pipit rousseline |
| ● Grue cendrée | Autre : |
| ● Petit échassier : | Martin-pêcheur d'Europe |
| ● Pluvier doré | |



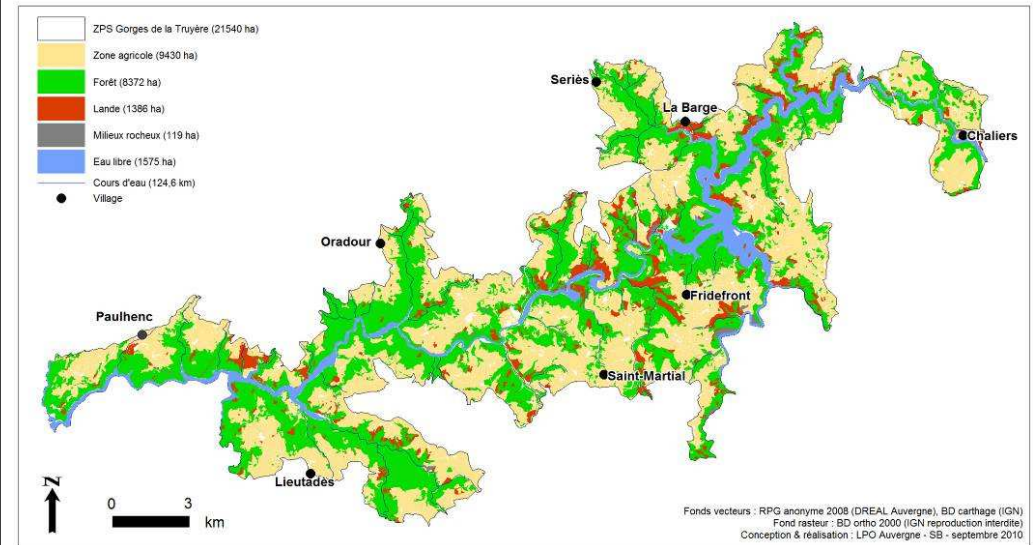
Les autres migrateurs

- 6 rapaces
- 6 petits échassiers
- 3 laridés
- 3 passereaux
- 8 autres

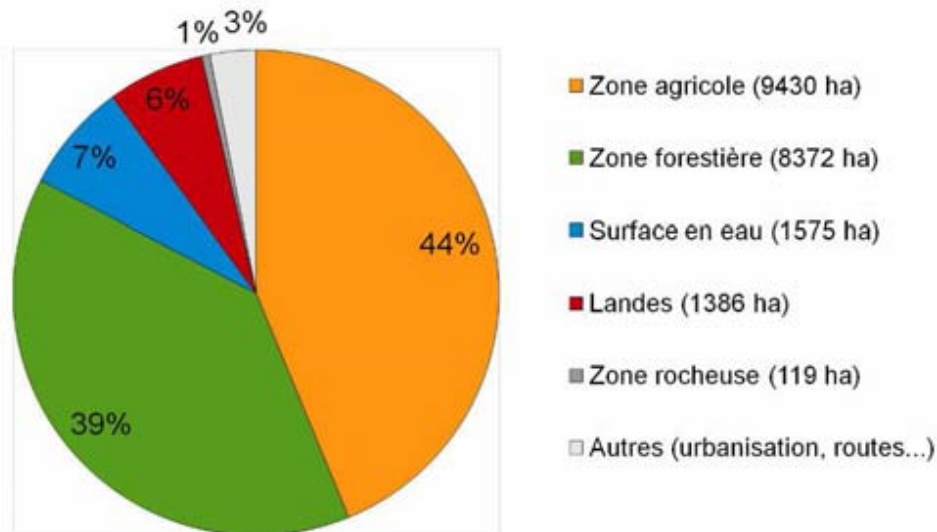




Grands milieux du site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Occupation du sol dans le site Natura 2000 Gorges de la Truyère en pourcentage



Le site des Gorges de la Truyère

Vallée encaissée de la Truyère et plateaux environnants de Paulhenc à Chaliers

Forêts de pentes : chênaies, pinèdes, hêtraies et sapinières

Falaises

Landes à genêts

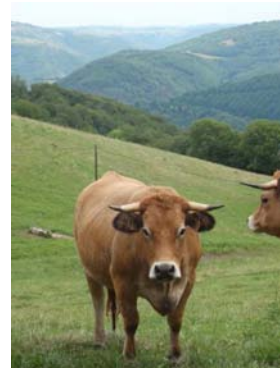
Reboisement : épicéa, douglas...

Agriculture sur les plateaux (prairies)



La SAU recouvre les 2/3 de la superficie du département du Cantal

Agriculture



- 3 petites régions agricoles :
 - Planèze de Saint-Flour (42,2%)
 - Aubrac (41,7%)
 - Margeride (16,1%)
- Plus de 300 exploitants
- Principalement bovin laitier et allaitant (transformation en fromages AOP)
- Fonctionnement basé sur la production d'herbe

Agriculture

- Planèze:
 - 80% de prairies permanentes pâturées ou fauchées
 - 15% de prairies temporaires
 - 5% de céréales
 - légumineuses (lentilles & pois)
- Aubrac:
 - 90% de prairies permanentes pâturées ou fauchées
 - 8% de prairies temporaires
 - 2% de céréales



Agriculture

Type de couvert	Unité d'azote	Période
Pâturage	10-30	fin avril – fin octobre
Prairie de fauche	60-100	15-20 juin / 5-10 juillet
Prairie temporaire	115-190	15 -20 mai

Plus la parcelle est fertilisée plus la fauche peut être faite tôt

Fertilisation: diminution des "plantes à fleurs"
Fauche précoce : temps de floraison diminué

- Diminution du nombre et de la diversité des insectes et donc diminution de la ressource alimentaire des oiseaux insectivores...



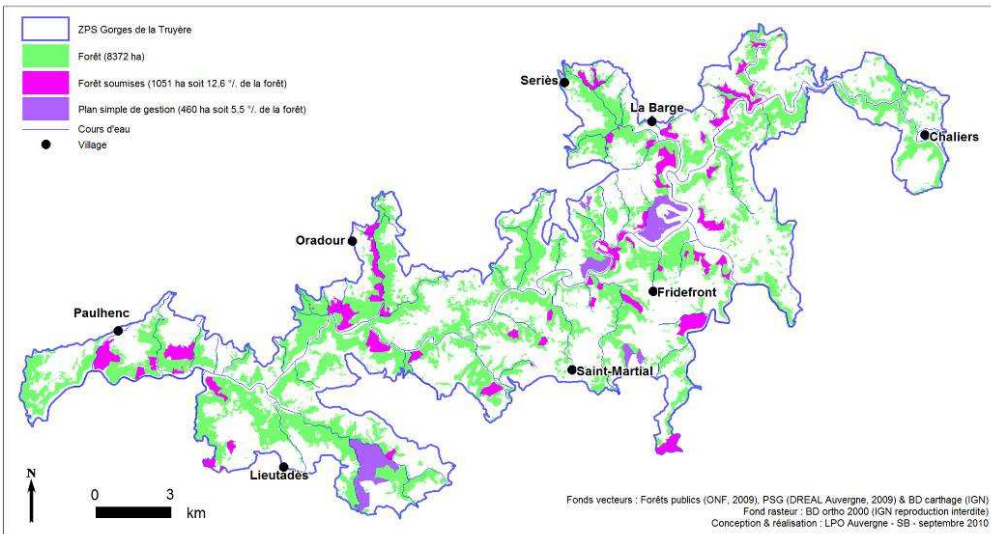
Agriculture

Les haies et le remembrement
L'avenir des landes et des pâtures de pentes

Mosaïque de milieux

La lutte contre le rat taupier
Traitements antiparasitaires
Traitements phytosanitaires des cultures

Ressources alimentaires



Forêt



Gestion ONF : 1051 ha (12,6% de la forêt)

Pas uniquement de la forêt : landes et milieux rocheux

Démarche de respect des espèces et milieux naturel d'intérêt (lors d'exploitation...)

Pas d'exploitation par câble à court terme

Quelques plantations (anciennes ou après tempête de 1999)

Gestion influencée par la population de cervidé :

- Régénération naturelle

- Protection

Favorise le sapin pectiné

Conservation d'un certain nombre de Pins sylvestres

Une parcelle Renecofor et une réserve biologique à proximité du site Natura 2000

Forêt

PSG : 460 ha (5,5% de la forêt) en partie en plantation

Autres forêts : coupes aléatoires, bois de chauffe

Forêts de pentes pas ou peu exploitées (coupes rases)

2 schémas de desserte forestière en cours d'élaboration

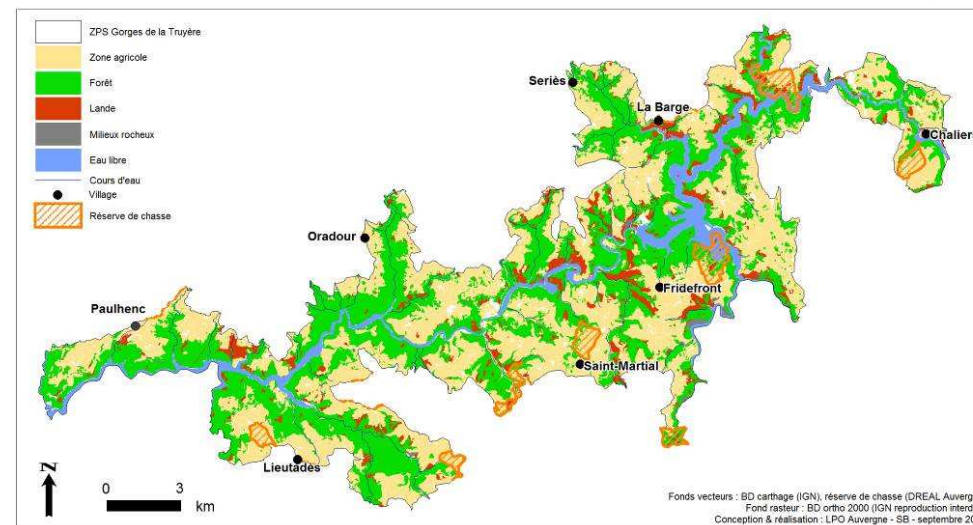
Coordination avec Natura 2000

Le bois énergie?



Activités de pleine nature : la chasse

Les réserves de chasse dans le site Natura 2000
FR8312010 - Gorges de la Truyère



Activités de pleine nature : la chasse

Principalement grand gibier

Période de chasse ≠ période de nidification des oiseaux

765,4 ha en réserve de chasse soit 3,6% du site



Activités de pleine nature : la pêche

La pêche

3 APPMA

Cours d'eau 1^{ère} catégorie

Lacs de barrage :

Brochet, sandre, perche...

Augmentation de la fréquentation

Grandval géré par FPPMA 15 et APPMA de Saint-Flour

Sarrans : pêche réglementée par l'Aveyron

Projet abandonné sur Sarrans



Activités de pleine nature : autres

Activités touristiques de pleine nature :

Randonnées : GR du Pays de Saint-Flour...

Loisirs motorisés : quads, motos vertes ... réglementés sur certaines communes

Nautisme : surtout localisé sur Grandval, et aussi Lanau (Dam'nature, Aventure nautique de Garabit, Aire de baignade de Mallet, Bateaux promenades ...)

Via corda : Site de Turlande

Campings : Lanau et Taillande



Projets : *Via ferrata*, autres?

Production et transport d'énergie

3 barrages hydroélectriques gérés par EDF

Parcelles EDF hors lacs de barrage

1 lignes THT sur 25 km et 2 autres sur 1,6 et 2,3 km dans certaines avec équipements anti-collision

Nombreuses lignes MT et BT

Entretiens, projets, équipements?



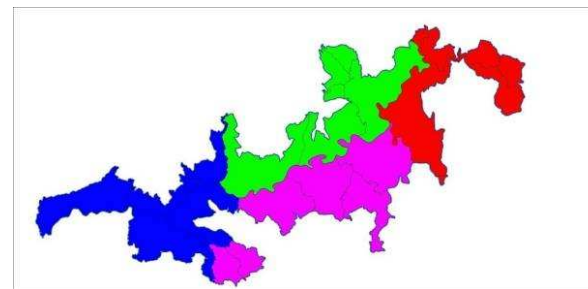
Autres activités et urbanisme

Entretien des routes
Remembrement
Documents d'urbanisme
Carrière
Projets d'aménagement



Propositions

Groupes de travail territoriaux « état des lieux et enjeux/objectifs »



Choix des communes où se tiendront les premiers groupes de travail

Groupes de travail thématiques pour les mesures de gestion :

- Plusieurs groupes « agriculture et forêt »
- Un groupe « loisirs de pleine nature »
- Un groupe « aménagements et urbanisme »

Propositions

Premier bulletin :

Cf. maquette

Diffusion :

LPO • Nombre restreint = membres du COFIL

Autres ?

2 réunions publiques :

En avec partenariat avec une communauté de commune

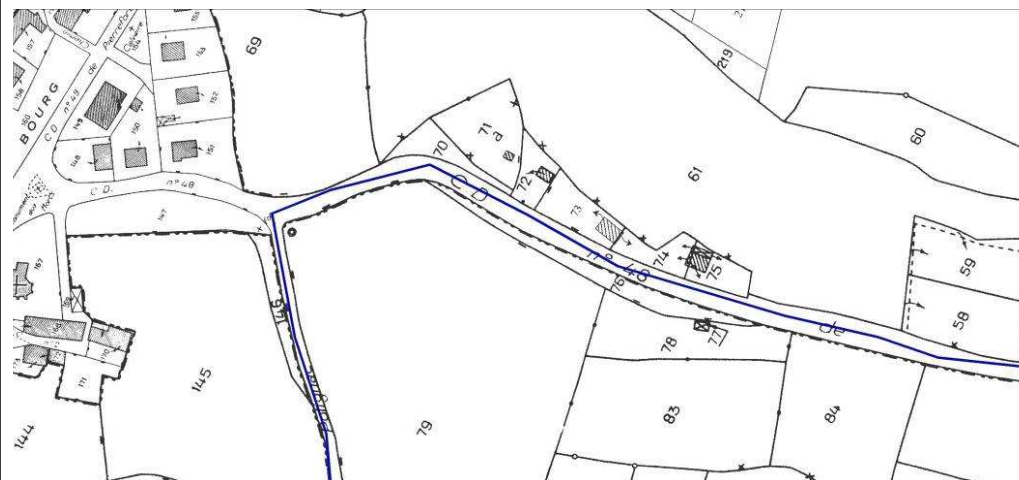
Avec une sortie – quelle saison?

Le week-end

Diffusion de l'information



Propositions : Ajustement à la parcelle



Planning

Actions	Moyen	Echéances
Election du Président du COPIL et choix de la structure porteuse	Réunion du Copil	21 septembre 2009
Description du site, analyse du patrimoine naturel	Réunion du Copil	15 septembre 2010
Edition du 1 ^{er} bulletin du site	/	Octobre 2010
Partage du diagnostic (patrimoine naturel et activités socio-économiques), amorce de la formulation des enjeux/objectifs	Groupes de travail	Hiver 2010
Validation des objectifs de développement durable du site et des orientations de gestion	Réunion du Copil	Printemps 2011
Edition du 2 ^{ème} bulletin du site	/	Printemps 2011
Partage des actions et des mesures de gestion	Groupes de travail	Fin printemps 2011
Validation des actions et des mesures de gestion	Réunion du Copil	Septembre 2011
Edition du 3 ^{ème} bulletin du site	/	Automne 2011

2 réunions publiques



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

Compte-rendu de la réunion du 1er avril 2011 Comité de Pilotage : site Natura 2000 Gorges de la Truyère

M. Guillaume Robillard, Sous-préfet de Saint-Flour, Président du Comité de Pilotage (COFIL) du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, accueille les membres du COFIL et passe la parole à Sabine Boursange, chargée de mission Natura 2000, de la LPO Auvergne qui remercie les personnes présentes à cette réunion.

Sabine Boursange présente le diaporama (*cf.* pièce jointe) qui expose les remarques sur la première partie du Document d'Objectifs qui a été envoyée avant cette réunion aux membres du COFIL. Aucune autre remarque n'est apportée lors de la réunion.

Présentation et validation des objectifs de développement durable :

La proposition de formulation des objectifs de développement durable est présentée avec les objectifs opérationnels et des exemples d'actions correspondantes proposées par Natura 2000.

L'objectif opérationnel "Maintenir les éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...)" a pour but de favoriser la présence de ces éléments d'un point de vue global dans la ZPS, ceci par des mesures contractuelles. Suite à une question, il est précisé que leur évolution dans le temps et dans l'espace n'est pas un problème.

La formulation de l'objectif opérationnel : "Hiérarchiser des zones d'actions et de non intervention" est remplacée par : "Hiérarchiser des zones d'intervention".

La formulation de l'objectif opérationnel "Maintenir les landes" est remplacée par : "Maintenir les milieux ouverts de pente (parcours, landes...) par le pastoralisme".

Après avoir amélioré la formulation de ces deux objectifs opérationnels, les objectifs de développement durable et opérationnels sont validés par les membres du COFIL.

Questions divers et évaluations d'incidences :

L'objectif opérationnel "Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant rentabilité économique et richesse écologique", soulève une question par rapport au fait que certains projets peuvent ne pas être autorisés dans les sites Natura 2000, et que cela peut avoir un impact économique défavorable.

Affaire suivie par : Alexandre SUC
Tél. : 04 63 27 66 21 - **Fax :** 04 63 27 68 11
Courriel : alexandre.suc@cantal.gouv.fr

Cette remarque se rapporte aux évaluations d'incidences. Certains projets ou travaux (déterminés par plusieurs listes, dont deux sont en cours de réalisation par les services de l'Etat) doivent être évalués avant leur réalisation, pour déterminer s'ils auront des impacts, négatifs ou non, sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site. Cette évaluation se nomme évaluation d'incidences Natura 2000. Le but de cette étude est, si possible, de trouver des solutions pour que le projet n'ait pas d'impacts négatifs ou de les minimiser. Il s'agit du volet réglementaire de Natura 2000, il s'applique dès la désignation du site Natura 2000 (même si celui-ci n'a pas de Document d'Objectifs).

Si une demande d'autorisation d'un projet soumis à évaluation d'incidences (c'est-à-dire présent sur les listes) est faite sans celle-ci, la demande est rejetée par les services instructeurs, de même que si l'évaluation ne démontre pas que le projet n'a pas d'effet indésirable sur les espèces et habitats d'intérêt européen.

L'évaluation d'incidences incombe au porteur de projet, et est proportionnelle à l'importance des projets ou travaux. Elle peut être réalisée par le porteur de projet ou par un bureau d'étude. Dans certains cas elle peut être très simple. Par exemple, dans le cas d'une manifestation motorisée effectuée fin août sur les voies ouvertes à la circulation, il suffit de spécifier que la manifestation ne dérangera pas les oiseaux nicheurs, étant réalisée en dehors des périodes de nidification et ne détruira pas d'habitats d'espèces car sur les routes et chemins.

Les Objectifs de développement durable ont pour but de répondre aux besoins des espèces d'intérêt européen, sur le site Natura 2000 en question, et des acteurs locaux, c'est pourquoi l'objectif "Accompagner les acteurs du tourisme et de la forêt dans le but de maintenir la tranquillité autour des nids de rapaces" est proposé. Des actions comme faire signer la charte Natura 2000 permettront d'y répondre.

Les périodes de sensibilité des espèces et les projets pouvant les menacer ont été présentés lors du dernier Comité de pilotage et des groupes de travail, ils se retrouvent également dans les fiches espèces du Document d'Objectifs. Ces informations seront prises en compte dans la charte et les contrats Natura 2000 (outils de gestion proposés par Natura 2000 qui seront traités lors des prochains groupes de travail du printemps).

Les groupes de travail sont ouverts à tous les acteurs du territoire du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère : agriculteurs, chasseurs, structures de tourisme, élus, propriétaires, habitants...

Il est rappelé que deux schémas de desserte sont en cours de rédaction, ils auront pour but de desservir des forêts de pente, notamment sur la commune de Jabrun. Ces schémas sont soumis à évaluation d'incidence. Les modalités de celle-ci est à définir avec les services instructeurs.

Une question concernant les coupes en forêt et les évaluations d'incidences a été posée. En effet, certaines coupes sont soumises à autorisation ou déclaration par la loi, pour savoir si une coupe est doit bénéficier d'une évaluation d'incidence il faut se tourner vers les services instructeurs, en l'occurrence, le service « forêt » de la Direction départementale des territoires (DDT) du Cantal.

Le lac de barrage de Sarrans va être vidangé dans quelques années, une évaluation d'incidence sera réalisée. Actuellement, il y a un abaissement de son niveau d'eau afin d'effectuer des travaux sur le barrage en lui-même (en Aveyron), une évaluation d'incidences a été réalisée puis les travaux ont été autorisés par les services instructeurs aveyronnais.

Affaire suivie par : Alexandre SUC
Tél. : 04 63 27 66 21 - **Fax :** 04 63 27 68 11
Courriel : alexandre.suc@cantal.gouv.fr

La commune d'Espinasse possède un linéaire de berges important (lac de barrage de Sarrans), avec un seul accès, public depuis peu. Natura 2000 ne peut apporter de financement pour l'aménagement de cet accès, car ces travaux ne répondent pas aux objectifs du site.

Propositions et prochaines étapes :

Une proposition de mouture du second bulletin est faite aux membres du COPIL.

Les limites du site suivent des routes ou des chemins, cependant elles coupent parfois les parcelles cadastrales ou culturales. Afin de pouvoir simplifier la mise en place des futures mesures de gestion sur ces parcelles, une modification du périmètre est proposée au COPIL, celle-ci n'est pas significative en termes de surface (diminution de 0,13%).

La prochaine réunion du COPIL devrait avoir lieu en septembre 2011, d'ici là les seconds groupes de travail auront lieu au printemps.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Péfet de Saint-Flour,**

Guillaume ROBILLARD

Affaire suivie par : Alexandre SUC
Tél. : 04 63 27 66 21 - **Fax :** 04 63 27 68 11
Courriel : alexandre.suc@cantal.gouv.fr

Etaient présents :

Nom	Structure représentée
Robillard Guillaume	Sous-Préfet de Saint-Flour
Boursange Sabine	Chargée de mission Natura 2000 LPO Auvergne
Suc Alexandre	DDT 15
Vincent Jean	Maire d'Espinasse
Barthelemy Frédéric	Conseiller municipal Neuvéglise
Bonnefoi Claude	Maire de Neuvéglise
Franc Gabriel	Président de la Communauté de Commune Caldagues Aubrac, Maire de Jabrun
Rouffiac Michel	Syndicat des Plan d'eau, Maire d'Alleuze
Fontant Jean-François	Chambre d'Agriculture 15
Tabourin Pierre	DREAL
David André	Délégué cantonal FDSEA 15
Sagotte Jacques	FD des chasseurs 15
Falet Robert	Maire d'Oradour
Bigot Joël	Conseiller municipal Neuvéglise
Maury J-L	Conseiller municipal Neuvéglise
Barthelemy B.	Adjoint au maire Neuvéglise
Roux Laurent	Conseiller municipal Neuvéglise
Querry Aude	Animatrice FDSEA
Tourret Pierre	LPO Auvergne
Rousset Lucie	Représentante cantonale de Ruynes FDSEA
Julien Bernard	MDL/ Chef Gendarmerie Neuvéglise
Estampe Jean -Pierre	Maire de Paulhenc
Duriol Michel	Communauté de commune du Pays de Pierrefort
Biron Pierre	SPPC Aurillac
Lacassagne Liliane	Syndicat Sylviculteur du Cantal
Brunel André	Adjoint Lieutadès
Astruc Olivier	Conseiller municipal Espinasse
Gibert-Pacault Isabelle	CRPF Auvergne
Dumazel Serge	ONF Chaudes-Aigues
Albaret Bernadette	Secrétaire de Mairie de Chaliers
Resche Bernadette	Maire Chaliers
Lagloire Stéphane	Syndicat mixte du lac Garabit Granval
Chataignier Stéphane	EDF production hydraulique
Bonifacie Gérard	Maire Maurines
Barthelemy Caroline	Conseillère agricole Chambre d'agriculture Chaudes-Aigues
Touraille Edouard	Chef de service ONCFS Cantal
Tessier Aude	Responsable Forêt - Agence ONF Montage d'Auvergne
Fraysse Jean-Luc	Pôle environnement du RTE
Tardieu Thierry	Office de Tourisme Neuvéglise

Affaire suivie par : Alexandre SUC
Tél. : 04 63 27 66 21 - Fax : 04 63 27 68 11
Courriel : alexandre.suc@cantal.gouv.fr

Foucade Didier	Conseiller municipal Neuvéglise
Salat Nicole	Conseiller municipal Neuvéglise
Mourgue Véronique	Adjointe au maire Neuvéglise
Guilbot Michel	Maire de Fridefont
Roche Alain	Maire de Saint-Martial
Bonnisseau Thibault	Conseiller Qualité, Sécurité, Environnement CCI du Cantal
Siquier Marie-A.	Elue CCI 15 - commission environnement
Fraisse François	Conseiller municipal de Fridefont
Fabre Jean-Pierre	FDSEA commune de Fridefont
Richard Jeannine	Maire de Lavastrie
Menard Paméla	Chargée de mission Agenda 21 Communauté de communes du Pays de Saint-Flour

Etaient excusés

Structures
Conservatoire du littoral - Délégation Lacs
FDAAPPMA
Conseil Général du Cantal

Affaire suivie par : Alexandre SUC
Tél. : 04 63 27 66 21 - Fax : 04 63 27 68 11
Courriel : alexandre.suc@cantal.gouv.fr



Site Natura 2000 Gorges de la Truyère

1^{er} avril 2011
Neuvéglise



Déroulement de la réunion

- Rappels
- Recueil des remarques sur le diagnostic
- Les enjeux du site
- Les objectifs de développement durable
- Propositions
- Les prochaines étapes



Natura 2000

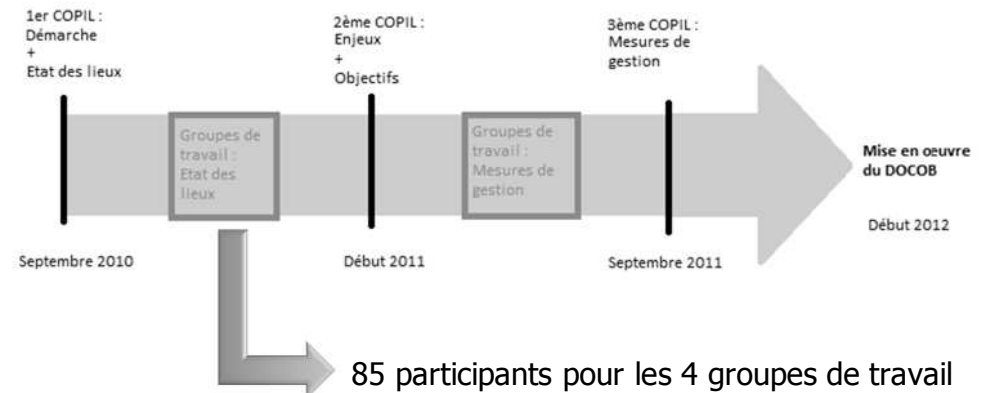
Objectif pour chaque site :
préserver le patrimoine naturel
(les espèces et aussi, et surtout
leurs habitats)

Par des **mesures de gestion
adaptées et négociées** avec les
partenaires et les acteurs locaux

Adhésion **volontaire** pour la mise
en place des mesures de gestion



Déroulement de la procédure



Le diagnostic



Document d'objectifs



Gorges de la Truyère
Natura 2000 « FR8312010 »



Etat d'avancement mars 2011

Document d'Objectifs : Gorges de la Truyère Site Natura 2000 (FR8312010) - Document de travail - décembre 2010

Les habitats d'intérêt communautaire



Habitats à supprimer :

- les landes à Genêt purgatif (5120)
- « Galeries d'Aune blanc ... »

Habitats à rajouter :

- prairies de fauche collinéennes **6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)**
- mégaphorbiaies eutrophes **6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin**
- pelouses pionnières de dalles cristallines à *Festuca arvernensis*, *Sempervivum arvernense*, etc. **8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii***
- landes sèches à Callune, Myrtille **4030 : Landes sèches européennes**
- pelouse à *Corynephorus canescens* **6120 : Pelouses calcaires de sables xériques**

Les habitats d'intérêt communautaire

Habitats potentiels :

- prairie de fauche montagnarde **6520 : Prairies de fauche de montagne** (dans les secteurs les plus hauts)
- pelouse acidiphile à Nard **6230 : Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)**
- éboulis à *Galeopsis segetum* **8150 : Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes**
- 3270 : Rivières avec berges vaseuses



Ajouts relatifs à la pêche et aux barrages

Le syndicat mixte du lac de Garabit Grandval va réaliser des aménagements liés à la pêche : mise à l'eau sur Grandval, poste Handipêche au domaine de Laval (rapidement, au limite du site), mise à l'eau sur Lanau (l'année prochaine).

Seul le barrage de Sarrans est concerné par le renouvellement de 2015



Les enjeux de la Directive Oiseaux

Préserver, maintenir ou rétablir une **diversité** et une **superficie** suffisantes d'**habitats** pour toutes les **espèces d'oiseaux** visées à l'article 1^{er}

Assurer la survie et la reproduction de ces espèces au sein de l'aire de distribution

3 grands enjeux de **conservation** des espèces de la Directive Oiseaux, valable pour toutes les ZPS :

- Maintenir les habitats d'espèces et les ressources alimentaires
- Limiter le dérangement lors de la nidification
- Limiter la mortalité directe (nids, jeunes, adultes)



Les enjeux du site



Les enjeux principaux pour ce site vont être le maintien de la **quiétude autour des nids de rapaces forestiers et rupestres** de l'annexe 1 (7 espèces sur 13 nicheuses) ; le **maintien des ressources alimentaires issus des milieux agropastoraux** (majorités des espèces nicheuses et migratrices) et le **maintien des landes**.



Les objectifs de développement durable, opérationnels et actions

Maintenir la mosaïque paysagère et les milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux

- Maintenir les éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...)
- Maintenir les prairies riches en fleurs
- Maintenir les forêts de pentes
- Maintenir les landes

EXEMPLES D'ACTIONS

HERBE_07 - MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE	89€/ha/an
--	-----------

OUVERT02 - MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES	88€/ha/an
---	-----------



Faire signer la Charte Natura 2000 (adhésion à de bonnes pratiques, pas de surcoût de gestion, avec exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties)

Achat des parcelles appartenant à EDF par le Conservatoire du Littoral

Les objectifs de développement durable, opérationnels et actions

Accompagner les activités économiques du territoire dans le but de favoriser le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt européen

- Hiérarchiser des zones d'actions et de non intervention
- Accompagner les acteurs du tourisme et de la forêt dans le but de maintenir la tranquillité autour des nids de rapaces
- Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant rentabilité économique et richesse écologique
- Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune

EXEMPLES D'ACTIONS



- ✓ Etudes
- ✓ F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- ✓ Faire signer la Charte Natura 2000
- ✓ A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
- ✓ F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Les objectifs de développement durable, opérationnels et actions

Valoriser le territoire des Gorges de la Truyère grâce à sa richesse avifaunistique

- Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère

Améliorer les connaissances du site

- Améliorer les connaissances des espèces de la DO dans le site

Suivre, évaluer le déroulement du Docob

- Suivre le déroulement du Docob
- Evaluer le déroulement du Docob



EXEMPLES D' ACTIONS

- ✓ Aide à la création d'un lieu ouvert au public afin de le sensibiliser à la richesse ornithologique du site (par exemple, faire découvrir les oiseaux par leurs chants)
- ✓ Inventaires
- ✓ Evaluer les résultats des actions proposées par le Docob



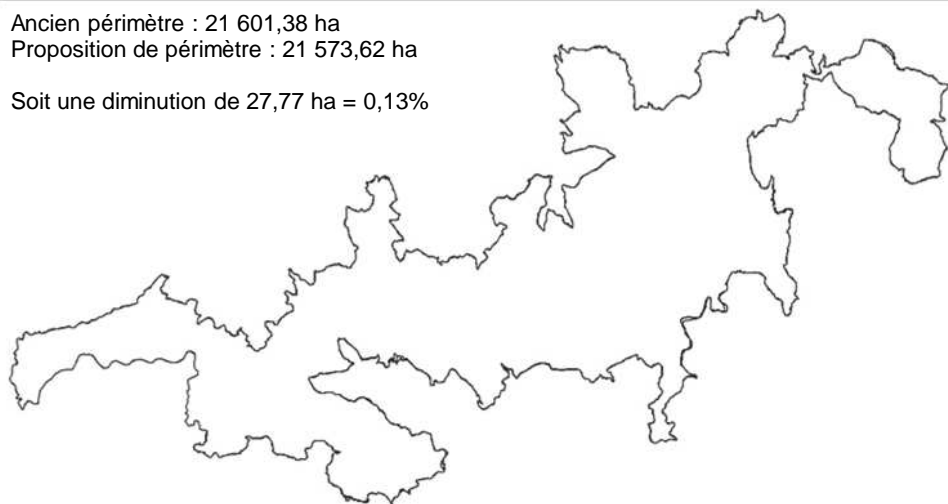
Bulletin d'information n° 2



Proposition

Ancien périmètre : 21 601,38 ha
Proposition de périmètre : 21 573,62 ha

Soit une diminution de 27,77 ha = 0,13%



Planning

Actions	Moyen	Echéances
Election du Président du COPIL et choix de la structure porteuse	Réunion du Copil	21 septembre 2009
Description du site, analyse du patrimoine naturel	Réunion du Copil	15 septembre 2010
Edition du 1 ^{er} bulletin du site	/	Octobre 2010
Partage du diagnostic (patrimoine naturel et activités socio-économiques), amorce de la formulation des enjeux/objectifs	Groupes de travail	Décembre 2010
Validation des objectifs de développement durable du site et des orientations de gestion	Réunion du Copil	Avril 2011
Edition du 2 ^{ème} bulletin du site	/	Avril 2011
Partage des actions et des mesures de gestion	Groupes de travail	Fin printemps 2011
Validation des actions et des mesures de gestion	Réunion du Copil	Septembre 2011
Edition du 3 ^{ème} bulletin du site	/	Automne 2011

Groupes de travail

- Un groupe « loisirs de pleine nature » → Chaudes-Aigues
- Un groupe « communes et aménageurs » → Neuvéglise
- Deux groupes « forêt et agriculture » → Faverolles
→ Sainte-Marie



Natura 2000 :
Un autre regard sur notre territoire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale
des Territoires
Service Environnement
Unité Nature et Biodiversité

PRÉFET DU CANTAL

Réunion du 04 novembre 2011
Comité de Pilotage du site Natura 2000
FR8312010 – Gorges de la Truyère

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

G. ROBILLARD	Sous-Préfet de Saint-Flour, président
J. COUPAT	Sous-Préfecture de Saint-Flour
P. TABOURIN	DREAL Auvergne
P. LALO	DDT 15
A. SUC	DDT 15
D. TUROZ	Gendarmerie nationale 15
C. CUMIN	Gendarmerie nationale 15
Y. PRAT	ONF

Membres représentants les collectivités territoriales et leurs groupements :

C. BONNEFOI	Mairie de Neuveglise
L. GALTIER	Mairie de Pierrefort, Président de la communauté de communes du pays de Pierrefort
C. RIBOULET	Communauté de communes du pays de Pierrefort
G. BELIN	Conseiller municipal de VILLEDIEU, représentant M. SALAT
R. BOUDON	Mairie de Lieutades
G. MICHAUD	Représentant la communauté de communes du pays de Saint-Flour et Fédération des chasseurs
P. MENARD	Chargée de mission communauté de communes du pays de Saint-Flour
J. RICHARD	Mairie de Lavastrie
S. LAGLOIRE	Syndicat Mixte du lac de Garabit-Grandval
H. CALDAGUES	Adjoint au Maire de Chaudes-Aigues
D. BARRIE-LIGNEAU	Agent de développement communauté de communes Caldauguès-Aubrac
M. ROUZAIRE	Maire de Saint-Marc
B. RESCHE	Maire de Chaliers
J. BIGOT	Maire d'Anglards de Saint-Flour
S. BUFFIER	Adjoint au Maire de Ruynes-en-Margeride
R. FALET	Maire de d'Oradour
B. PARAN	Maire de Loubaresse
M. BEDOS	Représentant le Maire d'Espinasse
B. MAURY	Maire de Serriers
M. GUILLOT	Maire de Fridefont

Affaire suivie par : Alexandre SUC
Tél. : 04 63 27 66 21 -
Courriel : alexandre.suc@cantal.gouv.fr

Membres représentants les propriétaires, usagers et socio-professionnels

S. BOURSANGE	LPO Auvergne (animateur du site Natura 2000)
P. TOURET	LPO Auvergne
P. BIRON	SDPPR 15
I. GIBERT-PACAULT	Centre régional de la propriété forestière
S. CHATAIGNIER	EDF
C. BARTHELEMY	Chambre d'Agriculture du Cantal
LACASSAGNE	Syndicat des propriétaires forestiers du Cantal
A. DAVID	FDSEA 15

Assistait également à ce comité de pilotage :

K. BEDOS	Agricultrice
----------	--------------

Membres ou personnes excusés :

M. le président du Conseil régional, M. le Président du Conseil général, M. le président de la chambre de commerce et d'industrie du cantal, M. le président de la chambre de métiers du Cantal, M. le président de la chambre d'agriculture, M. le directeur du conservatoire botanique national du Massif central, M. le directeur RTE, l'agence de l'eau Adour-Garonne; Madame l'architecte des bâtiments de France, Madame la directrice du SIDPC, M. le président de la fédération de pêche du Cantal, M; le directeur du CPIE.

Les documents projetés lors de cette réunion sont en annexes.

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Ce comité de pilotage (COFIL) s'est tenu à la salle polyvalente de Neuveglise, sous la présidence de Guillaume ROBILLARD, Sous-Préfet de Saint-Flour.

Le président accueille les participants. Il rappelle l'historique de l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB), et l'ordre du jour.

Il s'agit de valider la Charte Natura 2000, les mesures de gestion et plus globalement de valider le document d'objectifs.

Dans une deuxième partie, la phase d'élaboration terminée, il sera proposé le portage de l'animation aux élus et aux collectivités membres du Comité de pilotage.

Sabine BOURSANGE (LPO Auvergne) présente rapidement, les espèces ayant permis la désignation du site Natura 2000. Elle s'attache ensuite à présenter les actions inscrites au DOCOB et la Charte Natura 2000.

Débat sur la Charte Natura 2000 :

Pour les engagements en milieux forestiers, il est soulevé la question des termes « accord » et « validation » de la structure animatrice pour des projets de coupe. Il est conclu que la structure animatrice émettra un avis puis les services de l'Etat valideront et donneront leur accord.

Affaire suivie par : Alexandre SUC
Tél. : 04 63 27 66 21 -
Courriel : alexandre.suc@cantal.gouv.fr

Aucune autre remarque n'est faite.

Débat sur les autres actions prévues dans le DOCOB :

Concernant les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET), M. GALTIER demande si les montants affichés seront tenus.

Pierre TABOURIN (DREAL Auvergne) signale que toutes les mesures présentées constituent un catalogue exhaustif de mesures qui sont susceptibles d'être mises en œuvre telles qu'elles sont présentées dans le DOCOB, mais que des choix devront être faits car les budgets alloués à Natura 2000 ne permettront pas de réaliser l'ensemble de ces actions. Les budgets d'animation ne pourront donc pas être couverts en totalité. Des priorités devront être faites notamment en ce qui concerne les MAET en CRAE (Commission Régionale Agro-Environnementale) du 17 novembre 2011.

Validation du DOCOB

Après avoir pris en compte les modifications liées aux chartes, le président du comité de pilotage propose de valider les mesures d'action, la charte Natura 2000 et le document d'objectifs. Aucune objection n'est émise.

Le document d'objectifs du site est validé par le comité de pilotage.

Le DOCOB sera approuvé par arrêté préfectoral.

Une fois le DOCOB approuvé, celui-ci sera remis à chaque commune.

Elections du président du COPIL et de la structure porteuse

M. le Sous-Préfet remercie la LPO Auvergne pour cette présentation et pour tout le travail réalisé sur le site. M. ROBILLARD rappelle également que l'ordre du jour doit permettre d'élire un président du COPIL ainsi qu'une structure porteuse. Seul le collège des élus locaux a droit de vote. Le quorum est atteint : 18 membres du collège des élus sont présents ou représentés sur les 29 membres au total. M le Sous-Préfet peut procéder aux élections.

Election de la structure porteuse

M. le Sous-Préfet signale que la communauté de communes du Pays de Pierrefort s'est portée candidate pour être structure porteuse en séance du 29 septembre 2011. C'est la seule candidature reçue.

La Communauté de communes du Pays de Pierrefort est désignée structure porteuse de l'animation du Docob.

Election du président du COPIL

M. le Sous-Préfet demande s'il y a des candidats dans la salle. M GALTIER, président de la communauté de communes du Pays de Pierrefort est le seul candidat.
Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

M. GALTIER est élu président du COPIL.

Il est demandé comment sera mis en œuvre le DOCOB. Monsieur le Sous-Préfet précise que la communauté de communes du Pays de Pierrefort étant structure porteuse, elle peut travailler en régie ou bien réaliser un appel d'offres pour choisir une structure animatrice.

M ROBILLARD remercie les participants à la réunion et lève la séance à 10h.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Saint-Flour



Guillaume ROBILLARD

Affaire suivie par : Alexandre SUC
Tél. : 04 63 27 66 21 -
Courriel : alexandre.suc@cantal.gouv.fr

Comité de pilotage du site « gorges de la Truyère »
Collège des représentants des collectivités territoriales et
de leurs groupements (29 membres)

Collectivité territoriale		Présent	Représenté	émargement
Conseil régional d'Auvergne	René Souchon			
Conseil général du Cantal	Vincent Descoeur	Non, excusé		
Président de la communauté de communes de Caldaques-Aubrac	Gabriel Franc	Non, excusé	M. le Maire de Fridefont	
Président de la communauté de communes de Margeride-Truyère	Albert Hugon		Mandat au Maire de St Marc,	
Président de la communauté de communes du pays de Saint-Flour	Pierre Jarlier	Non, excusé	Mandat à Maire de Cussac	
Président de la communauté de communes du pays de Pierrefort	Louis Galtier	oui		
Maire d'Alleuze	Michel Rouffiac			
Maire d'Anglards de Saint-Flour	Jean Bigot	oui		
Maire de Chaliers	Bernadette Resche	oui		
Maire de Chaudes-Aigues	Madeleine Baumgartner	Non, excusée	Mandat à Hervé Caldaques adjt	
Maire	Jean Vincent	non	Représenté,	

d'Espinasse			M. Michel Bedos	
Maire de Faverolles	Michel Beauregard			
Maire de Fridefont	Michel Guilbot	oui		
Maire de Jabrun	Gabriel Franc	Non, excusé		
Maire de Lavastrie	Jeanine Richard	oui		
Maire de Lieutades	Robert Boudon	oui		
Maire de Loubaresse	Bruno Paran	oui		
Maire de Maurines	Gérard Bonifacie			
Maire de Neuvéglise	Claude Bonnefoi	oui		
Maire d'Oradour	Robert Falet	oui		
Maire de Paulhenc	Jean-Pierre Estampe			
Maire de Ruynes-en-Margeride	Gérard Delpy	non	Représenté par M. Buffier adjt	
Maire de Sainte-Marie	Pierre-Jean Seguis			
Maire de Saint-Georges	Jean-Jacques Monloubou			
Maire de Saint-Marc	Marcel Rouzaire	oui		
Maire de Saint-Martial	Alain Roche			
Maire de Sériers	Bernard Maury	oui		
Maire de Villedieu	Gérard Salat	non	Représenté par M. Guy Bellin CM	
Président du syndicat mixte de Garabit-Grandval	Louis Clavilier			



Site Natura 2000 Gorges de la Truyère

4 novembre 2011
Neuvéglise



Déroulement de la réunion

- Rappels
 - ✓ Natura 2000
 - ✓ Déroulement
 - ✓ Les espèces
- Le Docob
 - ✓ Le plan
 - ✓ Les objectifs de développement durable
 - ✓ Les actions (fiches, MAET, Charte...)
 - ✓ Le documents de compilation
 - ✓ Validation
- Le troisième bulletin
- Election de la structure porteuse et du Président du Copil
- Les prochaines étapes



Natura 2000

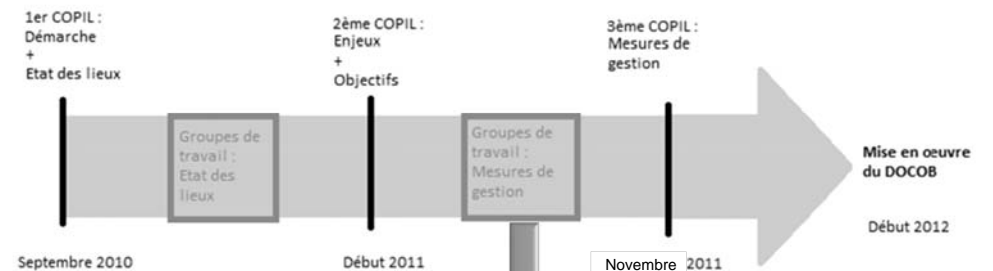
Objectif pour chaque site :
préserver le patrimoine naturel
(les espèces et aussi, et surtout
leurs habitats)

Par des **mesures de gestion
adaptées et négociées** avec les
partenaires et les acteurs locaux

Adhésion **volontaire** pour la mise
en place des mesures de gestion



Déroulement de la procédure



49 participants pour les 4 groupes de travail

Les espèces

Aigle botté 20-25 couples
Circaète Jean-le-Blanc 10-15 couples
Bondrée apivore 30-40 couples



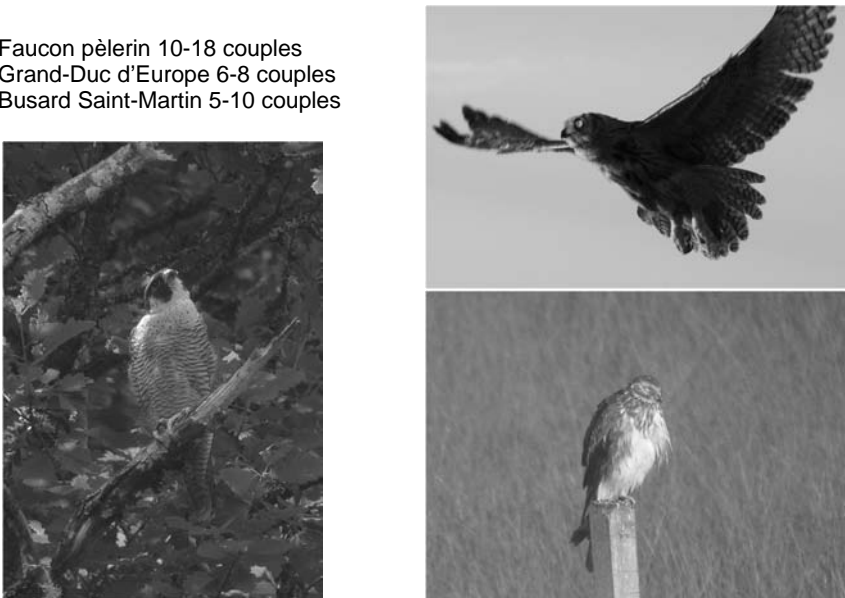
Les espèces

Milan royal 20-25 couples
Milan noir 20-50 couples



Les espèces

Faucon pèlerin 10-18 couples
Grand-Duc d'Europe 6-8 couples
Busard Saint-Martin 5-10 couples



Les espèces

Engoulevent d'Europe > 50 couples
Pic mar
Pic noir
Pie grièche écorcheur > 500 couples
Alouette lulu > 100 couples



Le Docob : plan

INTRODUCTION GENERALE

Natura 2000 : présentation générale
Fiche d'identité du site

A – DIAGNOSTIC

- I - DONNÉES ADMINISTRATIVES
- II- SITUATION DES PROPRIÉTÉS DANS LE SITE
- III- ACTIVITÉS HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL
- IV- DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES
- V- GRANDS MILIEUX
- VI- HABITATS NATURELS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

B – ENJEUX / OBJECTIFS

- I - ENJEUX DU SITE NATURA 2000 DES GORGES DE LA TRUYÈRE
- II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

C- MESURES DE GESTION

- I – RÉCAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT
- II – FICHES ACTIONS

D – SUIVI ET ÉVALUATION DU SITE ET DE L'ANIMATION DU DOCOB

CONCLUSION



Le Docob : objectifs de développement durable

A- Maintenir la mosaïque paysagère et les milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux

B- Accompagner les activités économiques du territoire dans le but de favoriser le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt européen

C- Valoriser le territoire des Gorges de la Truyère grâce à sa richesse avifaunistique

D - Améliorer les connaissances du site

E - Suivre, évaluer le déroulement du Docob



Les actions

G2 - Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux - ***	Objectif : A et B
Modalités de mise en œuvre : Présenter la Charte aux agriculteurs en même temps que les MAET Communiquer l'existence de la charte via les différents bulletins d'information (communaux, intercommunaux...) et via le CRPF, l'ONF et autres En milieux forestiers, prioriser la signature de la charte au niveau des zones à enjeux avifaunistiques (nids de rapaces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseau) : Rechercher les propriétaires des parcelles à enjeux, puis les informer de la possibilité de souscrire à la charte Natura 2000 Après avoir contacté les propriétaires, rencontrer les personnes intéressées, puis les accompagner pour leur adhésion (demande de matrice cadastrale, remplissage des formulaires) et établir la cartographie fine des parcelles engagées (détermination des grands milieux et des périmètres de quiétudes le cas échéants)	Espèces et habitats concernés : Toutes Zone d'application : Parcelles non bâties
Opérations associées : G1 - Faire contractualiser les MAET S1 - Augmenter les connaissances (localisation des nids d'espèces sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux)	Indicateurs de suivi : Réalisation : Nombre et surface des chartes signées
Calendrier de réalisation : Durant toute l'animation du DOCOB	Résultat : Maintien effectif des pratiques permettant d'éviter la dégradation des milieux naturels sur les parcelles étant engagées
Coût estimé : Inclus dans l'animation du DOCOB Nature des dépenses : Animation Plan de financement : Natura 2000	
Réalisation : Animateur du DOCOB	
Partenaires potentiels : CRPF, ONF, LPO Auvergne, ACCA, FDC, les communes et communautés de communes	

Le docob: **validation** après intégration des remarques précédentes

- Les actions
- Les MAET
- La Charte
- Le reste du Docob



Le document de compilation

- Le FSD
- L'arrêt portant création du comité de pilotage
- Les fiches espèces
- Les comptes rendus des réunions du Copil
- Les comptes rendus des réunions des groupes de travail
- Les bulletins

Le bulletin n° 3



Elections

- ❖ Président du Comité de pilotage
 - ✓ Actuellement : M. Robillard, Sous - Préfet de Saint-Flour
- ❖ Structure porteuse
 - ✓ Actuellement : Etat



Planning

- Hiver : diffusion du Bulletin n° 3
- 2012 : Début de l'animation du Docob (1^{er} Mars au 15 mai : contractualisation des MAET)...



Natura 2000 :
Un autre regard sur notre territoire

Chaudes-Aigues :

	Nom Prénom	Fonction/Structure
1	Barrié - Ligneau Delphine	CC Caldaguès Aubrac
2	Baumgartner Madeleine	Maire de Chaudes-Aigues, Vice-présidente du Conseil général
3	Biron Pierre	SPPR Cantal
4	Bonifacie Gerard	Maire de Maurine
5	Boursange Sabine	Chargée de mission Natura 2000 LPO Auvergne
6	Brun Marcel	Agriculteur
7	Cabé Guillaume	COFOR 15
8	Caldagues Hervé	Adjoint de Chaudes-Aigues Agriculteur
9	Chassang Paul	Retraité
10	Fabre J-P	Agriculteur
11	Franc Gabriel	Mairie de Jabrun, Président de l'ACCA
12	Guilbal Bernard	Agriculteur
13	Guilbot Michel	Maire de Fridefront
14	Jeannot Jean-Claude	Conseiller forestier CRPF Auvergne
15	Job	APPMA
16	Juery Eugène	Chambre d'agriculture -FDSEA
17	Martin Jean-Marie	Habitant de Maurines
18	Mouliade	APPMA de Chaudes-Aigues
19	Noal	Agriculteur
20	Query Aude	Animatrice FDSEA
21	Rastoul Thierry	Agriculteur
22	Régnier Marie-Claire	CEPA
23	Soyer Le Thorel Claire	Directrice de l'OT Caldaguès-Aubrac
24	Suc Alexandre	DDT 15
25	Vaissade Nicole	Conseillère
26	Vigier Denis	Agriculteur

Sainte-Marie :

	Nom Prénom	Fonction/Structure
1	Abel Bernard	Retraité
2	Belfau Monique	Adjointe de Lieutadès

3	Boudon Robert	Maire de Lieutadès
4	Boursange Sabine	Chargée de mission Natura 2000 LPO Auvergne
5	Costerousse Denis	Agriculteur
6	Crozat Jean-Pierre	Agriculteur
7	Delcher André	AAPPMA de Pierrefort
8	Duriol Michel	Communauté de Communes de Pierrefort
9	Estampe Jean-Pierre	Maire de Paulhenc
10	Falet Robert	Maire d'Oradour
11	Fontille Roger	adjoint Sainte-Marie
12	Fric Max	Adjoint d'Oradour
13	Gilibert Pierre	Agriculteur
14	Guérin Alain	Agriculteur
15	Lacassagne Gerard	Syndicat forestier du Cantal
16	Lauraire Christian	Agriculteur
17	Louvrier Monique	Retraitée
18	Rolland Jean	Retraité
19	Seguis Pierre	Maire de Sainte-Marie

Neuvéglise :

	Nom Prénom	Fonction/Structure
1	Bastide Gilbert	ONF Pierrefort
2	Bonnefoi Claude	Maire de Neuvéglise
3	Boursange Sabine	Chargée de mission Natura 2000 LPO Auvergne
4	Brun Christophe	Domaine de la Taillade
5	Cairon Marie	Comité de petite région de Saint Flour
6	Chataignier Stéphane	EDF production hydrolique
7	David André	Agriculteur Délégué FDSEA 15
8	Delpy Gerard	DDCSPP Service des sports
9	Gras Mathieu	Paint Ball Domaine de la Taillade
10	Grimal Jean-Jacques	Agriculteur Conseiller
11	Lascols Maurice	Président GIC Planèze
12	Lebret Anne-Lise	Responsable base de plaine air DAM'NATURE
13	Meynier Paul	Conseiller Villedieu
14	Michaut Guy	Administrateur FDC 15
15	Moreel Grégory	Agriculteur conseiller Seriers
16	Pecoul Sylvie	Quad Cantal

17	Pojolat Marie-Christine	Adjointe Neuvéglise
18	Réol Jean-François	Conseiller à Villedieu
19	Richard Jeanine	Maire de Lavastrie
20	Rouffiac Michel	Président du Syndicat Intercommunal des plans d'eau Garabit Grandval Mallet et Lanau
21	Salat Gerard	Maire de Villedieu Conseiller Général de St Flour
22	Souchet Patricia	Gérante Les Meliades
23	Tardieu Thierry	OT Neuvéglise

Faverolles :

	Nom Prénom	Fonction/Structure
1	Amarger Nicole	Agricultrice
2	Baumelle Daniel	Président ACCA Loubarette
3	BEAUREGARD Michel	Maire de Faverolles
4	Berthet Jean-Paul	Opérateur de station
5	Bouchard Mathieu	Président ACCA Faverolles
6	Boursange Sabine	Chargée de mission Natura 2000 LPO Auvergne
7	Brouilhet Gilbert	Agriculteur
8	Charbonnel David	FDC 15
9	Crouzet Patricia	Agricultrice
10	Delcamp Gerard	Adjoint de Saint-Georges
11	Delpuech Philippe	Président ACCA Ruyne en Margeride
12	Dumazel Serge	ONF Chaudes-Aigues
13	Lamat David	Conseiller agricole - Chambre d'agriculture
14	Lefeuvre Patrice	Sylviculteur
15	Lombard Jean-Pierre	Agriculteur retraité conseillé à Saint-Georges
16	PARAN Bruno	Maire de Loubarette
17	Resche Bernadette	Maire de Chaliers
18	Robert Thierry	Agriculteur
19	ROUZAIRE Marcel	Maire de Saint-Marc
20	Vigier Arnaud	Agriculteur

Excusés :

	Nom Prénom	Fonction/Structure
1	Chabot Agnès	DDCSPP Cantal - Sevice Jeunesse, Sports et Cohésion sociale
2	Delterieu Noël	Propriétaire forestier

3	Descoeur Vincent	Président du Conseil général du Cantal
4	Fraysse Jean-Luc	RTE
5	Hugon Albert	Président de la CC Margeride Truyère
6	Mme Errafik	Agence de l'eau Adour Garonne

Les réunions sont animées par la LPO Auvergne. La LPO Auvergne, a été retenue pour l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère.

En début de réunion un tour de table est réalisé pour que chacun se présente.

Les réunions se poursuivent par la présentation d'un diaporama, document joint à ce compte-rendu.

Dans un premier temps, de manière commune à chaque réunion, ce diaporama présente la procédure Natura 2000, puis le site des Gorges de la Truyère. Il continue par l'exposition de l'état des lieux écologique relatif aux espèces de la Directive Oiseaux présentes dans les gorges de la Truyère.

Les activités socio-économiques concernant le secteur de chaque groupe de travail sont abordées, et un appel à informations complémentaires est lancé auprès des personnes présentes (certains éléments non présentés dans ce compte-rendu seront ajoutés dans le document d'objectifs).

Enfin, de la même manière pour chaque réunion, une discussion est entamée sur les enjeux/objectifs du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, afin de prendre en compte les activités humaines, traitées par le groupe, et la préservation des oiseaux d'intérêt européen. Cette discussion a pour but de faire émerger les enjeux/objectifs les plus pertinents. Afin de dynamiser cette discussion, les enjeux/objectifs qui auraient pu ressortir sont présentés aux participants et quelques exemples de mesures de gestion sont donnés.

Suite à ces premiers groupes de travail, plusieurs idées d'actions ou d'objectifs autres que celles présentées par le diaporama, ou des réajustements ont été proposés :

- informer les propriétaires (forestiers et autres, par différents moyens)
- pour le campagnol terrestre, cibler les actions sur l'encouragement d'études des populations (cycle, adaptation...) et la population sur le site Natura 2000 afin de définir les actions efficaces (date, lieu et moyens) et respectueuses de l'avifaune
- animer des sorties « terrain » pour les acteurs du territoire (forestiers, du tourisme...)
- hiérarchiser les enjeux : prioriser les zones d'actions et de non intervention
- accompagner les acteurs du territoire (pas uniquement forestiers et agriculteurs)
- maintenir les zones ouvertes
- maintenir les pratiques favorables aux espèces d'oiseaux d'intérêt européen
- créer un lieu ouvert au public afin de le sensibiliser à la richesse ornithologique du site (par exemple, faire découvrir les oiseaux par leurs chants)

La liste des objectifs et des actions va être retravaillée et présentée pour validation au prochain Comité de pilotage. Cette liste peut être amendée par vos soins en faisant connaître vos propositions à la LPO Auvergne d'ici fin janvier 2011.

Les prochains groupes de travail Natura 2000 Gorges de la Truyère se réuniront au printemps 2011, il y aura un groupe « loisirs de pleine nature », un groupe « aménagements et urbanisme », et deux groupes « forêt et agriculture » (un à l'est et l'autre à l'ouest du site). Ils auront pour but de traiter les Mesures agri environnementales territorialisées (contrat volontaire de 5 ans avec les agriculteurs), de la Charte Natura 2000 (engagements volontaires pour 5 ans pour les propriétaires) et les autres actions que pourraient soutenir Natura 2000 sur le site.

Site Natura 2000 Gorges de la Truyère

9 décembre 2010
Chaudes-Aigues
Sainte-Marie

10 décembre 2010
Neuvéglise
Faverolles



Déroulement de la réunion

Présentation de Natura 2000

- Le document d'objectifs
- La mise en œuvre de Natura 2000
- Le déroulement de la procédure

Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

- Le périmètre
- Les oiseaux d'intérêt européen
- Les activités humaines
 - Secteur sud
 - Secteur ouest
 - Secteur nord
 - Secteur est

Enjeux/objectifs

Natura 2000

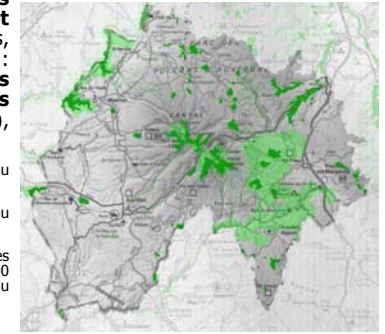
Un **réseau de sites naturels d'intérêt européen** (25 000 sites, 20% de la superficie) : **milieux naturels** (habitats) & **espèces** (animales et végétales), **rare ou menacés**

En **France** : 1 706 sites, 12,4% du territoire

En **Auvergne** : 94 sites, 14,3% du territoire

- 82 Sites pour les espèces et les milieux naturels (95 000 ha et 2 100 km de rivières soit 3,6 % du territoire)

- 12 pour les oiseaux (320 000 ha soit 12,2 % du territoire)

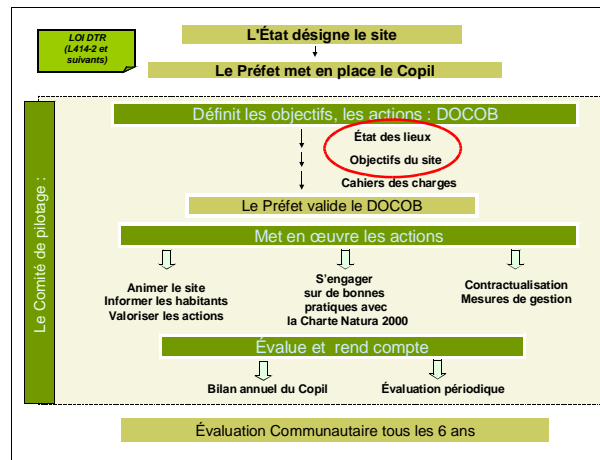


Natura 2000

Objectif pour chaque site : **préserv**er le patrimoine naturel (les espèces et aussi, et surtout leurs habitats)

Par des **mesures de gestion adaptées et négociées** avec les partenaires et les acteurs locaux

Adhésion **volontaire** pour la mise en place des mesures de gestion



La mise en œuvre du Docob : les outils

Charte NATURA 2000, adhésion à de bonnes pratiques, pas de surcoût de gestion, avec exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

• **Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET)** contrepartie financière en fonction de l'effort demandé

• **Contrats NATURA 2000 : contrats passés entre les propriétaires et l'état**

- Contrat forestier
- Contrat non productif

• **Mesures de gestion basées sur le volontariat**

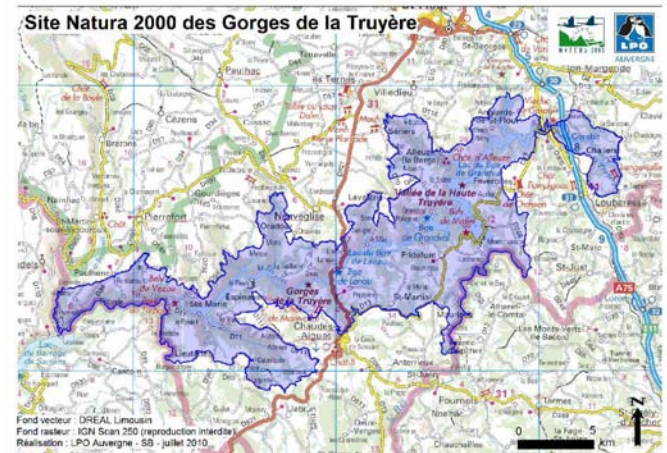
Les évaluations d'incidences

Objectif : éviter que ces projets dégradent les milieux et espèces d'intérêt européen

Aspect réglementaire de Natura 2000 **en cours d'évolution** : détermination des travaux, projets et documents de planification nécessitant une évaluation d'incidence

http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Decret_evaluation_incidences_2010_cle0e39c7.pdf

L'élaboration de documents d'objectifs Orientations et mesures de gestion



Commune	Surface en Natura (ha)	% du site	% de la commune
ALLEUZE	1861.19	8.7	81.5
ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR	447.7	2.1	36.5
CHALIERS	323.28	1.5	17.6
CHAUDES-AIGUES	1706.85	7.9	32.1
ESPINASSE	1296.98	6.0	77.6
FAVEROLLES	2157.49	10.0	67.0
FRIDEFONT	1624.17	7.6	99.8
JABRUN	463.41	2.2	13.6
LAVASTRIE	1359.4	6.3	56.3
LIEUTADES	1570.37	7.3	39.4
LOUBARESSÉ	611.33	2.8	21.7
MAURINES	933.37	4.3	65.3
NEUVEGLISE	1867.97	8.7	34.2
ORADOUR	681.94	3.2	20.2
PAULHENC	1495.39	7.0	63.1
RUYNES-EN-MARGERIDE	351.85	1.6	11.9
SAINT-GEORGES	97.83	0.5	3.0
SAINT-MARC	25.61	0.1	2.9
SAINT-MARTIAL	1374.33	6.4	96.9
SAINTE-MARIE	662.61	3.1	37.1

Le site des Gorges de la Truyère

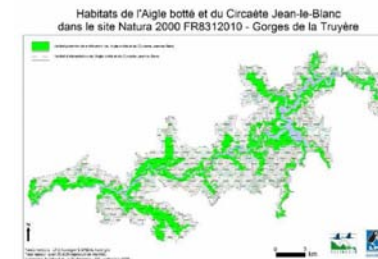
- 13 espèces nicheuses de la DO annexe I
- 12 espèces de la DO annexe I de passage
- 25 espèces migratrices



● L'Aigle botté, 20-25 couples



● Le Circaète Jean-le-Blanc, 10-15 couples



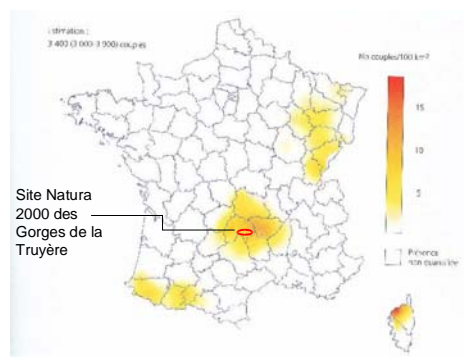
● Le Milan royal, 25-50 couples



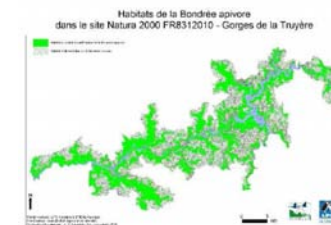
● Le Milan noir, 20-50 couples



Carte de répartition des couples de Milan royal en France



● La Bondrée apivore, 30-40 couples



● Le Faucon pèlerin, 10-18 couples



● Le Grand-duc d'Europe, 6-8 couples



Place des gorges de la Truyère dans le Cantal et en Auvergne

	Couples Gorges de la Truyère	% de la population du Cantal	% de la population d'Auvergne	Rang de l'Auvergne en France	Rang de la France en Europe
Aigle botté	15 à 20	80	28 à 34	3 (18,2%)	2 (10-15%)
Circaète Jean-le-Blanc	10 à 15	55 à 60	9 à 10	6 (8,4%)	1 (31-35%)
Milan royal	25 à 50	7 à 8	4 à 6	1 (26,4%)	3 (12-13%)
Milan noir	20 à 50	10 à 14	2 à 4	4 (8,9%)	1 (55-58%)
Bondrée apivore	30 à 40	13 à 20	3 à 4	4 (8%)	1 (21-23%)
Faucon pèlerin	10 à 18	33 à 45	27 à 35	6 (4,4%)	3 (12-14%)
Grand-duc d'Europe	6 à 8	27 à 30	4	(20-24%)	(9-12%)

Gorges de la Truyère : 21500 ha soit **3,75% du Cantal** et 0,8% d'Auvergne



● Le Busard Saint-Martin, 5-10 couples

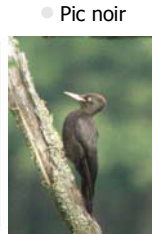
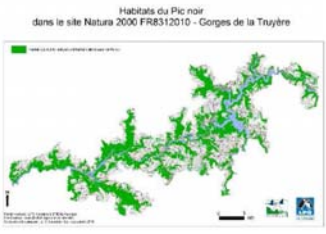
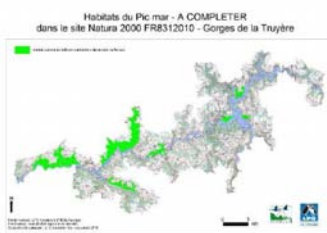


Engoulevent d'Europe, >50 couples





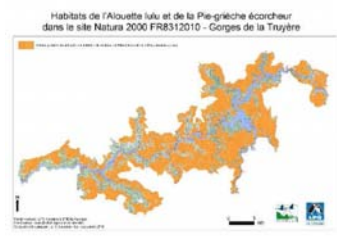
• Pic mar



• Pic noir



• Pie-grièche écorcheur, >500 couples



• Alouette lulu, > 100 couples

Les migrateurs de l'Annexe 1

Rapaces :

- Balbusard pêcheur
- Busard cendré
- Busard des roseaux
- Faucon émerillon (hivernant)
- Vautour fauve
- Vautour percnoptère



Les migrateurs de l'Annexe 1

Grands échassiers :

- Cigogne blanche
- Cigogne noire
- Grue cendrée
- Petit échassier :
- Pluvier doré

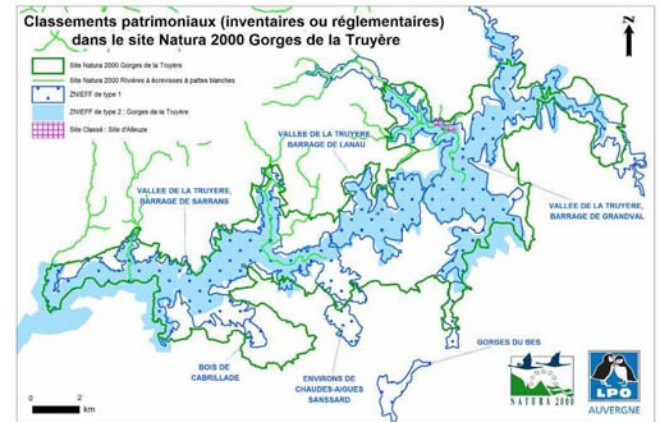
Passereaux:

- Bruant ortolan
- Pipit rousseline
- Autre :
- Martin-pêcheur d'Europe

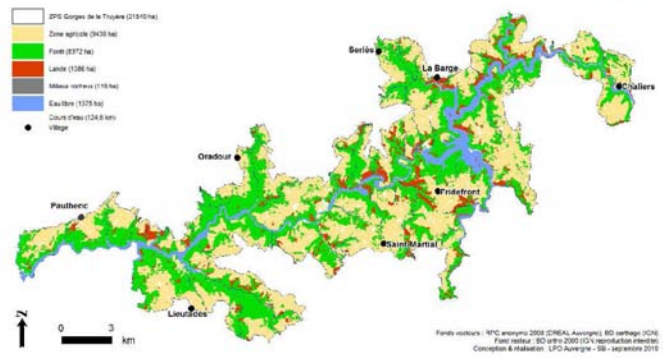


Les autres migrateurs

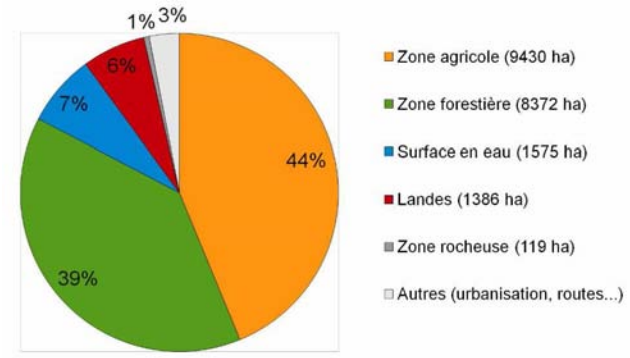
- 6 rapaces
- 6 petits échassiers
- 3 laridés
- 3 passereaux
- 8 autres



Grands milieux du site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Occupation du sol dans le site Natura 2000 Gorges de la Truyère en pourcentage



La SAU recouvre les 2/3 de la superficie du département du Cantal

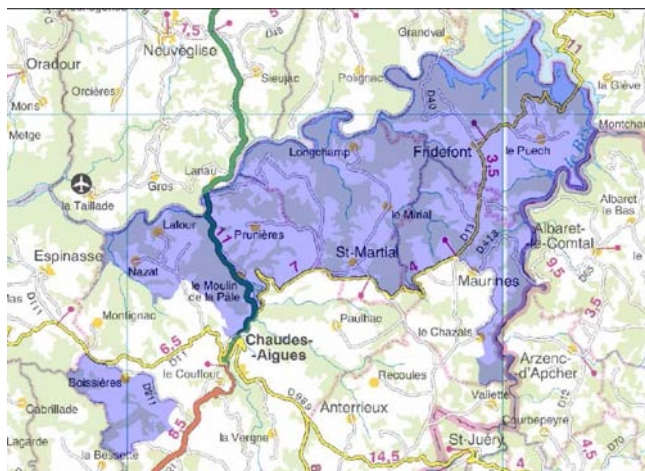
Le site des Gorges de la Truyère

- Vallée encaissée de la Truyère et plateaux environnants
- Forêts de pentes : chênaies, pinèdes, hêtraies et sapinières
- Falaises
- Landes à genêts
- Reboisement : épicéa, douglas...
- Agriculture sur les plateaux (prairies)

Secteur sud Réunion de Chaudes-Aigues

Jabrun, Espinasse, Chaudes-Aigues,
Saint-Martial, Maurine et Fridefont

9 décembre 2010



Agriculture



- 1 petite région agricole :
 - Aubrac (41,7%)
- Principalement bovin allaitant et un peu laitier (AOP Laguiole)
- Fonctionnement basé sur la production d'herbe

- Aubrac:
 - 90% de prairies permanentes pâturées ou fauchées - ↘
 - 8% de prairies temporaires - ↗
 - 2% de céréales

Richesse de :
Prairies permanentes
Haies
Landes

-> Haute valeur écologique



Agriculture

Type de couvert	Unité d'azote	Période
Pâturage	10-30	fin avril – fin octobre
Prairie de fauche	60-100	15-20 juin / 5-10 juillet
Prairie temporaire	115-190	15 -20 mai

Plus la parcelle est fertilisée plus la fauche peut être faite tôt

Fertilisation: diminution des "plantes à fleurs"

Fauche précoce (enrubannage, ensilage, foin séché en grange) : temps de floraison diminué

- Diminution du nombre et de la diversité des insectes et donc diminution de la ressource alimentaire des oiseaux insectivores...

Agriculture

L'avenir des landes et des pâtures de pentes : risque d'abandon et de fermeture

Les haies et le remembrement : risque de suppression

Mosaïque de milieux
Disparition de milieux de bonne qualité écologique

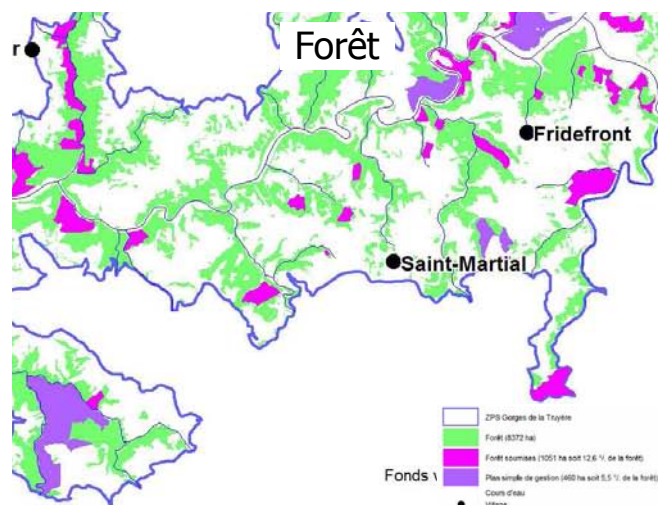
Agriculture

La lutte chimique contre le rat taupier

Traitements antiparasitaires
Traitements phytosanitaires des cultures

Ressources alimentaires

Quantifier les risques afin de cibler les actions



Forêt

Gestion ONF :

Zones dispersées petites à moyennes

Pas uniquement de la forêt : landes et milieux rocheux

Démarche de respect des espèces et milieux naturel d'intérêt (lors d'exploitation...)

Pas d'exploitation par câble à court terme

Quelques plantations (anciennes ou après tempête de 1999)

Gestion influencée par la population de cervidés :

Régénération naturelle

Protection

Favorise le sapin pectiné

Conservation d'un certain nombre de Pins sylvestres

Une parcelle Renecofor et une réserve biologique à proximité du site Natura 2000

Au niveau national une pression grandissante sur l'ONF pour augmenter le volume de bois sorti

Forêt

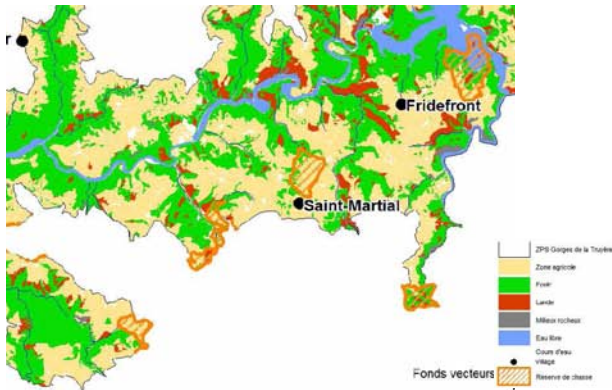
PSG : un grand sur Jabrun et un moyen sur Maurines
Autres forêts : coupes aléatoires & bois de chauffe
Forêts de pentes pas ou peu exploitées (coupes rases)

1 schéma de desserte forestière (commence début 2011)
Coordination avec Natura 2000

Le bois énergie?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Activités de pleine nature : la chasse



Activités de pleine nature : la chasse

Une ACCA par commune + des sociétés + un parc de chasse sur Maurine

Principalement grand gibier

Période de chasse ≠ période de nidification des oiseaux

Activités de pleine nature : la pêche

La pêche

1 APPMA

Cours d'eau 1^{ère} catégorie

Lacs de barrage :

Brochet, sandre, perche...

Augmentation de la fréquentation

Grandval géré par FPPMA 15 et APPMA de Saint-Flour

Sarrans : pêche réglementée par l'Aveyron

Projet abandonné sur Sarrans

Activités de pleine nature : autres

Activités touristiques de pleine nature :

Randonnées : GR du Pays de Saint-Flour...

Loisirs motorisés : quads, motos vertes ... réglementés sur certaines communes

Nautisme : surtout localisé sur Grandval, et aussi Lanau (Dam'nature, Aventure nautique de Garabit, Aire de baignade de Mallet, Bateaux promenades ...)

Escalade dans les Gorges du Bès

Projets : ?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Production et transport d'énergie

3 barrages hydroélectriques gérés par EDF

Parcelles EDF hors lacs de barrage

1 lignes THT sur 16,7 km et 1 autre sur 1,6 km

Nombreuses lignes MT et BT (pas de projet d'enfouissement)

Entretiens, projets, équipements?

Autres activités et urbanisme

Projet de Parc naturel régional de l'Aubrac

Projet de classement des Gorges du Bès

Projets d'aménagement

Documents d'urbanisme

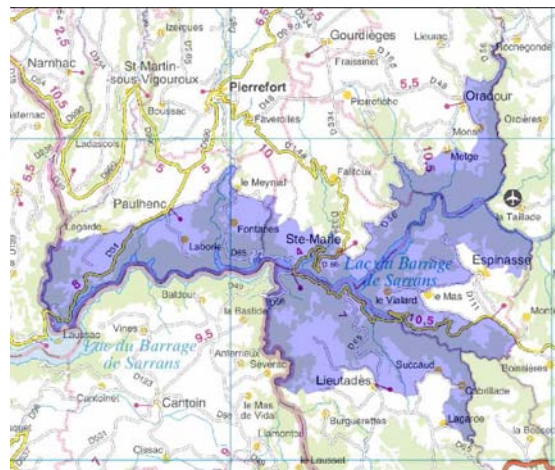
Entretien des routes et des espaces publics

Remembrement ?

Secteur ouest Réunion de Sainte-Marie

Pauhlenc, Sainte-Marie, Oradour et Lieutadès

9 décembre 2010



Agriculture

● 2 petites régions agricoles :

- Planèze de Saint-Flour (42,2%)
- Aubrac (41,7%)

● Principalement **bovin allaitant** et laitier (transformation en fromages AOP)

● Fonctionnement basé sur la production d'herbe

Agriculture

- Planète:
 - 80% de prairies permanentes pâturées ou fauchées
 - 15% de prairies temporaires
 - 5% de céréales
 - légumineuses (lentilles & pois)
- Aubrac:
 - 90% de prairies permanentes pâturées ou fauchées
 - 8% de prairies temporaires
 - 2% de céréales



Richesse de :
Prairies permanentes
Haies
Landes

-> Haute valeur écologique

Agriculture

Type de couvert	Unité d'azote	Période
Pâturage	10-30	fin avril – fin octobre
Prairie de fauche	60-100	15-20 juin / 5-10 juillet
Prairie temporaire	115-190	15 -20 mai

Plus la parcelle est fertilisée plus la fauche peut être faite tôt

Fertilisation: diminution des "plantes à fleurs"
Fauche précoce : temps de floraison diminué

- Diminution du nombre et de la diversité des insectes et donc diminution de la ressource alimentaire des oiseaux insectivores...

Agriculture

L'avenir des landes et des pâtures de pentes : risque d'abandon et de fermeture

Les haies et le remembrement : risque de suppression

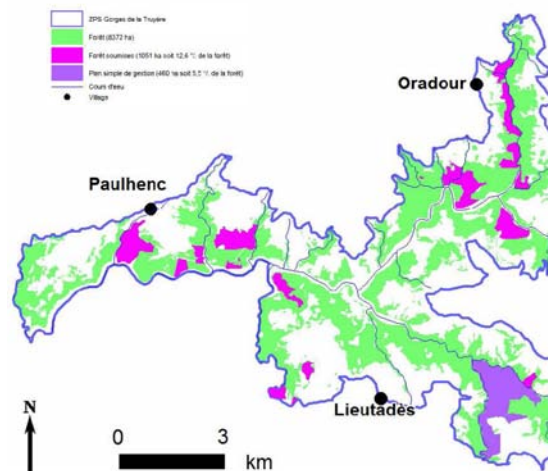
Mosaïque de milieux
Disparition de milieux de bonne qualité écologique

Agriculture

La lutte chimique contre le rat taupier
Traitements antiparasitaires
Traitements phytosanitaires des cultures

Ressources alimentaires

Quantifier les risques afin de cibler les actions



Forêt

Gestion ONF : 13 entités

Pas uniquement de la forêt : landes et milieux rocheux

Démarche de respect des espèces et milieux naturel d'intérêt (lors d'exploitation...)

Pas d'exploitation par câble à court terme

Quelques plantations (anciennes ou après tempête de 1999)

Gestion influencée par la population de cervidé :

Régénération naturelle

Protection

Favorise le sapin pectiné

Conservation d'un certain nombre de Pins sylvestres

Forêt

PSG : 1 grand sur Jabrun

Autres forêts : coupes aléatoires, bois de chauffe

Forêts de pentes pas ou peu exploitées (coupes rases)

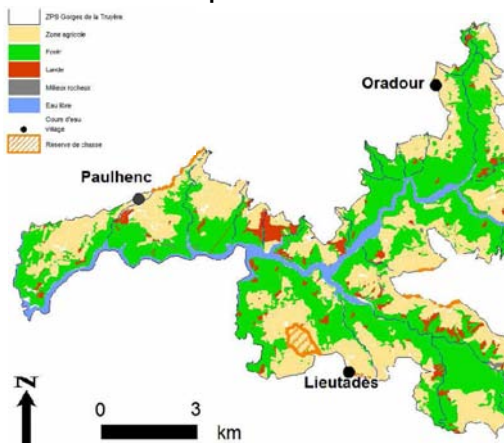
1 schémas de desserte forestière en cours d'élaboration (partie sud)

Coordination avec Natura 2000

Le bois énergie?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Activités de pleine nature : la chasse



Activités de pleine nature : la chasse

Une ACCA par commune

Principalement grand gibier

Période de chasse ≠ période de nidification des oiseaux

Activités de pleine nature : la pêche

La pêche

1 APPMA

Cours d'eau 1^{ère} catégorie

Lac de barrage :

Brochet, sandre, perche...

Augmentation de la fréquentation

Sarrans : pêche réglementée par l'Aveyron

Projet abandonné sur Sarrans

Activités de pleine nature : autres

Activités touristiques de pleine nature :

Randonnées : Les Gorges du Vezou...

Loisirs motorisés : quads, motos vertes ... réglementés sur certaines communes

Nautisme : aucun

Via corda : Site de Turlande

Projets : *Via ferrata*, autres?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Production et transport d'énergie

1 barrage hydroélectrique géré par EDF

Parcelles EDF hors lacs de barrage

2 lignes THT sur 8 km dont une avec avec équipements anti-collision

Nombreuses lignes MT et BT

Entretiens, projets, équipements?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Autres activités et urbanisme

Projets d'aménagement

Documents d'urbanisme

Entretien des routes et des espaces publics

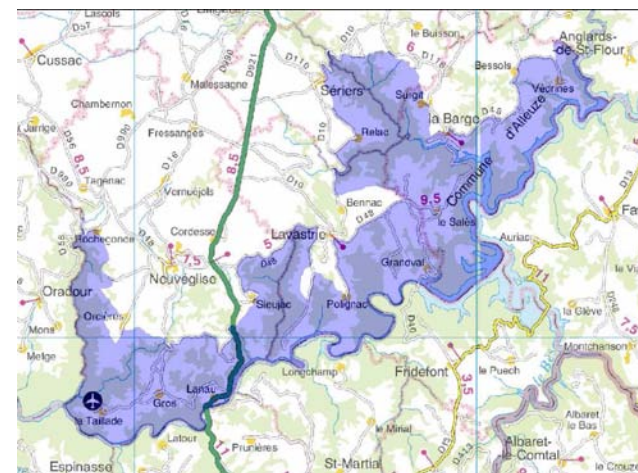
Remembrement?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Secteur nord Réunion de Neuvéglise

Neuvéglise, Lavastric, Sériers, Villedieu
et Alleuze

10 décembre 2010



Agriculture

- 1 petite région agricole :
 - Planèze de Saint-Flour (42,2% du site)
- Principalement bovin laitier et allaitant (transformation en fromages AOP)
- Fonctionnement basé sur la production d'herbe

● Planèze:

- 80% de prairies permanentes pâturées ou fauchées
- 15% de prairies temporaires
- 5% de céréales
- légumineuses (lentilles & pois)

Richesse de :
Prairies permanentes
Haies
Landes

-> Haute valeur écologique

Agriculture

Type de couvert	Unité d'azote	Période
Pâturage	10-30	fin avril – fin octobre
Prairie de fauche	60-100	15-20 juin / 5-10 juillet
Prairie temporaire	115-190	15 -20 mai

Plus la parcelle est fertilisée plus la fauche peut être faite tôt

Fertilisation: diminution des "plantes à fleurs"

Fauche précoce : temps de floraison diminué

- Diminution du nombre et de la diversité des insectes et donc diminution de la ressource alimentaire des oiseaux insectivores...

Agriculture

L'avenir des landes et des pâtures de pentes : risque d'abandon et de fermeture

Les haies et le remembrement : risque de suppression

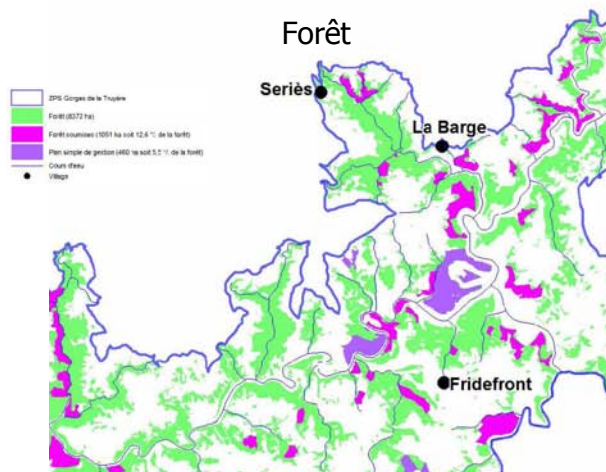
Mosaïque de milieux
Disparition de milieux de bonne qualité écologique

Agriculture

La lutte chimique contre le rat taupier
Traitements antiparasitaires
Traitements phytosanitaires des cultures

Ressources alimentaires

Quantifier les risques afin de cibler les actions



Forêt

Gestion ONF : 10 entités surtout à l'est

Pas uniquement de la forêt : landes et milieux rocheux
Démarche de respect des espèces et milieux naturel d'intérêt (lors d'exploitation...)
Pas d'exploitation par câble à court terme
Quelques plantations (anciennes ou après tempête de 1999)
Gestion influencée par la population de cervidé :
Régénération naturelle
Protection
Favorise le sapin pectiné
Conservation d'un certain nombre de Pins sylvestres

Forêt

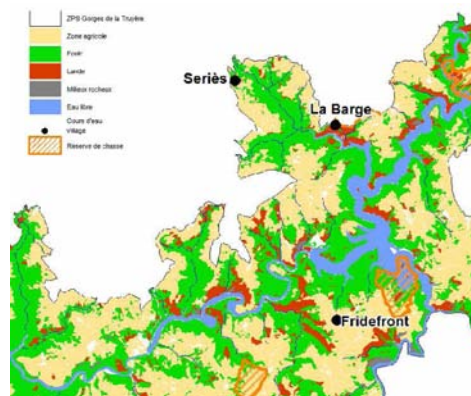
PSG : 3 sur la zone
Autres forêts : coupes aléatoires, bois de chauffe
Forêts de pentes pas ou peu exploitées (coupes rases)

Pas schémas de desserte forestière

Le bois énergie?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Activités de pleine nature : la chasse



Activités de pleine nature : la chasse

Une ACCA par commune
Principalement grand gibier
Période de chasse ≠ période de nidification des oiseaux

Activités de pleine nature : la pêche

La pêche

3 APPMA

Cours d'eau 1^{ère} catégorie

Lacs de barrage :

Brochet, sandre, perche...

Augmentation de la fréquentation

Grandval géré par FPPMA 15 et APPMA de Saint-Flour

Sarrans : pêche réglementée par l'Aveyron

Projet abandonné sur Sarrans

Activités de pleine nature : autres

Activités touristiques de pleine nature :

Randonnées : GR du Pays de Saint-Flour...

Loisirs motorisés : quads, motos vertes ... réglementés sur certaines communes

Nautisme : surtout localisé sur Grandval, et aussi Lanau (Dam'nature, Aventure nautique de Garabit, Aire de baignade de Mallet, Bateaux promenades ...)

Via corda : Site de Turlande

Campings : Lanau et Taillande

Projets : ?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Production et transport d'énergie

3 barrages hydroélectriques gérés par EDF

Parcelles EDF hors lacs de barrage

Nombreuses lignes MT et BT

Entretiens, projets, équipements?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

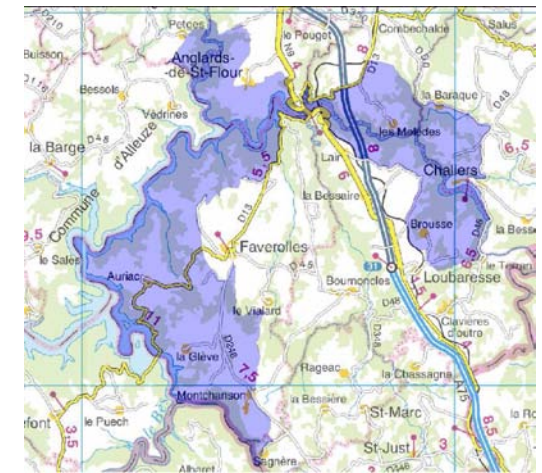
Autres activités et urbanisme

- Projets d'aménagement
- Documents d'urbanisme
- Entretien des routes et des espaces publics
- Remembrement

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Secteur est Réunion de Favorolles

Saint-Georges, Anglards de Saint-Flour, Ruynes en Margeride, Chaliers, Loubaresse, Saint-Marc et Favorolles
10 décembre 2010



Agriculture

- 2 petites régions agricoles :
 - Planèze de Saint-Flour (42,2%)
 - Margeride (16,1%)
- Principalement bovin viande et laitier (transformation en fromages AOP) avec quelques troupeaux ovins surtout sur la Margeride
- Fonctionnement basé sur la production d'herbe

Agriculture

- Planèze:
 - 80% de prairies permanentes pâturées ou fauchées ↘
 - 15% de prairies temporaires ↗
 - 5% de céréales
 - légumineuses (lentilles & pois)
- Margeride :
 - 70% de prairies permanentes pâturées ou fauchées ↘
 - 30% de prairies temporaires ↗
 - 5 à 7% de céréales

Richesse de :
Prairies permanentes
Haies
Landes

-> Haute valeur écologique

Agriculture

Type de couvert	Unité d'azote	Période
Pâturage	10-30	fin avril – fin octobre
Prairie de fauche	60-100	15-20 juin / 5-10 juillet
Prairie temporaire	115-190	15 -20 mai

Plus la parcelle est fertilisée plus la fauche peut être faite tôt

Fertilisation: diminution des "plantes à fleurs"

Fauche précoce : temps de floraison diminué

- Diminution du nombre et de la diversité des insectes et donc diminution de la ressource alimentaire des oiseaux insectivores...

Agriculture

L'avenir des landes et des pâtures de pentes : risque d'abandon et de fermeture

Les haies et le remembrement : risque de suppression

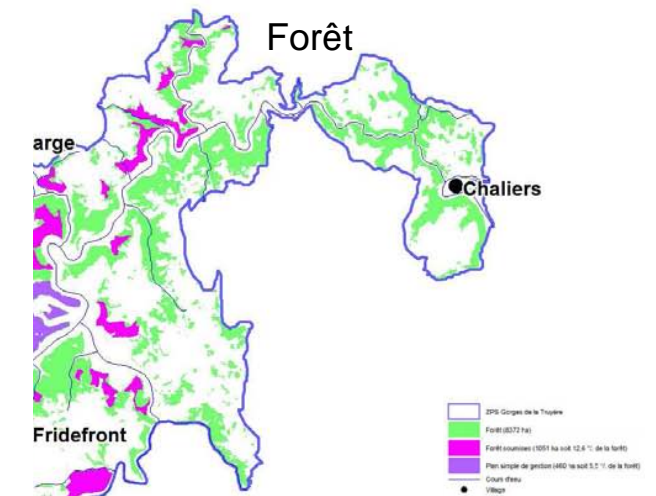
Mosaïque de milieux
Disparition de milieux de bonne qualité écologique

Agriculture

La lutte chimique contre le rat taupier
Traitements antiparasitaires
Traitements phytosanitaires des cultures

Ressources alimentaires

Quantifier les risques afin de cibler les actions



Forêt

Gestion ONF : 3 – 4 parcelles

Pas uniquement de la forêt : landes et milieux rocheux

Démarche de respect des espèces et milieux naturel d'intérêt (lors d'exploitation...)

Pas d'exploitation par câble à court terme

Quelques plantations (anciennes ou après tempête de 1999)

Gestion influencée par la population de cervidé :

 Régénération naturelle

 Protection

Favorise le sapin pectiné

Conservation d'un certain nombre de Pins sylvestres

Forêt

PSG : aucun

Autres forêts : coupes aléatoires, bois de chauffe

Forêts de pentes pas ou peu exploitées (coupes rases)

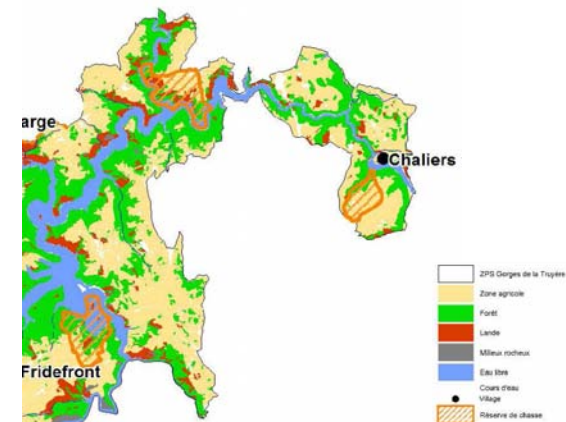
1 schémas de desserte forestière en début d'élaboration

Coordination avec Natura 2000

Le bois énergie?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Activités de pleine nature : la chasse



Activités de pleine nature : la chasse

Une ACCA par commune

Principalement grand gibier

Période de chasse ≠ période de nidification des oiseaux

Activités de pleine nature : la pêche

La pêche

1 APPMA

Cours d'eau 1^{ère} catégorie

Lacs de barrage :

 Brochet, sandre, perche...

 Augmentation de la fréquentation

 Grandval géré par FPPMA 15 et APPMA de Saint-Flour

Activités de pleine nature : autres

Activités touristiques de pleine nature :

 Randonnées : GR du Pays de Saint-Flour...

 Loisirs motorisés : quads, motos vertes ... réglementés sur certaines communes

 Nautisme : surtout localisé sur Grandval, et aussi Lanau (Dam'nature, Aventure nautique de Garabit, Aire de baignade de Mallet, Bateaux promenades ...)

Projets : village vacances, autres ?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Production et transport d'énergie

1 barrage hydroélectriques géré par EDF : Grandval

Parcelles EDF hors lacs de barrage

1 lignes THT sur 2,2 km (sud de Faverolles)

Nombreuses lignes MT et BT (pas de projet d'enfouissement)

Entretiens, projets, équipements?

Autres activités et urbanisme

Projets d'aménagement

Documents d'urbanisme

Entretien des routes

Carrière

Remembrement?

Quantifier les risques afin de cibler les actions

Les enjeux du site

Objectifs de la Directive Oiseaux :

→ Préserver, maintenir ou rétablir une **diversité et une superficie** suffisantes d'**habitats pour toutes les espèces d'oiseaux visées** à l'article 1^{er}

→ Assurer la survie et la reproduction de ces espèces au sein de l'aire de distribution

Les enjeux du site

Les enjeux du site des Gorges de la Truyère :

- Maintien de la mosaïque et de la diversité paysagère
- Maintien de la ressource alimentaire de qualité
- Limitation du dérangement des espèces
- Limitation de la destruction directe des espèces

Objectifs et actions ?

Limiter le dérangement lors de la nidification

Période d'entretien des lignes électrique
Période des coupes en forêt
Dessertes en forêt
Installation de nouveaux équipements
Loisirs de pleine nature

Maintenir les habitats d'espèces et des ressources alimentaires

Forêt : diversité d'essence – d'âges – de hauteurs
Absence d'intervention
Milieux agro-pastoraux : mosaïque de milieux (haie, prairie, culture...) de bonne qualité
Utilisation de phytosanitaires / désherbant
Utilisation d'antiparasitaires (période, nature, mode d'administration)
Utilisation de poison (bromadiolone)
Pratique de l'écobuage
Fauche centrifuge
Gestion des décharges
Landes
Urbanisation, carrières

Objectifs et actions ?

Limiter la destruction directe (nids, jeunes, adultes)

Période des coupes en forêt
Période d'entretien des haies
Période d'écobuage
Collision et électrocution

Informier, sensibiliser l'ensemble des habitants

Natura 2000
Espèces
Pratiques favorables

Suivi des espèces

Suivi et évaluation des mesures de gestion

Quelques exemples d'actions : les MAET

HERBE_02 -LIMITATION DE LA FERTILISATION MINERALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	119€/ha/an
HERBE_06 -RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	179€/ha/an maximum (40 jours)
OUVERT02 - MAINTIEN DE L'OUVERTURE PAR ELIMINATION MECANIQUE OU MANUELLE DES REJETS LIGNEUX ET AUTRES VEGETAUX INDESIRABLES	88€/ha/an
OUVERT01 - OUVERTURE D'UN MILIEU EN DEPRISE	219€/ha/année de travaux
LINEA_02 - ENTRETIEN D'ARBRES ISOLES OU EN ALIGNEMENTS	17€/arbre/an

Quelques exemples d'actions : les contrats Natura 2000 et autres

F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage
A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Participer aux formations proposées aux propriétaires forestiers

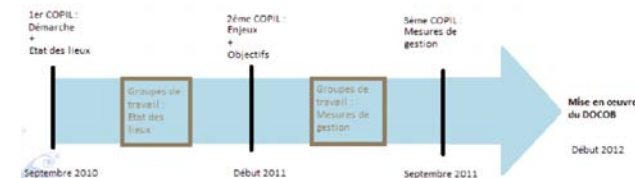
Faire paraître des articles dans les bulletins communaux

Favoriser l'adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics

Acquisition de terrain par le Conservatoire du littoral



Prochains rendez-vous



Lieux et dates?

- « agriculture et forêt »
- « loisirs de pleine nature »
- « aménagement et urbanisme »



Compte-rendu des secondes réunions d'information et de travail Site Natura 2000 Gorges de la Truyère 28 et 29 avril 2011 et 23 mai 2011



Excusés :

	Nom Prénom	Structure / Fonction
1	Barrié - Ligneau Delphine	CC Caldaguès Aubrac
2	Fraysse Jean-Luc	RTE
3	René Souchon	Conseil Régional d'Auvergne
4	Soyer Le Thorel Claire	OT Chaudes-Aigues
5	Jeannot Jean-Claude	CRPF Auvergne
6	Gibert-Pacault Isabelle	CRPF Auvergne

« Forêt et Agriculture » à Sainte-Marie :

	Nom Prénom	Structure / Fonction
1	Boursange Sabine	LPO Auvergne
2	Delfau Monique	Adjointe Lieutadès
3	Lauraire Christian	Conseiller Lieutades
4	Michaud Guy	Administrateur Fédération des Chasseurs du Cantal
5	Prat Yves	ONF Est Cantal
6	Seguis Pierre	Maire de Sainte Marie
7	Tardieu Thierry	Neuvéglise

« Forêt et Agriculture » à Faverolles :

	Nom Prénom	Structure / Fonction
1	Albison Philippe	Agriculteur
2	Beauregard Michel	Maire de Faverolle
3	Beauregard Pierrette	Adjointe au Maire Maurines
4	Biron Pierre	SDPP15
5	Boursange Sabine	LPO Auvergne
6	Charbonnel Daniel	FDCC
7	Chastang Jean-Marcel	Adjoint de Saint Marc
8	Crespin Jean-Marc	Exploitant
9	Fabre Jérôme	Adjointe au Maire de Saint Martial
10	Lespinasse Alain	Gendarmerie Ruynes en Margeride
11	Pellegruy Véronique	Exploitante
12	Régnier Marie-Claire	CEPA
13	Vigier Arnaud	Exploitant

« Loisirs de pleine nature » à Chaudes-Aigues :

	Nom Prénom	Structure / Fonction
1	Ajalbert Laurent	BEES Escalade Canyon - Truyère Evasion
2	Blanc David	Gendarmerie
3	Boursange Sabine	LPO Auvergne
4	Brun Christophe	Domaine de la Taillade
5	Charbonnel Daniel	Fédération des chasseurs du Cantal
6	Chassaing Pierre	1er Adjoint commune de Fridefont et Président de l'AS Fridefont
7	Courtine Corinne	Secrétaire Club Moto Amitié Neuvéglise et membre Moto Club Mont Cerval
8	Job René	Trésorier APPMA
9	Lebret Anne-Lise	Résponsable Base Nautique DAM'NATURE
10	Lesmarie Michel	Fédération Française de Motocyclisme - Comité départemental
11	Michaud Guy	Fédération des chasseurs du Cantal
12	Pouliade Thierry	APPMA Chaudes-Aigues
13	Salat Gérard	Maire de Villedieu - Conseiller général Saint-Flour Sud
14	Salles Sébastien	Préprésentant ACCA Jabrun et Club Gévaudan 4x4
15	Salson Jean	2ème adjoint Saint-Martial
16	Suc Alexandre	DDT 15 - Service environnement

« Communes et aménageurs » à Neuvéglise :

	Nom Prénom	Structure / Fonction
1	Barthélémy Bernard	Adjoint Neuvéglise
2	Bellin Guy	Conseiller municipal à Villedieu
3	Boursange Sabine	LPO Auvergne
4	Chataignier Stéphane	EDF Production hydraulique
5	Réol Jean-François	Conseiller municipal à Villedieu
6	Roche Alain	Maire de Saint-Martial
7	Salat Gérard	Maire de Villedieu - Conseiller général Saint-Flour Sud

Les réunions sont animées par la LPO Auvergne. La LPO Auvergne, a été retenu pour l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère.

En début de réunion un tour de table est réalisé pour que chacun se présente.

Les réunions se poursuivent par la présentation d'un diaporama, document joint à ce compte-rendu.

Dans un premier temps, de manière commune à chaque réunion, ce diaporama présente des rappels par rapport à la procédure Natura 2000, puis les enjeux du site et enfin les Objectifs de développement durable qui ont été validés par le Comité de pilotage du site le 1^{er} avril 2011.

Dans un second temps, les propositions d'actions sont présentées afin d'être discutées avec les membres des groupes de travail.

Les modifications apportées aux propositions d'actions sont présentées par thématique de groupe de travail, ainsi que les remarques générales. La Charte Natura 2000, comportant l'ensemble des améliorations de chaque groupe de travail, est à la fin de ce compte-rendu.

« Forêt et agriculture » :

Idées d'actions :

- Effectuer des formations auprès des gestionnaires de milieux d'intérêts pour les oiseaux.
- Proposer des journées d'échanges entre les gestionnaires de milieux d'intérêts pour les oiseaux d'autres secteurs.
- Intervenir lors des réunions que propose le CRPF pour les propriétaires qui vont devoir faire des Plan Simple de Gestion pour leur forêt de plus de 25ha suite à la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010.

MESURES AGRI ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET) RETENUES : A FAIRE VALIDER PAR LE COPIL ET LA DRAAF

❖ Maintien des prairies riches en fleurs AU_GDLT_PF1

Problématique et objectifs de gestion

Favoriser le maintien des prairies riches en fleurs, source de graine et d'alimentation pour les insectes rentrant dans l'alimentation des espèces d'oiseaux de l'annexe 1 ou dans celle de leurs proies.

Habitats concernés

Prairies riches en fleurs indicatrices du bon fonctionnement de l'écosystème prairial

Cahier des charges proposé :

Engagements unitaires	Cahier des charges (adaptations locales)	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Engagements identiques à la PHAE2	76
HERBE_07	Avoir au minimum 4 plantes à fleurs de la liste des plantes indicatrices du bon fonctionnement de l'écosystème prairial (liste à définir)	89

Montant d'aide annuel : 165 €/ha/an Hors socle : 89 €/ha/an

❖ Retard de fauche AU_GDLT_RF1

Problématique et objectifs de gestion

Le retard de fauche permet à la fois :

la fructification de plantes à fleurs et de certaines graminées de laisser plus de temps pour l'élevage des jeunes aux oiseaux nichant au sol dans les prairies, comme l'alouette lulu.

Habitats concernés

Prairie naturelle de fauche

Cahier des charges proposé :

Engagements unitaires	Titre ou Cahier des charges (adaptations locales)	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Engagements identiques à la PHAE2	76
HERBE_01	Enregistrements des interventions mécaniques et de pâturage	17
HERBE_06	Retard de fauche : 12 jours soit fauche à partir du 28 juin	53,76

Montant d'aide annuel : 146,76 €/ha/an Hors socle : 70,76 €/ha/an

❖ Maintien des parcours et landes AU_GDLT_PL1 et Maintien et entretien des parcours et landes AU_GDLT_PL2

Problématique et objectifs de gestion

Dans la dynamique actuelle les parcelles de pente sont peu à peu abandonnées par l'agriculture.

Ces parcelles sont constituées de pelouses et de landes très riches en insectes et reptiles. L'abandon de ces milieux engendre une disparition des landes lieux de reproduction du Busard Saint-Martin et de l'Engoulevent d'Europe.

Un pâturage est nécessaire pour maintenir l'équilibre pelouse/lande, face la colonisation par la strate arbustive.

Habitats concernés

Parcours et landes de pente

Les parcelles touchant la PHAE ne sont pas visées

Cahier des charges proposé :

Engagements unitaires	Cahier des charges (adaptations locales)	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Engagements identiques à la PHAE2	76
HERBE_01	Enregistrements des interventions mécaniques et de pâturage	17
HERBE_04	Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	33

Montant d'aide annuel : 126€/ha/an**Problématique et objectifs de gestion**

Dans la dynamique actuelle les parcelles de pente sont peu à peu abandonnées par l'agriculture.

Ces parcelles sont constituées de pelouses et de landes très riches en insectes et reptiles. L'abandon de ces milieux engendre une disparition des landes lieux de reproduction du Busard Saint-Martin et de l'Engoulevent d'Europe.

Un pâturage et une intervention mécanique ou manuelle sont nécessaires pour maintenir l'équilibre pelouse/lande, face la colonisation par la strate arbustive.

Habitats concernés

Parcours et landes de pente

Les parcelles touchant la PHAE ne sont pas visées

Cahier des charges proposé :

Engagements unitaires	Cahier des charges (adaptations locales)	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Engagements identiques à la PHAE2	76
HERBE_01	Enregistrements des interventions mécaniques et de pâturage	17
HERBE_09	Gestion pastorale (Tous les ans)	53
OUVERT_02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables (3 années sur 5)	43,15

Montant d'aide annuel : 189,15 €/ha/an❖ **Maintien et restauration des zones humides AU_GDLT_ZH1****Problématique et objectifs de gestion**

Les zones humides jouent le rôle de zones d'alimentation et de zones refuges, potentiellement de zone de nidification pour les oiseaux d'intérêt européen du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère, notamment les années particulièrement sèches. L'absence d'apport de fertilisation permet le maintien de leur richesse en espèces végétales et animales invertébrées, donc leur bon fonctionnement écologique. De plus, ceci contribue au maintien et à la restauration de la qualité des eaux, enjeu environnemental majeur.

Habitats concernés

Zones humides

Cahier des charges proposé :

Engagements unitaires	Cahier des charges (adaptations locales)	Montant (€ / ha)
SOCLE H 01	Engagements identiques à la PHAE2	76
HERBE_03	Absence de fertilisation	135

Montant d'aide annuel : 211 €/ha/an Hors socle : 135 €/ha/an❖ **Entretien pertinent des arbres isolés ou en alignement AU_GDLT_AR1****Problématique et objectifs de gestion**

Un entretien des arbres isolés ou en alignement à certaines périodes et selon certaines méthodes est favorable pour la nidification des oiseaux (non dérangement et plus propices à l'installation des nids).

Habitats concernés

Alignement d'arbres et arbre isolés

Cahier des charges proposé :

Engagements unitaires	Cahier des charges (adaptations locales)	Montant (€ / ha)
LINEA_02	Entretien une année sur 5 ans	3,47

Montant d'aide annuel : 3,47€/arbre/an

- ❖ **Entretien pertinent des haies sur un côté AU_GDLT_HA1 et Entretien pertinent des haies sur deux côtés AU_GDLT_HA2**

Problématique et objectifs de gestion

Les haies abritent la nidification de passereaux, tel que la pie-grièche écorcheur, leur entretien en dehors des périodes de reproduction et de manière à ne pas éclater les branches est pertinent.

Habitats concernés

Haies

Cahier des charges proposé :

Engagements unitaires	Cahier des charges (adaptations locales)	Montant (€ / ha)
LINEA_01	1 côté tous les ans	0,47

Montant d'aide annuel 0,47€/ml/an

Cahier des charges proposé :

Engagements unitaires	Cahier des charges (adaptations locales)	Montant (€ / ha)
LINEA_01	2 côtés tous les ans	0,86

Montant d'aide annuel : 0,86€/ml/an

Remarques générales :

De manières générales, une économie agricole permettant aux agriculteurs que leurs produits leur soient payés à leur juste valeur permettra d'éviter une course à l'augmentation de la production et donc au maintien des milieux peu productif très important pour la biodiversité, ce qui favorisera également le maintien de la qualité de certains produits notamment laitiers.

« Loisirs de pleine nature »

Idées d'actions :

- Augmenter les connaissances (localisation des nids d'espèces sensibles au dérangement de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux)
- Favoriser l'entretien des chemins
- Intervenir dans les formations des Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) par rapport aux sites Natura 2000 et à la sensibilité de leurs espèces et habitats.
- Formation aux structures proposant des loisirs de pleine nature
- Remplacer l'action « Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas » par « Définir avec les communes et les clubs la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas »
- Editer un document de sensibilisation pour les usagers
- Intervenir lors des manifestations organisées par les structures proposant des loisirs de pleine nature
- Intervenir pour sensibiliser les enfants à la protection des oiseaux dans les écoles du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère et également à une échelle plus importante car il s'agit d'un programme européen
- Etablir des états des lieux des lieux les structures proposant des loisirs de pleine nature sur leur secteurs d'intervention et en définir des préconisations de gestion

Remarques générales :

Les interrogations soulevées lors de ce groupe de travail se sont centrées sur les évaluations d'incidences Natura 2000.

Les évaluations d'incidences sont la partie réglementaire de Natura 2000, elles visent à éviter la dégradation des habitats et des espèces des Directives Habitats et Oiseaux, contrairement au Documents d'objectifs qui est basé sur le volontariat et qui a pour but de maintenir et /ou d'améliorer d'état de conservation de ces espèces et habitats.

Cet aspect réglementaire s'est renforcé en avril 2010, suite à jugement de la Commission européenne, le qualifiant d'insuffisant en droit et en fait.

Depuis, certains projets ou travaux, déterminés par trois listes, une liste nationale (téléchargeable sur <http://www.natura2000.fr/IMG/pdf/Decret2010-365-2.pdf>), et deux départementales en cours de réalisation par les services de l'Etat, doivent avoir une évaluation d'incidences déposée avec la demande d'autorisation aux services instructeurs (préfecture, direction départementale des territoires...). Cependant certains projets ou travaux n'étant pas présent sur les listes mais susceptibles d'avoir un impact significatif sur les habitats et espèces d'intérêt européen peuvent faire l'objet de demande d'évaluation d'incidence par l'autorité administrative.

L'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis mais à s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante pour les espèces et les habitats du site Natura.

Une évaluation d'incidence doit être composée (**R414-23**) :

I.1. **Présentation simplifiée** du plan / projet / manifestation / intervention, accompagnée d'une **carte** permettant de localiser et un **plan** de situation détaillé si le (la) plan / projet / manifestation / intervention est en site Natura 2000 ;

I.2. **Exposé sommaire** des raisons pour lesquelles il y a ou non **possibilité d'incidences** sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en raison de l'importance du projet, de sa localisation, de la distance aux sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation. (*Eléments de réponse dans le Document d'objectifs*)

II. Dans l'hypothèse où des incidences sont possibles, une **analyse des effets** temporaires ou permanents, directs ou indirects, individuellement ou en raison de ses effets cumulés, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifiés la désignation du ou des sites doit être fournie.

III. Si effets significatifs dommageables, il faut **exposer les mesures** qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.

Le cadre habituel des procédures d'instruction des demandes d'autorisation-déclaration est maintenu : même délais et même services d'instruction.

Ce dispositif implique que tous les projets figurant sur une des listes comportent une évaluation des incidences, lors de leur dépôt auprès du service instructeur habituel.

« **Communes et aménageurs** »

Idées d'actions :

- Intervenir pour sensibiliser les enfants à la protection des oiseaux dans les écoles du site Natura 2000 des Gorges de la Truyère
- Achat des parcelles appartenant à EDF par le Conservatoire du Littoral (Travailler avec le Syndicat mixte du Garabit – Granval)

Remarques générales :

Les contrats et la charte ne sont pas assez incitatifs pour que les propriétaires s'engagent dans la préservation des habitats d'espèces de la directive Oiseaux.

D'autres idées d'actions ou modifications peuvent être apportées d'ici le prochain comité de pilotage du site de septembre 2011, qui aura pour but de valider les actions proposées par Natura 2000.

La mise en place des actions débutera réellement en 2012, si vous êtes intéressés par certains contrats, vous pouvez d'ores et déjà vous faire connaître auprès de la structure animatrice.

Projet de Charte Natura 2000 :



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8312010 « Gorges de la Truyère »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informerera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, ainsi que de leur nature. Elle communiquera les résultats à la demande du signataire, dont la responsabilité ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : autorisation d'accès.

② Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.

③ Absence de stockage sur les parcelles des déchets non biodégradables (ordures, plastiques,...) du fait du propriétaire ou de l'ayant droit.

Point de contrôle : contrôle sur place.

④ Ecobuage autorisé du 1^{er} octobre au 1^{er} mars, (demande d'autorisation administrative du 1^{er} janvier au 1^{er} mars – Arrêté préfectoral N° 2010 – 0144 du 21 janvier 2010).

[L'attention des propriétaires et ayant-droits est attirée sur le fait que des travaux d'ouverture de milieux peuvent faire l'objet de contrats financés.]

Point de contrôle : absence de constat de zones brûlées

⑤ Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement non prévu par des documents de gestion agréés ou approuvés.

Point de contrôle : *contrôle sur place.*

⑥ Ne pas relâcher ou implanter d'espèces envahissantes qui ne sont pas issues de la flore et de la faune locales.

Point de contrôle : *état des lieux avant la signature, absence d'introduction délibérée d'espèce exotique.*

⑦ Absence d'empoisonnement des espèces nuisibles, à l'exception des cas de présence de population de Campagnol terrestre (rat taupier), cas dans lesquels la structure animatrice doit être prévenue.

Point de contrôle : *contrôle sur place.*

⑧ Absence d'utilisation de produits phytosanitaires, sauf ponctuellement (chardon, rumex et clôtures).

Point de contrôle : *contrôle sur place*

PRAIRIES NATURELLES, PELOUSES et LANDES

Engagements soumis à contrôles

① Absence de réalisation de plantation forestière, hors haies, bosquets et hors replantation après coupe forestière (régénération assistée, article L9 du code forestier).

Point de contrôle : *contrôle sur place*

② Absence de réalisation de nivellement ou dépôt de remblais.

Point de contrôle : *contrôle sur place*

③ Absence de travail du sol.

Point de contrôle : *contrôle sur place*

④ Absence de cassage ou de broyage des pierres ou dalles rocheuses, sauf en cas de création ou d'aménagement de chemins.

Point de contrôle : *contrôle sur place*

⑤ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés dans les landes.

Point de contrôle : *Absence/présence de document autorisant cette pratique.*

MILIEUX HUMIDES

Engagements soumis à contrôles

① Absence de réalisation de plantation.

Point de contrôle : *état des lieux avant signature, contrôle sur place.*

② Absence de travaux d'assèchement, drainage nouveau ou comblement (remblais, déchets verts) des zones humides, en dehors de l'entretien des rigoles existantes (pour les eaux de surface uniquement, dans la limite de 30 cm de profondeur au maximum).

Point de contrôle : *état des lieux avant signature, contrôle sur place.*

③ Absence de travail du sol.

Point de contrôle : *contrôle sur place.*

④ Absence d'utilisation de produits phytosanitaires.

Point de contrôle : *contrôle sur place*

⑤ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : *Absence/présence de document autorisant cette pratique.*

COURS D'EAU ET BERGES

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas planter de résineux en bordure de cours d'eau (au minimum 10 m de chaque côté).

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantation.

② Maintenir la ripisylve sauf en cas de problème lié à la sécurité publique ou à l'état sanitaire des peuplements. Dans ce cas, le signataire s'engage à informer la structure animatrice avant l'intervention.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence de ripisylve.

③ Intervention d'entretien entre le 1 septembre et le 1er mars (en dehors des périodes sensibles pour les espèces patrimoniales).

Point de contrôle : contrôle sur place.

④ Utiliser des huiles biodégradables pour les outils de coupe.

Point de contrôle : contrôle sur place.

⑤ Absence d'implantation nouvelle d'aire de mise à l'eau sur les lacs de barrage (hors démarche collective).

Point de contrôle : contrôle sur place.

⑥ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

HABITATS ROCHEUX ET GROTTES

Engagements soumis à contrôles

① Lors de connaissance de nid de Faucon pèlerin ne pas autorisation des activités de grimpe du 15 décembre au 15 juin (période de nidification).

Lors de connaissance de nid de Grand-duc d'Europe ne pas autorisation des activités de grimpe du 15 octobre au 15 août (période de nidification).

Point de contrôle : contrôle sur place

② Absence de réalisation de purge (faire tomber des parties instables de falaise) du 15 décembre au 15 juin lors de connaissance de nid de Faucon pèlerin ou du 15 octobre au 15 août lors de connaissance de nid de Grand-duc d'Europe, sauf urgence en matière de sécurité, en dehors de ces périodes demander l'avis à la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place

③ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles

① Absence d'abattage des arbres connus porteurs de nids d'espèces de l'annexe 1 de la DO (article L.411-1 à L.412-1 du code de l'environnement).

Point de contrôle : contrôle sur place à partir de la cartographie fournie par la structure animatrice.

② En cas de présence d'un nid, connu et signalé au propriétaire, de rapaces de l'annexe 1 de la DO, absence de coupe à blanc dans un rayon de 150 m ou une zone de 7 ha autour de l'arbre porteur du nid. Si nécessaire, possibilité de coupe de renouvellement sur accord de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place.

③ En cas de présence d'un nid, connu et signalé au propriétaire, de rapaces de l'annexe 1 de la DO, ne pas réaliser de travaux d'abattage entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre dans un rayon de 150 m ou une zone de 7 ha autour de l'arbre porteur du nid ou dans un rayon de 200 m ou une zone de 12 ha pour l'Aigle botté et le Circaète Jean-le-Blanc. Si nécessaire, possibilité de réaliser des travaux dès le mois d'août (1^{er} ou 15 août selon l'espèce concernée) sur accord de la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place.

④ Conserver au minimum 4 arbres morts, sénescents ou à cavités par hectare, d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,30 m de hauteur, s'ils existent lors des opérations de coupe, hors problème de sécurité.

[L'attention des propriétaires et ayants-droits est attirée sur le fait que la conservation des arbres sénescents peut faire l'objet de contrats financés.]

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

⑤ Intégrer les engagements de la Charte Natura 2000 dans les contrats signés avec les entreprises de travaux ou d'exploitation forestière.

Point de contrôle : contrôle des contrats

⑥ Demander l'avis à de la structure animatrice lors de la création ou l'aménagement de chemins.

Point de contrôle : contrôle sur place et auprès de la structure animatrice.

⑦ Ne pas pratiquer ou autoriser la pratique des sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation.

Point de contrôle : Absence/présence de document autorisant cette pratique.

ELEMENTS FIXES DU PAYSAGE (haies, bosquets, alignements d'arbres)

Engagements soumis à contrôles

① Maintien et gestion durable (renouvellement) des haies, d'alignement d'arbres et d'arbre isolé, hors raison de sécurité.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

② Conserver les murets.

Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.

③ Absence de traitement phytosanitaire.

Point de contrôle : contrôle sur place

④ Intervention de coupe ou d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars (en dehors des périodes sensibles pour les espèces patrimoniales), hors raison de sécurité (voirie).

Point de contrôle : contrôle sur place

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayant droits

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter l'usage de produits phytosanitaires et des produits utilisés contre les espèces " nuisibles " ou invasives.
- Informer la structure animatrice Natura 2000 de toute dégradation des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

PRAIRIES, PELOUSES ET LANDES

- Favoriser la gestion par le pâturage extensif afin de maintenir ces milieux ouverts.
- Favoriser la remise en pâturage pour les milieux qui se ferment.
- Favoriser un retard de fauche.
- Pratiquer une fauche centrifuge c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur.
- Maintenir un régime de fauche pour les prairies de fauche naturelles.
- Dans le cadre de la prophylaxie des troupeaux, privilégier des molécules antiparasitaires ayant le moins d'impact possible sur les invertébrés coprophages constituant une part importante de la ressource alimentaire des oiseaux (cf. liste en annexe 1).
- En cas d'infestation nécessitant l'usage d'une molécule à fort impact, veillez à ne pas introduire les animaux traités sur les parcelles engagées avant la fin du délai d'attente du produit (minimum requis 15 jours, cf. notice vétérinaire)

MILIEUX FORESTIERS

- En cas d'exploitation forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge, privilégier la régénération naturelle.
- En cas de plantation, utiliser des essences locales (cf. liste en annexe 2).
- Utiliser des huiles biodégradables pour les engins forestiers.
- Privilégier les entretiens mécaniques plutôt que les traitements chimiques.

ELEMENTS FIXES DU PAYSAGES (haies, bosquets, alignements d'arbres)

- Maintenir des arbres dépérissant creux et fissurés dans les haies.
- Eviter de couper les arbres têtards.
- En cas de plantation de haie, utiliser des essences locales (cf. liste en annexe 3) et un paillage biodégradable (type paille ou copeaux de bois).

HABITATS ROCHEUX

- Établir une convention d'utilisation avec les grimpeurs pour les sites d'escalades existants.

ANNEXE 1 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES TRAITEMENT ANTIPARASITAIRES EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Classement par molécule active

matière active	parasites ciblés	impact sur entomofaune et environnement
Albendazole	Strongles, douve, taenia	IMPACT FAIBLE
Fébantel	Strongles, taenia	
Fenbendazole	Strongles, taenia	
Flubendazole	Strongles, taenia	
Mébendazole	Strongles, taenia	
Oxfendazole	Strongles, taenia	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Oxibendazole	Strongles, ascaris	
Triclabendazole	Douve	
Thiabendazole	Strongles, ascaris	
Lévamisole	Strongles	
Nétobimin	Strongles, douve, taenia	
Closantel	Douve	
Oxyclosanide	Douve, taenia	
Praziquantel	Douve, taenia	Impact moyen, à employer en dehors des pâtures humides et riveraines de cours d'eau
Moxidectine	Strongles, ascaris, oxyures, gale, autres nématodes	
Piperazine		IMPACT FORT - INDESIRABLE
Doramectine		
Eprinomectine		
Abamectine		
Ivermectine		
Selamectine		
Tétrahydropyrimidines		

Sources :

Allard M., Dodelin C. (2005) – Elevage : lutter contre les parasites en préservant l'environnement – Fiche technique Parc naturel régional des bocles de la Seine normande, 6p.

Caroff C (2003) – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – l'envol des chiros n°7

Cabaret J. (2004) - Parasitisme helminthique en élevage biologique ovin : réalités et moyens de contrôle, INRA productions animales article 17.

Collectif (2002) – Les coprophages et la dégradation des excréments, les traitements antiparasitaires en espaces naturels – Revue Gardes n°46, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

Guilloton JA et Régnier MC (2005) – Cahier des charges pour le pâturage extensif en site Natura 2000 : recommandations liées aux traitements antiparasitaires du bétail, 3p.

Duval J. (1994) Moyens de lutte contre les parasites internes des ruminants – Agro Bio 370, 19 p

Lumaret JP (1997) – Utilisation des vermifuges et leur impact sur les invertébrés non-cibles : conséquence environnementales – Compte-rendu de la table ronde sur l'utilisation des vermifuges et leur impact sur l'environnement, rencontres annuelles du réseau Espace – Wégimont (Belgique) 20p.

Lumaret JP et Kadiri N (1998) – Effets des endectocides sur la faune entomologique du pâturage, Bull des GTV n°3

Lumaret JP (2001) – Influence des traitements antiparasitaires sur la faune des pâturages – Bulletin de la Société française de parasitologie

Noblet JF et Wagner F (traducteurs – 1998) – Ivermectine et chauves-souris (extraits) Bat News n°50, 2p.

Régnier MC (2011) - Chartes Natura 2000 du site de Compaing, 11p

Wratten SD et Forbes AB (1996) – Environmental assessment of veterinary avermectins in temperate pastoral ecosystems – Ann. Appl. Biol. 128 Etc.

ANNEXE 2 : LISTE DES ESSENCES LOCALES EN CAS DE PLANTATION FORESTIERE

Nom français	Nom scientifique
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
Châtaignier*	<i>Castanea sativa</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>
Cormier	<i>Sorbus domestica</i>
Erbable plane	<i>Acer platanoides</i>
Erbable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Noyer commun*	<i>Juglans regia</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>

* espèces introduites pouvant être plantées

ANNEXE 3 : LISTE DES ESSENCES LOCALES EN CAS PLANTION DE HAIES

Nom français	Nom scientifique
Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>
Aubépine à deux styles	<i>Crataegus laevigata</i>
Bourdaie	<i>Frangula dodonei</i>
Charmille (charme)	<i>Carpinus betulus</i>
Châtaignier*	<i>Castanea sativa</i>
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>
Eglantier	<i>Rosa canina</i>
Épine noire	<i>Crataegus monogyna</i>
Erbable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i>
Fusain d'Europe	<i>Evonymus europaeus</i>
Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>

* espèces introduites pouvant être plantée

Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>
Merisier vrai	<i>Prunus avium</i>
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Noyer commun*	<i>Juglans regia</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>
Saule Marsault	<i>Salix caprea</i>
Saule pourpre	<i>Salix purpurea</i>
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>
Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
Viorne obier	<i>Viburnum opulu</i>



Site Natura 2000 Gorges de la Truyère



Groupe de travail
28, 29 avril et 23 mai 2011



Déroulement de la réunion

- Rappels
- Les enjeux du site
- Les objectifs de développement durable
- Propositions d'actions
 - Forêt et agriculture
 - Loisirs de pleine nature
 - Communes et aménageurs
- Les prochaines étapes

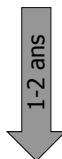


Le rôle de la structure opératrice et animatrice

Ces structures sont choisies par la structure porteuse du site (qui peut être l'Etat ou une collectivité territoriale)

➤ Structure opératrice : élaboration du Document d'Objectifs :

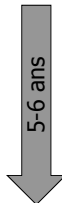
- Etats des lieux (écologique et socio-économique)
- Objectifs de développement durable
- Actions proposées par Natura 2000



➤ Donner un avis consultatifs aux services instructeurs qui le demandent lors des évaluations d'incidences

➤ Structure animatrice : fait en sorte que les actions du Documents d'objectifs soient mise en œuvre :

- MAET
- Contrats Natura 2000 forestiers et non productifs
- Charte Natura 2000
- Autres



Natura 2000

Objectif pour chaque site :
préserver le patrimoine naturel (les espèces et aussi, et surtout leurs habitats)

Par des **mesures de gestion adaptées et négociées** avec les partenaires et les acteurs locaux

Adhésion **volontaire** pour la mise en place des mesures de gestion



Les enjeux de la Directive Oiseaux

Préserver, maintenir ou rétablir une **diversité** et une **superficie** suffisantes d'**habitats** pour toutes les **espèces d'oiseaux** visées à l'article 1^{er}

Assurer la survie et la reproduction de ces espèces au sein de l'aire de distribution

3 grands enjeux de **conservation** des espèces de la Directive Oiseaux, valable pour toutes les ZPS :

- Maintenir les habitats d'espèces et les ressources alimentaires
- Limiter le dérangement lors de la nidification
- Limiter la mortalité directe (nids, jeunes, adultes)



Les enjeux du site



Les enjeux principaux pour ce site vont être le maintien de la **quiétude autour des nids de rapaces forestiers et rupestres** de l'annexe 1 (7 espèces sur 13 nicheuses) ; le **maintien des ressources alimentaires issus des milieux agropastoraux** (majorités des espèces nicheuses et migratrices) et le **maintien des landes**.



Les objectifs de développement durable et opérationnels

Maintenir la mosaïque paysagère et les milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux

- Maintenir les éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...)
- Maintenir les prairies riches en fleurs
- Maintenir les forêts de pentes
- Maintenir les milieux ouverts de pente (parcours, landes...) par le pastoralisme



Les objectifs de développement durable et opérationnels

Accompagner les activités économiques du territoire dans le but de favoriser le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt européen

- Hiérarchiser les zones d'intervention
- Accompagner les acteurs du tourisme et de la forêt dans le but de maintenir la tranquillité autour des nids de rapaces
- Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant rentabilité économique et richesse écologique
- Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune



Les objectifs de développement durable et opérationnels

Valoriser le territoire des Gorges de la Truyère grâce à sa richesse avifaunistique

- Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère

Améliorer les connaissances du site

- Améliorer les connaissances des espèces de la DO dans le site

Suivre, évaluer le déroulement du Docob

- Suivre le déroulement du Docob
- Evaluer le déroulement du Docob



La mise en œuvre du Docob : les outils

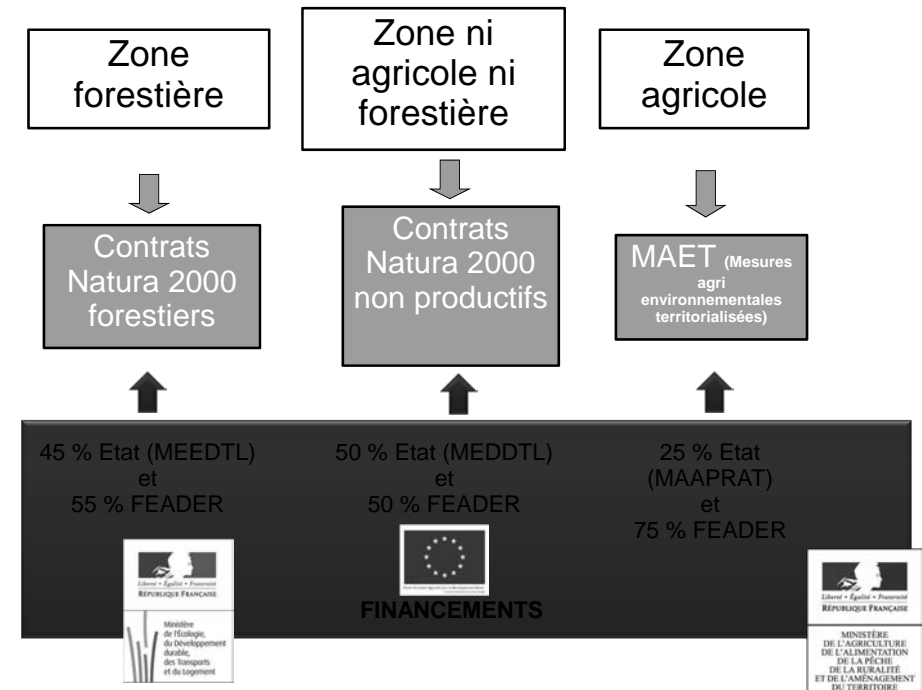
Charte NATURA 2000, adhésion à de bonnes pratiques, pas de surcoût de gestion, avec exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) contrepartie financière en fonction de l'effort demandé

Contrats NATURA 2000 : contrats passés entre les propriétaires et l'état

- Contrat forestier
- Contrat non productif
- ⇒ **Mesures de gestion basées sur le volontariat**

Groupe de travail « Forêt et agriculture »
28 avril 2011 Sainte-Marie
29 avril 2011 Faverolles



Forêt



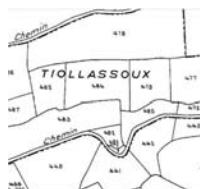
Les actions : Forêt



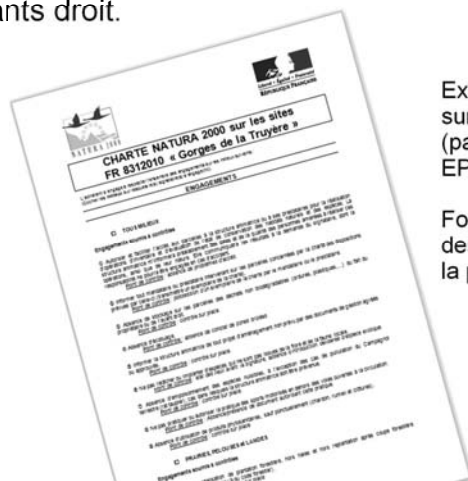
Les Contrats Natura 2000 forestiers :

- F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (utilisation d'huile bio dégradable)
- F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Les actions : Forêt



La Charte Natura 2000 est une liste d'**engagements** et de **recommandations** de bonne conduite pour les propriétaires et les ayants droit.



Exonération de la taxe sur le foncier non bâti (partie dédiée aux EPCI)

Fournie avec une carte des milieux naturels de la parcelle concernée



Les actions : Forêt

Les autres actions

Faire connaître les outils Natura 2000 aux personnes éligibles

Niveau local :

- Informers les propriétaires et forestiers via le CRPF et les syndicats forestiers
- Informers les propriétaires de forêt collective et l'ONF (Charte et contrats)
- Informers les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse

Niveau départemental ou régional (en coordination avec les autres sites Natura 2000):

Participer aux réunions de vulgarisation et formations proposées par CRPF et les syndicats forestiers

Les actions : Forêt

Les autres actions

Faire signer la Charte Natura 2000 prioritairement dans les zones à enjeux

Inventorier les couples de rapaces de l'annexe1 de la Directive Oiseaux sur les parcelles engagées dans la Charte Natura 2000

Mettre en œuvre les contrats Natura 2000

Acquisition de terrains d'EDF et autre par le Conservatoire du littoral

Participer aux réunions des porteurs projets et de projets de territoire (charte forestières, PNR, plan de développement, SCOT...)

Agriculture



Les Mesures Agro-environnementales territorialisées

- Dispositif du **PDRH** mis en œuvre par l'opérateur dans le site Natura 2000 (après validation du docob) : un empilement d'engagements
- Pas plus de 2 MAET par type de couvert => choix
- **Objectifs** = Préserver la richesse floristique et faunistique, maintenir les pratiques agricoles...
- **Contractualisation volontaire** :
Compensation financière à l'hectare en contre partie de la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Engagement de **5 ans**
- **Plafond de 7600 €/ha/an/part PAC**

Les Mesures Agro-environnementales territorialisées

- **Conditions d'éligibilité des demandeurs** :
 - Conditions d'âge (entre 18 et 60 ans)
 - D'exercice d'une activité agricole
 - **Etre à jour de ses redevances environnementales irrigation et élevage**
 - **Dépôt d'une déclaration de surface identique à la programmation actuelle**

Les actions : agriculture

Milieux ouverts de pente (parcours, landes...):



Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement de base	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_04 – AJUSTEMENT DE LA PRESSION DE PÂTURAGE SUR CERTAINES PÉRIODES (CHARGEMENT A LA PARCELLE)	33€/ha/an

Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement de base	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_09 – Gestion pastorale	49,62€/ha/an

Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement de base	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_09 – Gestion pastorale	49,62€/ha/an
Engagement obligatoire	OUVERT_02 – Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables	71,92€/ha/an

Définir le nombre d'années d'intervention pendant les 5 ans

Les actions : agriculture

Milieux humides :

Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement de base	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_03 – ABSENCE TOTALE DE FERTILISATION MINÉRALE ET ORGANIQUE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	135€/ha/an



Les actions : agriculture

Prairies de fauche naturelles :



Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement de base	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_01 – Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_06 – RETARD DE FAUCHE SUR PRAIRIES ET HABITATS REMARQUABLES	€/ha/an

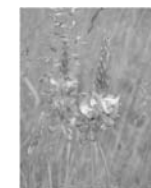
4,48 € par jour et par ha de retard
Par exemple : 20 jours = 89,6€/ha/an



Les actions : agriculture

Prairies naturelles riches en fleurs :

Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement de base	SOCLEH01 – Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an
Engagement obligatoire	HERBE_07 – MAINTIEN DE LA RICHESSE FLORISTIQUE D'UNE PRAIRIE NATURELLE	89 €/ha/an



Les actions : agriculture

Éléments fixes du paysage (haie, alignement d'arbres et ripisylve):



Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement obligatoire	LINEA_01 - ENTRETIEN DE HAIES LOCALISÉES DE MANIÈRE PERTINENTE	€/ha/an

Nombre d'année / 5 x (0,08 + 0,39 x nombre de côté)

Par exemple : 1 année et 2 côtés : 0,17€/ml/an

Les actions : agriculture

Éléments fixes du paysage (haie, alignement d'arbres et ripisylve):



Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement obligatoire	LINEA_02 - ENTRETIEN D'ARBRES ISOLES OU EN ALIGNEMENTS (1 an sur les 5 ans)	3,47€/ha/an

Type d'engagement	Engagement	Montant perçu
Engagement obligatoire	LINEA_03 - ENTRETIEN DES RIPISYLVES (1 an sur les 5 ans)	0,84€/ha/an

Les actions : agriculture

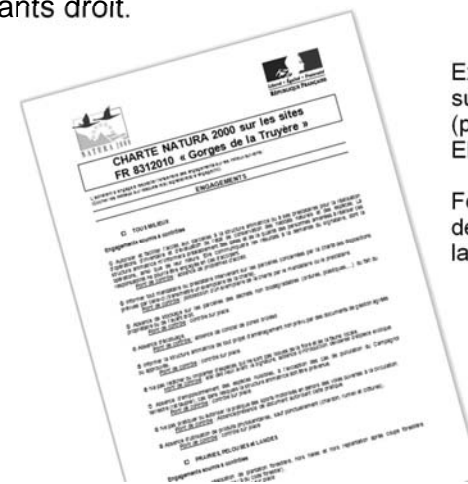
CI4- DIAGNOSTIC D'EXPLOITATION pour les exploitations qui ne prennent pas herbe 09 :

Cette condition d'accès vise à accompagner les exploitants dans le choix des mesures pertinentes sur son exploitation parmi celles proposées sur le territoire et à localiser ces mesures de manière pertinente sur l'exploitation

Avancement à faire par l'agriculteur, remboursé sur les 5 ans du contrat

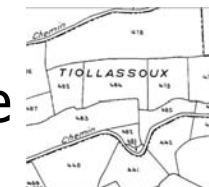
Les actions : agriculture

La Charte Natura 2000 est une liste d'**engagements** et de **recommandations** de bonne conduite pour les propriétaires et les ayants droit.



Exonération de la taxe sur le foncier non bâti (partie dédiée aux EPCI)

Fournie avec une carte des milieux naturels de la parcelle concernée



Les actions : agriculture

Les autres actions : animation

Faire connaître les outils Natura 2000 aux personnes éligibles
Informers les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse
Faire contractualiser les MAET
Mettre en œuvre les contrats Natura 2000

Favoriser une meilleur utilisation des antiparasitaires, voire une diminution de leur utilisation
Faire valoir le besoin d'avoir une meilleur connaissance sur les conséquences des pratiques antiparasitaires (demande d'étude coordonnée avec les autres sites ZPS et chiroptères) pour les faire évoluer
Développer un partenariat avec les vétérinaires du site
Prendre en compte les résultats du projet pilote sur une commune du site des Gorges de la Dordogne pour favoriser une lutte contre le Campagnol terrestre respectueuse de l'avifaune

Mise en place de placettes de nourrissage (équarrissage naturel) en partenariat avec plusieurs agriculteurs (ovins) et l'ONCFS

Faire intervenir la Mission Haies pour favoriser le maintien des haies lors des remembrements ou autres aménagements fonciers

Les actions : agriculture

Les autres actions : contrats Natura 2000 non productifs

A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès



« Loisirs de pleine nature »
23 avril 2011
Chaudes-Aigues

Les actions



➤ Accompagner les acteurs du tourisme et de la forêt dans le but de maintenir la tranquillité autour des nids de rapaces

Les Contrats natura 2000:

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Les actions d'animation:

Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas

Participer aux formations d'accompagnateur moyenne montagne (brevet d'état) et autres

Faire un guide des bonnes pratiques pour les usagers des espaces naturels

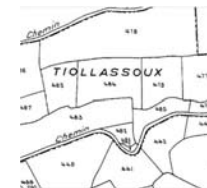
Informers les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse

Les actions

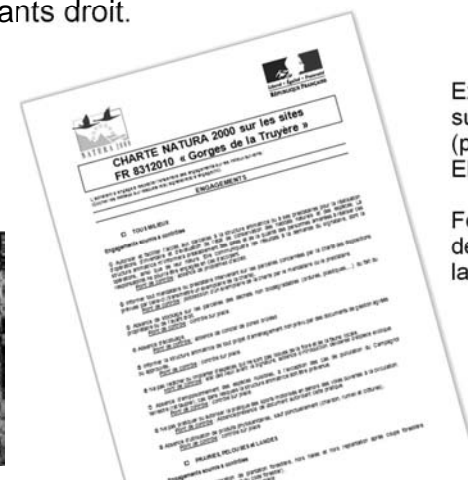
Valoriser le territoire des Gorges de la Truyère grâce à sa richesse avifaunistique

- Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère
- ✓ Aide à la mise en place d'action de sensibilisation à la richesse ornithologique du site (par exemple, faire découvrir les oiseaux par leurs chants)
- ✓ Page internet (avec un espace « sites d'observation » et un espace « sorties »)
- ✓ Reportage télévisé
- ✓ Distribuer de l'info sur le site Natura 2000 dans les événementiels existants se rapprochant de la thématique « sauvegarde des oiseaux » (Nuit de la chouette, Fête de l'oiseau et de la nature, Fête de la science...)
- ✓ Réunion annuelle avec les différentes forces de proposition d'animation nature
- ✓ Participer aux réunions des porteurs de projets, individuels et de territoire (charte forestières, PNR, plan de développement, SCOT...)

Les actions : La Charte



La Charte Natura 2000 est une liste d'**engagements** et de **recommandations** de bonne conduite pour les propriétaires et les ayants droit.



Exonération de la taxe sur le foncier non bâti (partie dédiée aux EPCI)

Fournie avec une carte des milieux naturels de la parcelle concernée

Groupe de travail « Communes et aménageurs »
23 mai 2011
Neuvéglise



Les actions : Forêt



Les Contrats Natura 2000 forestiers :

- F22701 - Création ou rétablissement de clairières ou de landes
- F22709 - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
- F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
- F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- F22713 - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (utilisation d'huile bio dégradable)
- F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Les actions : propriétaires et communes

Les contrats Natura 2000 non productifs

A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger



Les actions : propriétaires et communes

Les contrats Natura 2000 non productifs

A32306P – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers



Les actions : propriétaires et communes

Les contrats Natura 2000 non productifs

A32324P – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact



Les actions : production, transport, distribution d'énergie

- ❖ Achat des parcelles appartenant à EDF par le Conservatoire du Littoral: définir le calendrier et les modalités
 - ❖ Participation aux formations prestataires RTE et ERDF
 - ❖ Planification des périodes de travaux pour éviter le dérangement des oiseaux
 - Convention
 - Plan d'action
 - ❖ Engager la neutralisation des tronçons dangereux du réseau électrique aérien
 - Pose d'anti collision
 - Anti électrocution (pylônes)
- A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires*

Les actions : communes et habitants



Faire connaître et encourager la mise en place Refuge LPO

Faire connaître et encourager la mise en place de la Charte d'entretien des espaces publics

Faire connaître et encourager la mise en place de l'ABC, Atlas de la biodiversité dans les communes (Objectif : proposer aux communes volontaires un projet pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité)

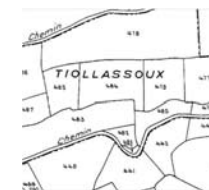
Accompagner les communes et les clubs dans la mise en place de zones où la pratique de sports motorisés est autorisée et d'autres où elle ne l'est pas

Faire un guide des bonnes pratiques pour les usagers des espaces naturels

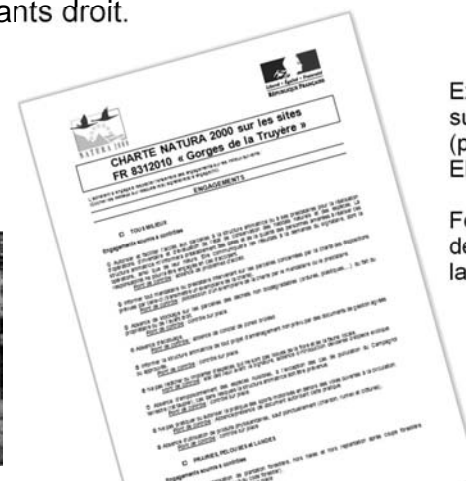
Informers les propriétaires et agriculteurs via les acteurs de la chasse



Les actions : La Charte



La Charte Natura 2000 est une liste d'**engagements** et de **recommandations** de bonne conduite pour les propriétaires et les ayants droit.

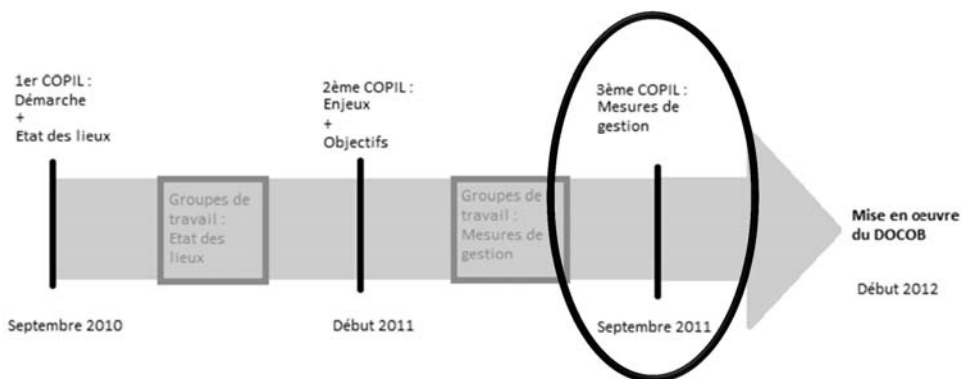


Exonération de la taxe sur le foncier non bâti (partie dédiée aux EPCI)

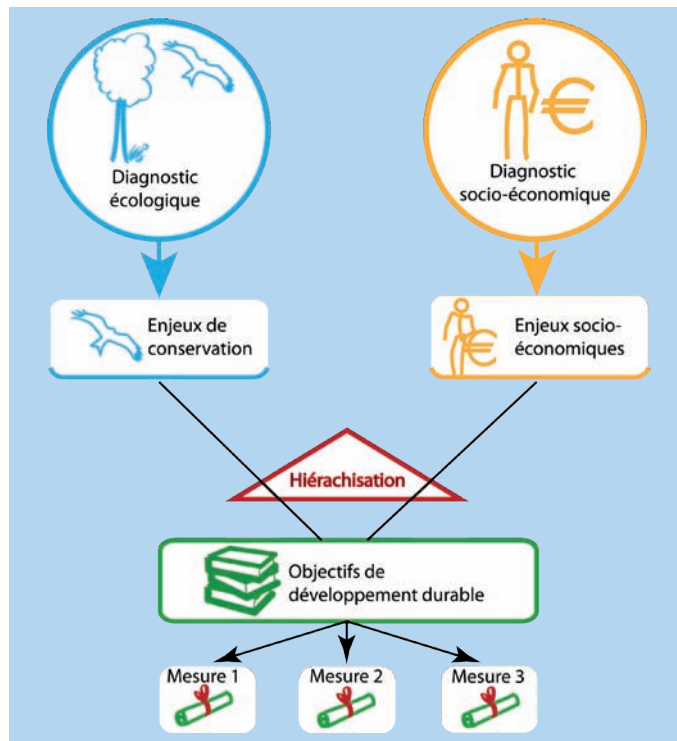
Fournie avec une carte des milieux naturels de la parcelle concernée



Déroulement de la procédure



Natura 2000 :
Un autre regard sur notre territoire

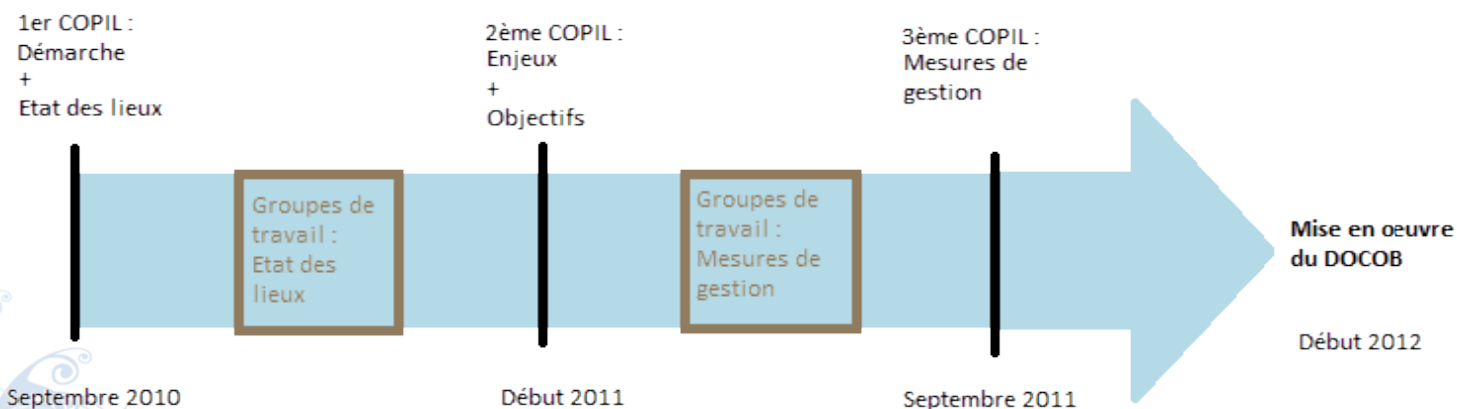


La procédure Natura 2000 - Comment ça marche ?

La concertation avec les usagers des territoires est primordiale à chaque étape. Cette concertation permet de tenir compte des spécificités et des problématiques locales pour chacun des sites.

La désignation des sites s'appuie sur des inventaires scientifiques. Les acteurs locaux sont impliqués dès cette première phase, l'Etat consultant les communes et les établissements publics concernés. Ensuite, pour chaque site, un comité de pilotage (le COPIL) est désigné par l'Etat. Le COPIL est un organe de concertation et de débat rassemblant élus, représentants locaux, services de l'Etat... Il a la charge d'élaborer un document d'objectifs (le DOCOB), sorte de plan de gestion définissant les caractéristiques, les enjeux, les objectifs et les mesures à prendre pour le site. Ce travail est confié par le COPIL à un opérateur Natura 2000 qui peut être une collectivité, un bureau d'études, une association, en l'occurrence la Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne. L'opérateur réalise la rédaction

Procédure Natura 2000 des gorges de la Truyère : Etat d'avancement



Contact

Sabine Boursange ; LPO Auvergne
 Maison des Services,
 4 rue du Fbg Notre-Dame 15300 Murat
 Tél: 04.71.20.28.85
 mail: sabine.boursange@lpo-fr



et les diverses actions d'animation pour mener à bien le DOCOB, en s'appuyant sur des groupes de travail qui rassemblent les acteurs du territoire. A chaque étape, le COPIL se réunit pour valider le travail réalisé.

Une fois le DOCOB rédigé et validé, le site Natura 2000 entre dans la phase d'animation. Les mesures définies par le DOCOB sont mises en œuvre. En France, l'Etat a fait le choix de passer par la méthode contractuelle et volontaire, les usagers ayant la possibilité de s'engager ou non dans la gestion du site. Pour cela, ils peuvent signer, moyennant contrepartie financière, des contrats de gestion Natura 2000. Divers types de contrats existent : les contrats forestiers, les contrats non productifs (en zones non agricoles et non forestiers) et, en zone agricole, il s'agit des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Le dispositif est complété par la Charte Natura 2000 (liste d'engagements de gestion courante et durable en faveur des espèces et des habitats). Sa signature permet l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti de la parcelle engagée.

Natura 2000 est complété par un volet réglementaire. L'objectif étant de concilier la préservation du patrimoine naturel avec les activités socio-économiques sur le site, un certain nombre de projets doivent être évalués avant leur réalisation, pour déterminer s'ils auront des impacts négatifs ou non sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site. Cette évaluation se nomme évaluation d'incidences Natura 2000. Le but de cette étude est, si possible, de trouver des solutions pour que le projet n'ait pas d'impacts négatifs ou de les minimiser.



Entretien à Chaudes-Aigues avec Mme Baumgartnerles, représentante du territoire ©LPO Auvergne

Conception : LPO Auvergne (Sabine Boursange ; Ludovic Ferrère)



Site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Bulletin d'information n°1
 Novembre 2010

Edito

Le site des gorges de la Truyère a été désigné par arrêté ministériel du 24 avril 2006 zone de protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux.

La réalisation d'un document d'objectifs afin de dresser le diagnostic du site, fixer les objectifs à atteindre et identifier les actions à mettre en œuvre, a été confié à la ligue pour la protection des oiseaux, opérateur.

Fruit d'une réelle concertation locale, la démarche en vue de la réalisation du document d'objectifs intégrera les préoccupations de chacun en prenant en compte le contexte socio-économique et l'expérience de chaque acteur de terrain au travers du comité de pilotage installé et des groupes de travail qui seront prochainement mis en place.

Je souhaite que ce premier bulletin puisse éclairer l'ensemble des acteurs et les encourager à s'impliquer activement dans cette démarche.

Guillaume Robillard, Président du Comité de Pilotage du site Gorges de la Truyère, Sous-préfet de Saint-Flour

Localisation du site Natura 2000
 FR8312010 - Gorges de la Truyère



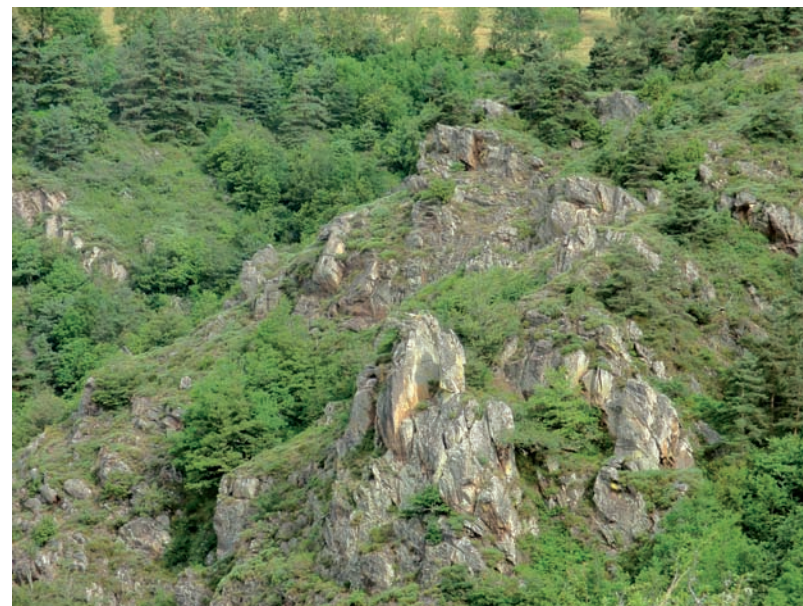
Pour savoir si vous êtes concerné par le site Natura 2000 la carte de votre commune est consultable en mairie ou sur : www.cantal.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=1017

Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Ce site se situe tout au long de la Truyère dans sa partie cantalienne. Il couvre une surface de plus de 21 600 ha à cheval sur 22 communes, soit 3,75% de la surface du Cantal et donc 0,8% de l'Auvergne.

Ce site est composé de gorges parcouru par 3 lacs de barrages : Granval, Lanau et Sarrans. Les versants des gorges sont occupés par des landes, des forêts et des milieux rocheux; sur les plateaux, qui appartiennent en partie au site, se sont les prairies de fauche et de pâture entre coupées de haies qui dominent. La juxtaposition de tous ces éléments permet le développement de plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt européen, comme de nombreux rapaces qui vont nicher en forêt et se nourrir dans les zones agricoles.

En aval de ce site, en Aveyron, se trouve son jumeau qui porte le même nom que lui et qui accueille les mêmes espèces d'intérêt européen.



Ci-dessus, de gauche à droite : lunette d'observation ; gorges ; Pic noir ; Milan royal ©LPO Auvergne

Natura 2000 - De quoi s'agit-il ?

Face à la dégradation des milieux naturels et à la disparition de nombreuses espèces de faune et de flore, les pays membres de l'Union Européenne ont mis en place le programme Natura 2000. L'objectif de Natura 2000 est le **maintien de la diversité biologique et la pérennité des milieux de vie des espèces**. Pour atteindre cet objectif, ils ont désigné un réseau de sites au sein de leur territoire : le **réseau Natura 2000** avec des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)** pour les oiseaux d'intérêt européen et des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** pour les milieux naturels et semi-naturels (habitats), ainsi que les autres espèces (végétales et animales) d'intérêt européen.

Ces espèces et ces habitats ont été identifiés pour leur qualité, leur rareté ou leur fragilité. Un habitat signifie ici le milieu de vie d'une ou de plusieurs espèces. La protection des espèces nécessite la préservation de leurs milieux de vie.

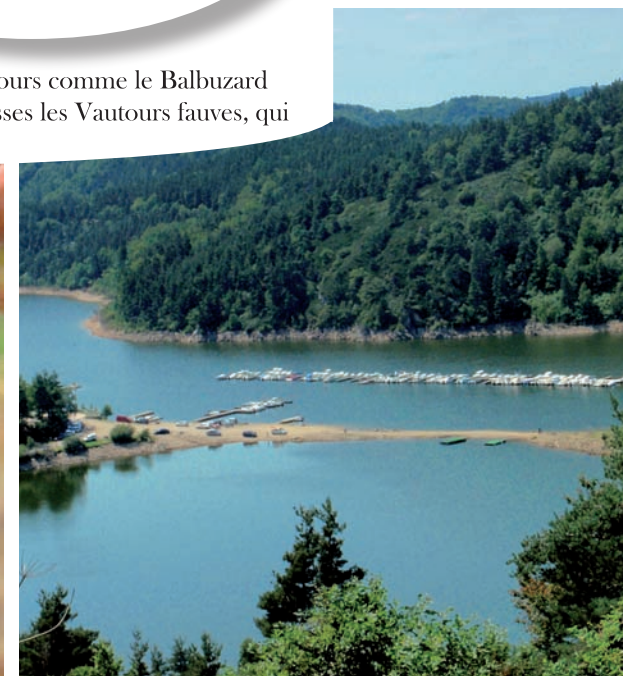


Aigle botté ©Romain Riols - LPO Auvergne

L'agriculture est l'activité prédominante dans le site Natura 2000 avec 9458 ha de surface agricole soit 44% de la surface du site. Plus de 300 exploitations agricoles sont concernées par le site.

L'agriculture est principalement située sur les plateaux. Trois régions agricoles prédominent : la Planèze au nord de la Truyère, l'Aubrac au sud et la Margeride à l'est. Chacune de ces entités possède ses caractéristiques surtout en terme d'élevage et de transformation, mais elles se rejoignent sur deux points cruciaux pour la préservation des oiseaux : une prédominance de prairies naturelles et une richesse en haies importante.

Ci-contre, de gauche à droite : vache de race Aubrac ; Joubarbe d'Auvergne ; port de plaisance à Faverolles ©LPO Auvergne



UN PATRIMOINE NATUREL SOUVENT MÉCONNU

• 5 rapaces nichent en forêt :

AIGLE BOTTÉ, environ 80% de la population du Cantal se trouve dans ce site (soit 30% de la population auvergnate)
CIRCAËTE JEAN-LE-BLANC (55 à 60% de la population du Cantal ; 10% de la population auvergnate)
MILAN ROYAL en déclin en France (l'Auvergne est la région française qui accueille le plus de couples)
MILAN NOIR
BONDREË APIVORE

• 2 pics qui vivent exclusivement en forêt :

PIC NOIR
PIC MAR à la différence des autres pics, il se nourrit d'insectes prélevés à la surface de l'écorce des arbres

• 2 espèces nichent au sol dans les landes :

BUSARD SAINT-MARTIN, espèce en déclin
ENGOULEVENT D'EUROPE, oiseau crépusculaire et nocturne repérable grâce à son chant : ronronnement prolongé qui ressemble à un petit moteur de mobylette

• 2 passereaux qui évoluent dans les milieux agricoles et les landes :

PIE-GRÎÈCHE ÉCORCHEUR, espèce qui empale ses proies (insectes, petits reptiles...) sur les épines ou sur des barbelées pour se faire un garde-manger
ALOUETTE LULU

• 2 rapaces rupestres :

FAUCON PÈLERIN (35 à 45% des individus du Cantal ; 27 à 35% de la population auvergnate)
GRAND-DUC D'EUROPE (30% de la population du département)

Les Gorges de la Truyère accueillent aussi des oiseaux migrateurs au long cours comme le Balbuzard pêcheur ou la Cigogne noire et également des grands rapaces venant des Causses les Vautours fauves, qui voyagent ainsi jusqu'au nord de l'Europe.

La forêt

couvre une surface de 8398 ha ce qui représente 39% du site. Les essences varient en fonction de l'orientation, hêtre et sapin pectiné en versant froid, pin sylvestre et chêne sessile dans les versants plus chauds.

Les forêts de pente sont difficiles à exploiter et sont en augmentation dans les gorges suite à l'abandon par l'agriculture de ces zones peu rentables. Cela contribue au caractère naturel de ces forêts et favorise l'installation d'espèces tel que l'Aigle botté ou les milans pour leur nidification ou comme le Pic mar qui y passe toute sa vie.

Les forêts du site sont majoritairement privées et le foncier peut être parfois très morcelé ; cependant elle est exploitée. L'ONF gère environ 12% de la surface boisée du site, 5,5% sont encadré par des plans simples de gestion (chiffre à revoir à la hausse dans les années à venir).



Ci-contre : Circaète Jean-le-Blanc ©Romain Riols - LPO Auvergne

Les loisirs de pleine nature

L'activité de pleine nature la plus fréquente est la randonnée, comme partout dans le Cantal, car le département et le site des Gorges de la Truyère bénéficient de grands espaces, de paysages magnifiques et d'une nature préservée, essences même de randonnées inoubliables. Les activités de nautisme centrées sur le lac de barrage de Garabit Grandval sont aussi bien présentes. Enfin, les gorges de la Truyère sont réputées pour la chasse au grand gibier, notamment le cerf, et aussi pour la pêche, en plein essor sur les barrages.

La production et le transport d'énergie

prennent une place importante dans le site avec la présence de 3 lacs de barrages qui permettent de contribuer à une part non négligeable de la production d'énergie renouvelable. Cette énergie doit être transporté et distribué dans les différentes zones d'habitation ce qui conduit à la présence de lignes de haute à basse tension dans le site.

Les actions de Natura 2000 seront construites lors des groupes de travail !

En France, l'Etat a fait le choix de passer par la méthode contractuelle et volontaire, les usagers ayant la possibilité de s'engager ou non dans la gestion du site. Pour cela, ils peuvent signer, moyennant contrepartie financière, des contrats de gestion Natura 2000. Divers types de contrats existent : les contrats forestiers, les contrats non productifs (en zones non agricoles et non forestières) et, en zone agricole, il s'agit des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET). Le dispositif est complété par la Charte Natura 2000 (liste d'engagements de gestion courante et durable en faveur des espèces et des habitats). Sa signature permet l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti de la parcelle engagée.

Lors de prochains groupes de travail, des propositions

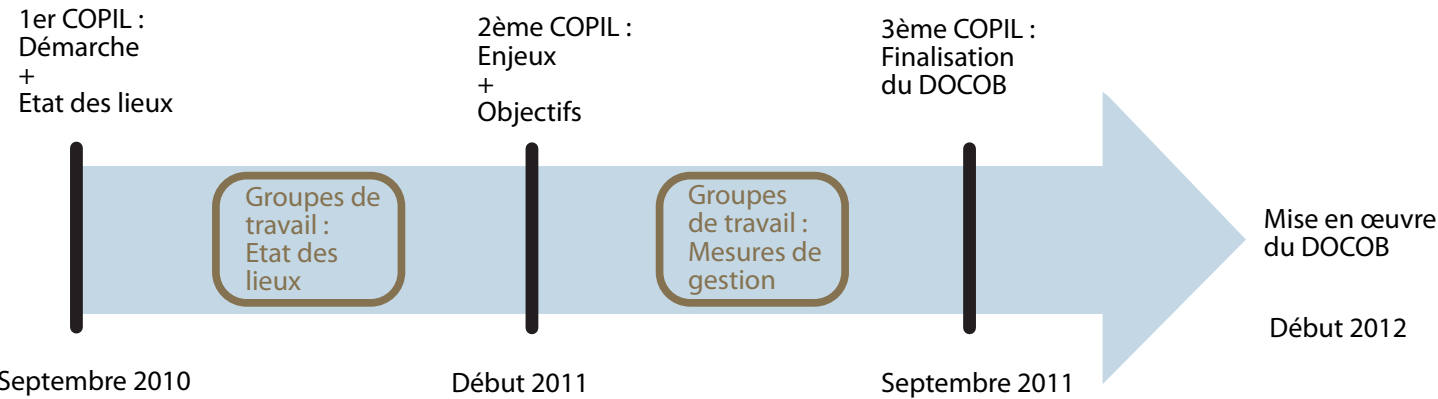


Groupe de travail à Chaudes-Aigues.

Conception : LPO Auvergne (Sabine Boursange ; Ludovic Ferrère)

d'actions vous seront présentées et seront retravaillées avec vous afin qu'elles répondent aux besoins des oiseaux d'intérêt européen et du territoire.

Procédure Natura 2000 des gorges de la Truyère : Etat d'avancement



Les évaluations d'incidences

Certains projets ou travaux (déterminés par 3 listes, dont 2 sont en cours de réalisation par les services de l'Etat) lorsqu'ils sont réalisés dans ou à proximité de sites Natura 2000 doivent être évalués avant leur réalisation, pour déterminer s'ils auront ou non des impacts négatifs sur les espèces et les milieux naturels d'intérêt européen.

Cette étude se nomme évaluation d'incidences Natura 2000. Son but est, si possible, de trouver des solutions pour que le projet n'est pas d'impacts négatifs ou de les minimiser. Il s'agit du volet réglementaire de Natura 2000, il est efficient dès la désignation du site Natura 2000 (même si celui-ci n'a pas de Document d'Objectifs).

Si une demande d'autorisation d'un projet soumis à éva-

luation d'incidences (c'est-à-dire présent sur les listes) est faite sans celle-ci, la demande est rejetée par les services instructeurs, de même que si l'évaluation ne démontre pas que le projet n'a pas d'effet indésirable sur les espèces et habitats d'intérêt européen.

L'évaluation d'incidences incombe au porteur de projet, et est proportionnelle à l'importance des projets ou travaux. Elle peut être réalisée par le porteur de projet ou par un bureau d'étude. Dans certains cas elle peut être très simple. Par exemple, dans le cas d'une manifestation motorisée effectuée fin août sur les voies ouvertes à la circulation, il suffit de spécifier que la manifestation ne dérangera pas les oiseaux nicheurs, étant réalisée en dehors des périodes de nidification et ne détruira pas d'habitats d'espèces car sur les routes et chemins.

Contact

Sabine Boursange ; LPO Auvergne

Maison des Services,
4 rue du Fbg Notre-Dame 15300 Murat

Tél: 04.71.20.28.85

mail: sabine.boursange@lpo.fr



Site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Bulletin d'information n°2
Avril 2011

Priorité* de conservation sur le site des Gorges de la Truyère

Maximale █
Elevée █
Modérée █

 Aigle botté	 Engoulevent d'Europe
 Milan royal	 Bondrée apivore
 Circaète Jean-le-Blanc	 Milan noir
 Busard Saint-Martin	 Pic mar
 Faucon pèlerin	 Pic noir
 Grand-duc d'Europe	 Alouette lulu
	 Pie-grièche écorcheur

* CRITÈRES : rareté, évolution des populations et sensibilité aux menaces.

LES ENJEUX DU SITE NATURA 2000 DES GORGES DE LA TRUYÈRE

La richesse avifaunistique du site des gorges de la Truyère est incontestable, avec 13 espèces nicheuses d'intérêt européen et 41 espèces migratrices (dont 13 espèces annexe I) ce qui a conduit à la désignation du site.

Dans l'état actuel, la grande majorité de ces espèces ont un état de conservation favorable, cependant, certaines activités humaines peuvent avoir, par certains côtés, des impacts négatifs sur ces populations d'oiseaux. L'enjeu plus particulier à ce site sera de maintenir voir de restaurer les populations de Milans royaux et de Busards Saint-Martin, mais également d'accompagner les activités humaines en évolution pour qu'elles puissent se développer tout en préservant la richesse biologique et paysagère du site Natura 2000.

- Maintenir les éléments fixes du paysage (haies, murets, ripisylves...)

- Maintenir les prairies riches en fleurs

- Maintenir les forêts de pentes

- Maintenir les milieux ouverts de pente (parcours, landes...) par le pastoralisme



Forêt de pente @Sabine Boursange

Exemple d'action :
charte NATURA 2000

- Hiérarchiser les zones d'intervention

- Accompagner les acteurs du tourisme et de la forêt dans le but de maintenir la tranquillité autour des nids de rapaces

- Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant rentabilité économique et richesse écologique



Pâturage tardif dans les landes ©Sabine Boursange

- Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune

Exemple d'action :
Mesures agro-environnementales territorialisées

Objectifs de développement durable

Maintenir la mosaïque paysagère et les milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux

Accompagner les activités économiques du territoire dans le but de favoriser le maintien des espèces d'oiseaux d'intérêt européen

Valoriser le territoire des Gorges de la Truyère grâce à sa richesse avifaunistique

Améliorer les connaissances du site

Suivre, évaluer le déroulement du DOCOB

- Améliorer les connaissances des espèces de la DO dans le site



Circaète-Jean-le-Blanc ©Romain Riols

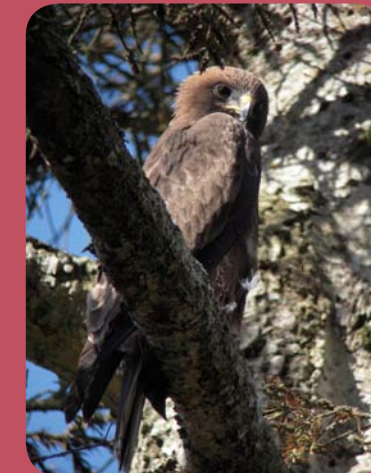
Exemple d'action : Inventaires

- Suivre le déroulement du DOCOB

- Evaluer le déroulement du DOCOB



Exemple d'action : bilan annuel des actions



Aigle botté ©Romain Riols.



Pic mar ©Romain Riols.



Milan royal ©Romain Riols.

- Faire connaître les oiseaux et leurs milieux de vie aux habitants et aux touristes des Gorges de la Truyère

Exemple d'action :
aide à la sensibilisation du public

Site Natura 2000 des Gorges de la Truyère

Bulletin d'information n°3
Novembre 2011

Je suis forestier
Je signe un contrat forestier Natura 2000 : bois sénescent

Je suis propriétaire
Je signe la Charte Natura 2000

Je suis chasseur
J'encourage la signature de la charte et des contrats

Je suis élu
Ma commune s'engage dans la charte

Comment puis-je m'impliquer dans le site Natura 2000 ?

Je suis agriculteur
Je signe une (des) MAEt

Je suis élève ; je suis habitant
j'installe un refuge LPO dans mon école / dans mon jardin

Je suis naturaliste
Je transmets mes données à la LPO grâce à faune-auvergne.org

Je suis touriste
Je visite le site web : gorgesdelatruyere-cantal.n2000.fr



La rédaction du Document d'Objectifs est finie, la mise en œuvre des actions va bientôt commencer !!!

Lors de la réunion du Comité de pilotage du 4 novembre dernier, les actions du Document d'objectifs ont été présentées puis validées par les membres. Ce qui est la première étape pour leur mise en œuvre.

A cette même occasion, la Communauté de communes du Pays de Pierrefort a été élue structure porteuse du site Natura 2000, et, M. Louis Galtier, Président du Comité de pilotage. Cela contribuera à une meilleure appropriation locale de Natura 2000 et permettra de faciliter la mise en place des actions favorables pour les oiseaux et pour le territoire des Gorges de la Truyère.

Quelques mesures sont présentées dans ce bulletin, la structure animatrice aura 6 ans pour les réaliser. Une implication dans la démarche Natura 2000 de l'ensemble des acteurs du territoire sera indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable de ce site.

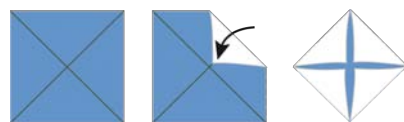


Comment plier la cocotte en papier ?

Pas d'enfant à portée de main pour vous expliquer ? Pas de panique : suivez les instructions.

1 Découpez le carré ci-dessus, retournez-le, puis pliez le carré dans ses deux diagonales.

2 Dépliez le carré, puis rabattez chacun des coins au centre.

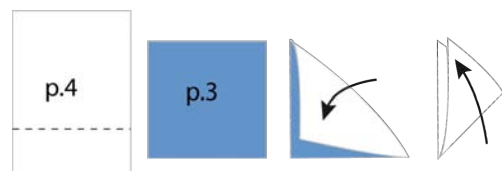
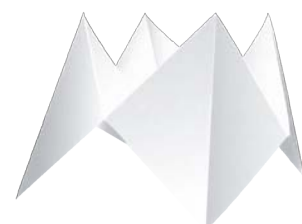
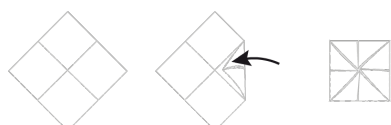


4 Pliez ce nouveau carré en deux et dans les deux sens afin de lui donner sa forme définitive.



Maintenant, à vous de jouer !

3 retournez le carré ainsi obtenu et rabattez de nouveau chacun des coins au centre.



Les actions proposées par Natura 2000 : quelques exemples

Les outils Natura 2000

• La Charte :

Elle est à destination des propriétaires de parcelles non bâties comprises dans le site Natura 2000. Il s'agit pour le propriétaire de suivre des engagements de bonnes pratiques n'engendrant pas de surcoût et permettant de favoriser le maintien des oiseaux et de leurs milieux de vie. Le signataire de la Charte bénéficie de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles sur lesquelles il s'engage. Si un propriétaire veut s'impliquer dans cette démarche il n'est pas obligé d'engager toutes ses parcelles.

• Les MAET :

Les « Mesures agri-environnementales territorialisées » sont destinées aux agriculteurs exploitants des parcelles dans la zone Natura 2000. Ces MAET ont pour objectif de maintenir la capacité des prairies, parcours et landes, à nourrir les oiseaux par la présence de graines et d'insectes ainsi que de maintenir et entretenir les lieux favorables à leur nidification (landes, arbres, haies et prairies). Près d'un quart des agriculteurs du site ont répondu favorablement, ce qui est très encourageant. Le début de la contractualisation devrait démarrer au printemps 2012.

• Les Contrats Natura 2000 :

Il existe 2 types de contrats Natura 2000. Les contrats Natura 2000 forestiers qui peuvent être mis en place dans les forêts exploitables. Ils ont pour objectif, soit de garder les vieux arbres (le manque à gagner est indemnisé selon un barème forfaitaire par essence, fixé régionalement), soit de restaurer les milieux (par exemple : rétablissement de clairières ou de landes...).

Les contrats ni agricoles ni forestiers dits « ni-ni » sont éligibles en dehors des zones déclarées à la PAC et en dehors des zones forestières ; il peut s'agir par exemple des landes ou des milieux rocheux. Les plus adaptés au site des Gorges de la Truyère vont être ceux permettant de financer la réouverture de milieux.

Acquisition de parcelle peu ou pas rentable par les conservatoires : vous êtes vendeurs ?

Les parcelles qui ont peu d'intérêt pour vous peuvent en avoir pour les oiseaux. Si les contrats ou la charte ne sont pas adaptés à ces zones, ces parcelles peuvent potentiellement être acquises par le conservatoire du littoral pour être gérées de manière exemplaire.



Améliorer la connaissance de la présence des espèces sensibles sur le site

Permettrait de mieux les prendre en compte pour la réalisation d'actions conservatoires, lors des activités courantes du site, lors de différents projets...



Projets de territoire : participation aux montages afin que les objectifs du site soient bien pris en compte

Lors de tous les projets, plus la problématique Natura 2000 est prise en compte tôt dans le processus, plus il est facile de l'adapter pour qu'il soit favorable aux espèces rares et menacées à l'échelle de l'Europe. Participer aux réunions de montage de projet y contribuera.



Les produits phytosanitaires : une étude en coordination avec d'autres sites Natura 2000 pour connaître leurs impacts sur les insectes et leurs prédateurs : les oiseaux mais aussi les chauves-souris

Cette étude permettrait de montrer quelles sont les méthodes de traitements les plus pertinentes en terme d'effet sur le bétail et sur l'écosystème de la prairie, afin de les valoriser auprès des vétérinaires et éleveurs.



Réalisation de diagnostics pour les structures volontaires proposant des activités de pleine nature

Ce diagnostic permettrait, pour les structures qui le souhaitent, de leur proposer des améliorations en fonction des parcours utilisés et des activités pratiquées pour le respect et la valorisation des espèces et de leurs milieux de vie.



Contact

Sabine Boursange ; LPO Auvergne

Maison des Services,
4, rue du Fbg Notre-Dame 15300 Murat
tél: 04.71.20.28.85
mail: sabine.boursange@lpo.fr

Communauté de communes du
Pays de Pierrefort

1 bis rue du Plomb du Cantal
15230 PIERREFORT
Tél: 04.71.23.23.54